



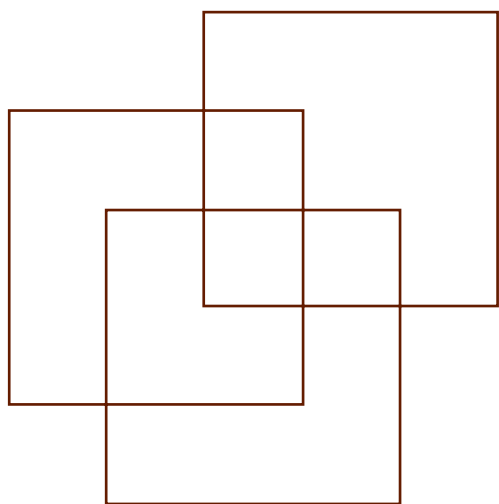
Bureau
international
du Travail



L'action de l'IPEC

**contre le travail
des enfants**

**2004-2005:
Progrès réalisés et
priorités futures**



Programme
international
pour l'abolition du
travail des enfants

Février 2006



**Programme international pour
l'abolition du travail des enfants**

Bureau
international
du Travail
Genève

L'ACTION DE L'IPEC CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS 2004-2005

Progrès réalisés et priorités futures

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée au Bureau des publications (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Les librairies, institutions et autres utilisateurs enregistrés au Royaume-Uni avec la Copyright Licensing Agency, 90 Tottenham Court Road, London W1T 4LP [Fax: (+44) (0) 207631 5500; e-mail: cla@cla.co.uk]; aux Etats-Unis avec le Copyright Clearance Center, 222 Rosewood Drive, Danvers, MA 01923 [Fax: (+1) (978) 7504470; e-mail: info@copyright.com]; ou dans d'autres pays avec des organismes d'autorisation de reproduction associés peuvent faire des photocopies en accord avec les licences qui leur ont été délivrées à cette fin.

ISBN 92-2-218381-9 978-92-2-218381-4 (version imprimée)

ISBN 92-2-218382-7 978-92-2-218382-1 (version PDF)

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Des catalogues et listes des nouvelles publications peuvent être obtenus gratuitement à la même adresse.

TABLE DE MATIÈRES

vii Abreviations

ix Résumé

Partie I. Rapport d'activité 2004-2005

3 1. Compte rendu des activités sur le travail des enfants

- 3 1.1. Vers une base de connaissances plus complète
- 9 1.2. La réponse de l'IPEC
- 11 1.3. Les stratégies clés de l'IPEC
- 12 1.4. Les défis de l'IPEC
- 14 1.5. Collaboration avec les mandants tripartites de l'OIT
- 19 1.6. Collaboration avec d'autres départements de l'OIT
- 21 1.7. Coopération avec les agences des Nations Unies

23 2. Profil 2004-2005 de l'IPEC

- 23 2.1. Coopération technique
- 24 2.2. Appui de la communauté des donateurs
- 25 2.3. Services techniques consultatifs à l'échelon national
- 27 2.4. Mouvement mondial
- 29 2.5. Perspectives régionales

39 3. Réalisations par rapport aux objectifs fixés

- 39 3.1. Objectif: Ratifications de la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973
- 41 3.2. Objectif: Méthodologies, recherche et bonnes pratiques
- 42 3.3. Objectif: Appui à la mise en œuvre des conventions n° 138 et n° 182
- 43 3.4. Objectif: enfants bénéficiaires

49 4. Gestion et organisation du Programme

- 49 4.1. Gestion du Programme
- 53 4.2. Conception du Programme, évaluation et gestion de connaissances

Partie II. Points forts thématiques

57 Introduction

59 1. Le travail des enfants et l'emploi des jeunes: Mise en valeur des liens

- 59 1.1. Introduction
- 60 1.2. Un cadre conceptuel simple
- 61 1.3. Quelles solutions adopter?
- 65 1.4. Les initiatives de l'IPEC

67 2. Les normes internationales sur les statistiques du travail des enfants: Consensus des statisticiens sur l'urgence de leur mise en place

- 67 2.1. Introduction
- 67 2.2. Les problèmes dus à l'absence de normes internationales sur les statistiques du travail des enfants
- 68 2.3. Les statisticiens réclament des normes

- 68 2.4. De la notion juridique à la définition statistique
- 69 2.5. Les préparatifs de l'IPEC à la 18e CIST
- 70 2.6. Conclusion
- 71 3. Le travail des enfants dans l'exploitation minière:
un appel mondial à l'action**
- 71 3.1. Des enfants dans les mines
- 71 3.2. Les leçons du passé nous inspirent pour progresser
- 72 3.3. D'une politique d'appui vers une action concrète à l'échelle mondiale:
La prochaine étape
- 73 3.4. Un appel à l'action contre le travail des enfants dans les mines
- 74 3.5. Au-delà de l'appel à l'action: L'éradication du travail des enfants dans l'exploitation
minière par le biais d'un programme global et assorti de délais

Partie III. Programme et budget 2006-2007

- 77 Introduction
- 79 1. Aperçu stratégique**
- 81 2. Aperçu du budget opérationnel**

Annexes

- 89 **Annexe I.** Suivi de l'évaluation globale de l'IPEC 2004
- 91 **Annexe II.** Réunions tripartites organisées en 2004-2005
- 93 **Annexe III.** Activités conjointes avec d'autres départements
et programmes de l'OIT durant 2004-2005
- 97 **Annexe IV.** Tableaux financiers
- 113 **Annexe V.** Enquêtes de l'IPEC sur le travail des enfants en 2004-2005
- 117 **Annexe VI.** Sélection de produits de l'IPEC pour 2004-2005
- 121 **Annexe VII.** Progrès vers la ratification universelle
- 123 **Annexe VIII.** Evaluations achevées en 2004-2005

Encadrés

- 8 **Encadré 1.** Code de bonnes pratiques pour établir le dialogue avec les responsables politiques et les législateurs
- 16 **Encadré 2.** Les agences gouvernementales montrent l'exemple
- 17 **Encadré 3.** Une organisation d'employeurs de la province du Yunnan s'engage dans la lutte contre la traite
- 18 **Encadré 4.** Former les fermiers à former leurs pairs sur les travaux dangereux des enfants dans l'agriculture: une initiative syndicale au Ghana
- 59 **Encadré 5.** Définition des termes enfance et jeunesse
- 62 **Encadré 6.** Le travail des enfants perpétue la pauvreté... et se perpétue lui-même
- 63 **Encadré 7.** Apprentissage avec les artisans locaux
- 64 **Encadré 8.** Comment transformer le travail des enfants en emploi des jeunes: L'exemple de la Turquie
- 72 **Encadré 9.** Éliminer le travail des enfants dans les petites exploitations minières en Ukraine

Tableaux

- 23 **Tableau 1.** Pays participant à l'IPEC: 2004-2005
- 24 **Tableau 2.** Évolution des contributions depuis 2000
- 26 **Tableau 3.** Gouvernements et organisations contribuant financièrement à l'IPEC (1992-2005)
- 28 **Tableau 4.** Taux d'exécution des programmes de l'IPEC en pourcentage de la coopération technique de l'OIT
- 40 **Tableau 5.** Indicateurs de performance de l'IPEC, objectifs et résultats pour la période 2004-2005
- 44 **Tableau 6.** Progrès vers la réalisation de l'indicateur 3
- 50 **Tableau 7.** Affectations 2004-2005
- 80 **Tableau 8.** Ressources stratégiques pour les Principes et les droits fondamentaux au travail 2006-2007
- 81 **Tableau 9.** Budget opérationnel de l'IPEC – Budget ordinaire par sous-programme
- 81 **Tableau 10.** Budget opérationnel de l'IPEC – Estimation de la coopération technique extrabudgétaire comparée à 2004-2005
- 82 **Tableau 11.** Affectations approuvées des ressources extrabudgétaires pour la coopération technique pour 2006-2007 par pays bénéficiaire
- 85 **Tableau 12.** Affectations approuvées des ressources extrabudgétaires pour la coopération technique pour 2006-2007 par donateur

Graphiques

- 24 **Graphique 1.** Dépenses de coopération technique par région sur la période 1998-2005
- 46 **Graphique 2.** Distribution des bénéficiaires par région et par type
- 47 **Graphique 3.** Distribution des bénéficiaires par sexe et par région
- 47 **Graphique 4.** Distribution des bénéficiaires indirects (1.8 millions) par région
- 52 **Graphique 5.** Temps d'orientation consacré à chaque thème

ABRÉVIATIONS

ACT/EMP	Bureau des activités pour les employeurs
ACTRAV	Bureau des activités pour les travailleurs
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
APEC	Coopération économique Asie-Pacifique
CIST	Conférence internationale des statisticiens du travail
CLAT	Centrale latino-américaine des travailleurs
DECLARATION	Programme focal pour la promotion de la Déclaration
DIALOGUE	Département du dialogue social, la législation du travail et l'administration du travail
DCOMM	Département de la communication
DSRP	Documents de stratégie de réduction de la pauvreté
EPT	Education pour tous
FINANCE	Département des services financiers
GENDER	Bureau de l'égalité entre hommes et femmes
HOTOUR	Service de l'hôtellerie et du tourisme
IFP/Crisis	Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction
IFP/SEED	Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises
IFP/Skills	Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité
INST	Institut international d'études sociales
INTEGRATION	Département de l'intégration des politiques
IRIS	Système intégré d'information sur les ressources
MIGRANT	Service des migrations
NORMES	Département des normes internationales du travail
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ORIT	Organisation régionale interaméricaine des travailleurs
PAD	Programme assorti de délais
PAM	Programme alimentaire mondial
POM	Manuel de gestion des programmes
PROGRAM	Bureau de programmation et de gestion
PSI	Revenu de soutien aux programmes
SAFEWORK	Programme focal sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement
SEAC	Comité consultatif externe du SIMPOC
SECTOR	Département des activités sectorielles
SFP	Programme des finances sociales

SIMPOC	Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants
SPIF	Cadre stratégique d'impact du programme
SRP	Stratégies de réduction de la pauvreté
STAT	Bureau de statistique
TRAVAIL	Programme des conditions de travail et d'emploi
UCW	Comprendre le travail des enfants
CCA/UNDAF	Bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
VIH/SIDA	Virus d'immunodéficience humaine/Syndrome immunodéficitaire acquis
WEDGE	Développement des petites entreprises, promotion des femmes et égalité des sexes
YEN	Réseau pour l'emploi des jeunes
YET	Groupe de travail sur l'emploi des jeunes

Ce rapport constitue le compte rendu du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) de l'Organisation internationale du Travail pour la période biennale 2004-2005. La Partie I dresse la situation actuelle de la recherche et de la connaissance accumulée en matière de travail des enfants. Elle résume la réponse proposée par l'IPEC au problème ainsi que les différentes stratégies adoptées pour aider les Etats Membres de l'OIT à prévenir et éliminer le fléau. Elle précise également les tendances de la coopération technique, des services consultatifs et de la gestion des programmes. Elle passe aussi en revue la réalisation des objectifs fixés pour l'exercice biennal dans le cadre du Programme et budget pour 2004-2005. La Partie II est consacrée aux trois thèmes se trouvant actuellement au centre des préoccupations de l'IPEC. La Partie III présente le Programme et budget pour 2006-2007 de l'IPEC.

PARTIE I. RAPPORT D'ACTIVITÉ

Chapitre 1. Situation actuelle du travail des enfants

Ce chapitre revient succinctement sur les estimations globales publiées par le BIT en 2002 sur le travail des enfants et explique comment elles ont contribué à promouvoir l'élimination du travail des enfants. Ces estimations ont permis à l'OIT de sensibiliser un large public, des dirigeants politiques jusqu'aux populations, leur rappelant que pour parvenir à éradiquer la pauvreté il faut d'abord régler le problème du travail des enfants. On a pu également constater l'importance de ces statistiques en septembre 2005 à l'occasion de la présentation du Document final du Sommet mondial lors de l'Assemblée générale des Nations Unies de septembre 2005, document qui faisait référence à des mesures de suivi applicables à l'élimination des pires formes de travail des enfants.

Vers une base de connaissances plus solide en matière de travail des enfants

Ces dernières années, l'IPEC a acquis une expérience considérable en matière de travail des enfants. Il continue à mener des projets de recherche dans différents domaines et à documenter les leçons apprises ainsi que les bonnes pratiques. L'une des études importantes en cours est la mise à jour des estimations globales, dont les résultats seront publiés dans un second rapport global sur le travail des enfants. Afin d'assurer la comparabilité et de dégager les tendances, la méthodologie utilisée pour évaluer les taux de l'activité économique des enfants et l'ampleur du travail des enfants (y compris en ce qui concerne le travail dangereux) se conformera strictement à celle de 2002.

D'autres projets de recherche sur la question du travail des enfants ont été entrepris au cours de la période biennale 2004-2005, notamment une étude des effets de la durée de travail sur la santé des enfants, une enquête concernant l'impact du travail des enfants sur la fréquentation et la performance scolaires, une analyse de la relation existant entre les salaires des enfants et la productivité, la mesure des activités non économiques et leur influence sur la santé et l'éducation des enfants, enfin une étude sur les caractéristiques du travail en régime de servitude.

En outre, l'IPEC travaille à l'heure actuelle avec des bureaux nationaux de statistique et des mandants nationaux de l'OIT à l'élaboration de normes statistiques internationales pour mesurer le travail des enfants. Toutes ces données seront compilées dans un rapport technique et un projet de résolution sur les statistiques du travail des enfants, qui seront soumis pour adoption à la 18^e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) en 2008. Ces nouvelles normes rendront les statistiques relatives au travail des enfants plus fiables techniquement parlant, et la comparaison entre les pays plus facile.

L'expérience de l'IPEC sur le terrain est une source précieuse de connaissances et une attention particulière a été accordée à l'évaluation de

l'impact des programmes de l'IPEC ainsi qu'à l'identification, la documentation et la dissémination des leçons apprises et des bonnes pratiques. Durant cette période, l'IPEC a élaboré et expérimenté des méthodologies avec suivi pour évaluer l'impact des différents projets au fur et à mesure de leur mise en œuvre. Des systèmes de suivi de l'impact ont été mis au point permettant d'évaluer les effets à plus long terme sur la vie des enfants et de leurs familles qui ont bénéficié des projets de l'IPEC. Ce dernier a également entrepris une revue ainsi qu'un graphique d'analyse des leçons apprises et des bonnes pratiques susceptibles d'être retenues dans les évaluations de projets. Entre 2001 et 2004, l'évaluation des 177 projets a fourni de nombreuses recommandations, leçons apprises et bonnes pratiques. Parmi les autres activités de l'IPEC liées à la gestion et à la dissémination des connaissances, on peut citer une base de données sur la législation et les mesures prises.

La réponse de l'IPEC, les principales stratégies et les défis soulevés par les programmes

Depuis sa création en 1992, l'IPEC a soutenu les efforts de l'OIT pour assister les Etats Membres à appliquer la convention n° 138 sur l'âge minimum, 1973, dans le but d'éliminer progressivement le travail des enfants par le biais d'un renforcement de la capacité des pays à s'attaquer au problème et de promouvoir un mouvement mondial de lutte contre le fléau. Suite à l'adoption en 1999 par les Etats Membres de l'OIT de la convention n° 182, cet objectif stipule à présent que l'abolition immédiate des pires formes de travail des enfants est une priorité.

Les enfants actifs ou risquant de devoir travailler ainsi que leurs familles sont les ultimes bénéficiaires - souvent de manière directe - de l'action de l'IPEC. Cette action concerne également des groupes et des institutions publics, privés et non gouvernementaux (des groupes communautaires jusqu'aux décideurs gouvernementaux) et les incite à renforcer leur capacité à planifier, mettre en œuvre et coordonner l'action contre le travail des enfants.

L'IPEC consulte et travaille en collaboration avec divers partenaires, institutions et parties mandantes aux niveaux national, régional et global, et s'efforce de plus en plus d'harmoniser ses travaux avec l'Agenda pour le travail décent de l'OIT. Il contribue au travail de l'OIT sur plusieurs des huit Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). De même qu'il est

impossible d'éradiquer la pauvreté sans éliminer le travail des enfants, il est impossible d'atteindre le second Objectif du millénaire pour le développement, à savoir l'éducation primaire pour tous, sans déployer de grands efforts pour intégrer les millions d'enfants astreints au travail dans le cadre de cet objectif.

Le lien important existant entre une globalisation plus juste et le travail des enfants a été évoqué lors de la visite au BIT de leurs majestés le Roi Juan Carlos I et la Reine Sofia d'Espagne, en mars 2005, pour marquer les dix ans de coopération entre l'Espagne et l'IPEC. Lors de son élocution adressée à la session spéciale du Conseil d'administration, le Roi a fait un appel pour que le travail des enfants soit condamné et combattu énergiquement dans le cadre des efforts déployés pour donner une « dimension humaine » au processus de globalisation.

L'IPEC participe à la promotion du travail décent, condition essentielle d'une mondialisation plus équitable, en aidant les familles à sortir de la pauvreté et à créer un avenir meilleur pour leurs enfants. Ceci par le biais du dialogue social et du renforcement de la capacité institutionnelle, de la sensibilisation, de l'éducation et de la formation, et des mesures visant à améliorer le revenu. D'autre part, les mandants de l'OIT s'adressent de plus en plus à l'IPEC, sollicitant conseils et assistance en ce qui concerne les qualifications et l'alphabétisation des enfants plus âgés (15-18 ans), conditions nécessaires pour obtenir un travail décent.

On retrouve les stratégies de l'IPEC dans diverses modalités d'intervention et divers services d'assistance technique. Des actions sont mises en œuvre pour démontrer la faisabilité de stratégies visant à prévenir le travail des enfants, à soustraire les enfants au travail, à réadapter ceux qui ont été soustraits et les réinsérer dans la société comme des enfants « normaux » et en bonne santé. L'IPEC intègre systématiquement les questions de genre dans la planification, la conception, la mise en œuvre, le rapport d'avancement et l'évaluation des projets.

En 2004-2005, l'IPEC s'est particulièrement efforcé d'intégrer les questions du travail des enfants dans les plans et les activités de développement national, tels que les stratégies de réduction de la pauvreté (SRP), le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF), et l'initiative Education pour tous (EPT). Il a fallu pour cela aider les pays à incorporer le thème du travail des enfants et ses problèmes dans leurs priorités, programmes

d'activité et budgets consacrés au développement. Ce point a été particulièrement pris en compte lors de l'élaboration des programmes nationaux assortis de délais et des projets d'appui de l'IPEC respectifs.

Vu les objectifs ambitieux de l'IPEC, plusieurs défis ont surgi, notamment la difficulté d'arriver à fournir toute l'assistance technique nécessaire dans de nombreux pays. Même si la capacité a été considérablement améliorée dans plusieurs pays, il arrive souvent que l'assistance technique soit insuffisante. Ainsi, bien que l'approche de programmes assortis de délais soit essentiellement gérée par les pays eux-mêmes, les tâches d'élaboration de politiques et d'actions directes sont si variées, et les parties prenantes sont si nombreuses, que l'IPEC doit souvent fournir une aide technique très importante. Pour accroître son efficacité, l'IPEC devra donc harmoniser davantage ses efforts avec l'Agenda pour le travail décent de l'OIT et le Programme national pour le travail décent.

En 2004, une évaluation du programme de l'IPEC a été réalisée par l'OIT. Les résultats ont indiqué qu'il serait souhaitable de s'intégrer à la politique de l'OIT, aux agendas nationaux et internationaux pour le développement, de prévoir une collaboration accrue avec les partenaires sociaux dans le cadre des efforts de rendement déployés pour provoquer des changements au sein de la société. On a pu remarquer que la gestion des connaissances au sein de l'IPEC est un domaine ayant particulièrement progressé. A l'heure actuelle, l'IPEC est en train d'étudier un plan d'action de suivi pour les recommandations de cette évaluation et a mis en place un plan-cadre fondé sur les résultats, détaillé et applicable dans le cadre du Programme et budget 2006-2007.

Collaboration avec les mandants de l'OIT, d'autres programmes de l'OIT et d'autres agences des Nations Unies

Les dernières années ont été l'occasion pour les mandants tripartites de l'OIT (gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs) de participer plus activement et d'assumer des responsabilités accrues en matière de planification et de mise en œuvre des activités liées au travail des enfants.

L'approche stratégique de l'IPEC qui consiste à intégrer les questions du travail des enfants dans les plans-cadres de développement national a permis de renforcer la capacité

des principales agences gouvernementales de jouer un rôle essentiel dans l'instauration d'un environnement favorable. Un certain nombre d'agences gouvernementales de plusieurs pays ont également joué un rôle important dans le suivi sur le travail des enfants.

Ces dernières années, la collaboration de l'IPEC avec des organisations d'employeurs et de travailleurs a permis d'encourager des initiatives conjointes dépassant largement le cadre de la consultation et de la sensibilisation. Des efforts ont été déployés aussi bien au niveau de l'élaboration des politiques qu'au niveau de l'action directe, afin de tirer parti de la capacité de ces organisations à influencer la politique de développement et les réformes dans des domaines tels que l'emploi, le commerce, le bien-être social et l'éducation. La coopération entre l'IPEC et les organisations d'employeurs et de travailleurs est bien établie dans la majorité des pays; et certains partenaires sociaux intègrent pleinement le thème du travail des enfants dans leurs programmes et politiques organisationnels. L'IPEC bénéficie toujours du soutien et de la collaboration du Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) et du Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) à Genève ainsi que de ceux des spécialistes de l'OIT en matière d'activités pour les employeurs et les travailleurs sur le terrain.

Au cours de la période biennale, on a pu constater une amélioration en matière de coopération entre les partenaires sociaux, et ceci dans deux domaines en particulier: la lutte contre les pires formes de travail des enfants dans l'exploitation minière, secteur où une alliance a été conclue entre les partenaires sociaux avec la signature de 15 accords tripartites à l'occasion de la Journée mondiale 2005 contre le travail des enfants; la participation des partenaires sociaux à 11 réunions tripartites portant sur divers sujets en Afrique, en Asie et en Amérique latine en 2004-2005.

Le partenariat de l'IPEC avec divers départements de l'OIT s'est intensifié durant cette période biennale. Cette collaboration interne inclut des activités ou des évaluations conjointes, des évaluations thématiques, l'élaboration conjointe de matériels tels que des analyses, des directives et des outils, des ateliers de formation etc. Plusieurs de ces efforts de coopération sont explicités dans le présent rapport. Le personnel de l'IPEC a également participé à des groupes de travail informels organisés avec d'autres départements et a apporté une aide précieuse lors de

la préparation de conférences et de la rédaction de rapports sur divers thèmes intersectoriels comme les enfants soldats, la collecte de données, le travail décent, la problématique du genre, le VIH/SIDA, la santé et la sécurité au travail, la protection sociale, la traite des individus, l'emploi des jeunes et d'autres encore.

La stratégie de l'IPEC, d'intégrer les problèmes posés par le travail des enfants ainsi que son éradication dans des plans-cadres à plus grande échelle pour la réduction de la pauvreté et dans les Objectifs du millénaire pour le développement, l'a amené à collaborer plus étroitement avec les organisations de Nations Unies. Cette collaboration recouvre un large spectre de questions liées au travail des enfants. Plusieurs d'entre elles sont abordées dans ce rapport.

Chapitre 2. Profil 2004-2005 de l'IPEC

L'IPEC est actuellement opérationnel dans 86 pays; 61 d'entre eux ont signé un protocole d'accord avec l'OIT. L'expansion du programme de l'IPEC s'est maintenue au cours de 2004-2005 avec plus de 120 projets en activité. L'exécution de ce programme a atteint 70 millions de dollars des Etats-Unis pour 2005, ce qui porte le total à 127 millions pour l'exercice biennal 2004-2005, comparé aux 88 millions en 2002-2003. Le soutien des donateurs aux activités de l'IPEC liées à la prévention et l'élimination du travail des enfants ne s'est pas démenti au cours de l'exercice biennal 2004-2005, et les contributions financières sont restées élevées. La tendance au financement de projets spécifiques plutôt que généraux s'est maintenue. L'IPEC a produit 50 documents relatifs à des projets spécifiques représentant un financement total garanti de 128 millions de dollars des Etats-Unis.

Coopération technique et services consultatifs

Six ans après l'adoption de la convention n° 182, un nombre à présent considérable d'engagements officiels ont été pris en vue d'éradiquer le travail des enfants et ses pires formes, en conformité avec le droit international. L'IPEC aide les pays participants à concrétiser leur engagement de se conformer aux dispositions des conventions n° 138 et n° 182. Pour ce faire, divers moyens sont employés: projets de coopération technique, assistance pour la collecte et l'analyse des données et à la demande des intéressés, conseils pour

la rédaction de certains projets de textes juridiques au niveau national ou plus généralement pour indiquer les bonnes pratiques et donner des exemples de réglementations visant à éliminer le travail des enfants et ses pires formes. Un manuel sur les pratiques législatives et réglementaires sera bientôt publié à partir des données recueillies, et fournira des références utiles pour la révision des textes législatifs ainsi que pour aider les pays à renforcer leur système juridique en vue de lutter contre le travail des enfants.

Des statistiques et des informations actualisées sur le travail des enfants sont essentielles pour permettre l'application des conventions n° 138 et n° 182. Au cours de 2004-2005, l'IPEC a facilité 20 enquêtes nationales sur le travail des enfants à divers stades d'exécution. Un bon nombre d'évaluations rapides et d'enquêtes de base de tous genres ont été réalisées dans 41 pays. Les informations provenant des nombreux rapports et études publiés par les services de recherche de l'IPEC sont utilisées dans le monde entier pour l'élaboration des politiques ainsi que pour les plaidoyers.

En 2004-2005, l'IPEC a apporté son aide à l'occasion de plusieurs actions, notamment les Journées mondiales contre le travail des enfants (le 12 juin), contre le travail domestique des enfants (en 2004), et contre le travail des enfants dans les mines (2005), la Campagne Carton rouge au travail des enfants, le programme SCREAM – Halte au travail des enfants (défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias), l'initiative pour un partenariat du 12 au 12 juin de chaque année, dont le portail communautaire 12to12.org, toutes organisées pour faciliter la coopération entre les agences et avec les médias et pour encourager les partenaires à partager leur expérience vécue au sein de leurs milieux culturels et sociaux respectifs.

L'IPEC a mis davantage l'accent sur la création de synergies régionales en vue de trouver des solutions aux problèmes posés par le travail des enfants. En Asie et en Amérique latine notamment, cette approche s'est imposée à la fois en termes de programmes d'interventions et en termes de création de réseaux. La section 2.5 du rapport donne un bref aperçu des projets en cours bénéficiant d'un soutien de l'IPEC dans les cinq régions où l'IPEC est opérationnel.

Chapitre 3. Réalisations de l'IPEC par rapport aux objectifs

Le Programme et budget de l'OIT pour 2004-2005 décrit la stratégie employée pour parvenir à éliminer le travail des enfants et détermine quels sont les indicateurs et les objectifs à utiliser pour mesurer le degré de succès de l'Organisation dans ses efforts. A cette fin, l'IPEC a mis au point un Plan global de suivi, incluant des définitions précises des indicateurs et des moyens de vérification, des formulaires pour l'enregistrement des informations, et des tableaux types pour la présentation des rapports. A l'exception de l'obtention de nouvelles ratifications de la convention n° 138 sur l'âge minimum, 1973, tous les objectifs fixés pour la période biennale ont été largement dépassés.

Onze nouveaux Etats Membres ont ratifié la convention n° 138, portant ainsi le total à 142. Bien que l'objectif prévu de 20 ratifications additionnelles pour cette période n'ait pas été atteint, il faut cependant noter que l'IPEC n'avait pas organisé de campagnes dans ce but en 2004-2005, ni pour la convention n° 138 ni pour la convention n° 182 et que les pays restants sont généralement ceux qui font face à des problèmes d'ordre juridique, pratique ou politique, freinant la ratification des conventions. Cependant, 10 autres pays ont ratifiés la convention, portant à 157 le nombre de ratifications pour un total de 178 Etats Membres. A l'heure actuelle, il reste 17 Etats Membres à n'avoir ratifié aucune des deux conventions.

Les rapports d'activité préparés par des projets de l'IPEC dans le monde entier, montrent que les méthodologies, les directives, les résultats de recherche et les bonnes pratiques mises au point par l'OIT ou avec son aide sont systématiquement utilisés dans au moins 52 pays. L'objectif qui avait été fixé à 30 pays pour l'exercice biennal est largement dépassé, grâce à la publication de nombreux manuels et directives. Il est à noter la parution en 2005 de la nouvelle version du *Manuel de méthodologie de l'évaluation rapide sur le travail des enfants* de l'OIT/UNICEF.

En 2004-2005, 50 pays au minimum ont pris au moins deux mesures assorties de délais pour remédier au problème du travail des enfants, les pires formes de ce travail étant l'objectif prioritaire. Ce chiffre représente 10 pays de plus que l'objectif fixé pour cette période. Cela montre clairement l'engagement politique et d'efficacité des gouvernements en vue de respecter les dispositions des principales conventions relatives au travail des enfants après les avoir ratifiées.

Un quatrième indicateur de performance pour 2004-2005 est le nombre d'enfants bénéficiaires de l'action de l'OIT (par le biais de mesures de prévention ou un soutien aux mesures visant le retrait des enfants du monde du travail). Le chiffre obtenu de 2,1 millions d'enfants dépasse largement l'objectif fixé pour cette période et représente pratiquement le double du chiffre de la période précédente, ceci étant surtout dû à l'augmentation du nombre de bénéficiaires indirects. L'accent mis par l'IPEC sur les activités liées à l'élaboration de politiques et au renforcement des capacités institutionnelles semble avoir été un facteur déterminant. Sur ces 2,1 millions d'enfants, 350 000 étaient des bénéficiaires directs et 1,8 millions des bénéficiaires indirects, comparé à un objectif de 300 000 et 1 million, respectivement.

Chapitre 4. Gestion et organisation du programme

Parvenir à gérer la croissance en termes de ressources, de couverture géographique, d'approches programmatiques, d'attentes de la part des donateurs et des mandants, avec des effectifs en sous-nombre et dans l'urgence de solution d'un problème d'importance mondiale, requiert une rationalisation constante et une plus grande efficacité des pratiques opérationnelles et de gestion de l'IPEC. Ce dernier tient compte de son évaluation globale et également mis en application des recommandations et des suggestions formulées par plusieurs autres audits plus spécialisés, entrepris durant ces deux dernières années. Ces audits comprennent la révision des méthodes de gestion de l'IPEC, un audit de genre et l'audit externe de 24 projets de l'IPEC.

L'IPEC sur le terrain et au siège

La formation des personnels, leur consultation sur le choix des thèmes à inclure dans les programmes, les procédures, les contrôles administratifs et financiers ont continué à être une priorité tout au long de cet exercice. La formation et son suivi ont été dispensés aussi bien au personnel de l'IPEC qu'aux agences d'exécution et aux partenaires de l'IPEC.

L'IPEC a continué de décentraliser le processus de financement des projets depuis Genève vers les bureaux de l'OIT sur le terrain durant ces deux dernières années. Les meilleurs résultats ont été enregistrés dans les régions où les

bureaux de l'OIT ont mis en place suffisamment de personnels administratifs et financiers pour assurer le suivi des projets. D'autre part, l'IPEC a plus que jamais décentralisé la maîtrise technique des projets depuis le siège vers les spécialistes de la question du travail des enfants et des conseillers techniques principaux sur le terrain. Cette approche implique l'approbation technique des programmes d'actions proposés par des responsables désignés, avec l'aide de l'IPEC.

Le Programme et budget de l'OIT pour 2006-2007 adopté lors de la Conférence internationale du Travail (CIT) de juin 2005, a préconisé la création d'un nouveau département au sein du Secteur des normes et principes et droits fondamentaux au travail. Ce département qui comprendra l'IPEC et DECLARATION a été créé dans l'objectif de générer des synergies. Les préparatifs de mise en place ont commencé juste après juin 2005. Au sein de l'IPEC, cela s'est traduit par la fusion de ses deux branches: IPEC/OPS (opérations) et IPEC/POL (élaboration des politiques et sensibilisation).

Durant 2004-2005, plusieurs séminaires ont été organisés pour les personnels régionaux ainsi que des consultations techniques en vue d'élaborer des modèles d'intervention. Comme par le passé, une consultation globale du personnel de l'IPEC a été organisée en octobre 2005 au centre de formation de Turin, 40 membres sélectionnés du personnel du terrain de l'IPEC (principalement des points focaux de l'IPEC dans les pays), des spécialistes en matière de travail des enfants, ainsi que des membres du personnel et des cadres de l'IPEC basés à Genève. L'IPEC a également amélioré son programme d'orientation à Genève à l'intention des administrateurs de projets et des conseillers techniques principaux nouvellement engagés.

En ce qui concerne l'exécution des programmes en 2005, les efforts au siège de l'IPEC se sont surtout portés sur l'adaptation aux nouveaux logiciels et procédures du système IRIS¹, ce qui a pris beaucoup de temps et d'énergie. Une nouvelle version électronique du *Manuel de gestion des programmes* (POM) a été achevée en 2005. Ce Manuel est devenu la pierre angulaire du programme de formation de l'IPEC et la nouvelle version permet de mieux comprendre l'utilisation des contrats automatisés qui permettent d'accélérer le processus d'approbation, ainsi que les nouvelles procédures de clôture des projets.

Conception du programme, évaluation et gestion de la connaissance

Des exercices de planification stratégique ont été effectués à la suite du SPIF (Cadre stratégique d'impact du programme) pour les nouveaux projets d'appui aux programmes assortis de délais et autres interventions importantes organisées pendant la période.

En 2004-2005, la section Conception, évaluation et documentation de l'IPEC (DED) a procédé à 79 évaluations, ce qui représente une augmentation de 75 pour cent par rapport aux 45 évaluations réalisées durant 2002-2003. La mesure d'impact est un des axes principaux du système d'évaluation de l'IPEC. Grâce aux études rétrospectives de suivi et au développement de systèmes de suivi de l'impact, le programme est en cours d'analyser les changements survenus dans la vie des filles et des garçons étudiés dans davantage de domaines et sur une durée plus longue.

L'IPEC a également créé un système d'information sur les ressources pour ses publications, rapports, documents de travail, directives, manuels, brochures et autres sources d'informations de l'IPEC sur le travail des enfants. L'accès en ligne à la documentation de l'IPEC s'est considérablement élargi pendant cette période et plus de 4 800 documents sont actuellement disponibles.

PARTIE II. POINTS FORTS THÉMATIQUES

Chapitre 1. Le travail des enfants et l'emploi des jeunes: mise en valeur des liens

C'est durant les phases formatrices de la vie que les aspects les plus durables du développement personnel se dessinent et déterminent la nature et le degré de succès pour l'avenir. Les conséquences ne sont pas seulement personnelles; ainsi l'avenir d'une nation demeure largement conditionné par les opportunités offertes à ses jeunes. Ces dernières années, les problèmes relatifs au travail des enfants et à l'emploi des jeunes ont suscité un intérêt grandissant; de nombreuses études ont été rédigées sur chacun de ces thèmes. Peu d'efforts néanmoins ont été

¹ Système intégré d'information sur les ressources.

consacrés à l'examen du lien qui les unit, notamment les conséquences éventuelles du travail des enfants sur leur emploi futur à l'âge adulte.

Cette partie dessine les grandes lignes d'un plan-cadre conceptuel permettant d'étudier les liens entre le travail des enfants et l'emploi des jeunes, et identifie plusieurs domaines prioritaires pour d'autres études du sujet.

Chapitre 2. Les normes internationales sur les statistiques du travail des enfants: consensus des statisticiens sur l'urgence de leur mise en place

Le nombre d'études statistiques réalisées sur le travail des enfants a énormément augmenté ces dix dernières années afin de satisfaire la demande de données plus fiables et grâce aux efforts de l'IPEC pour fournir une assistance technique très concrète. Bien qu'il existe un bon nombre d'études nationales de qualité sur le travail des enfants, il est très difficile de préparer des estimations qui puissent être comparées objectivement entre différents pays et même entre différentes régions à l'intérieur d'un même pays. Les normes internationales laissent une grande latitude d'action aux gouvernements pour décider du type et de la variété des travaux permis aux enfants plus âgés. Les documents actuels traitant du travail des enfants, notamment ceux qui proviennent d'organisations et d'agences internationales, utilisent divers critères et définitions statistiques. Ces pratiques non coordonnées risquent de masquer la nature des difficultés soulevées par la question du travail des enfants et de compliquer les efforts de mesure normalisée et de comparaison.

Cette partie revoit quelques uns des problèmes et défis posés par l'élaboration de nouvelles normes statistiques pour les données sur le travail des enfants. L'IPEC et le Bureau de statistique de l'OIT (STAT) sont en train de mener un projet visant à préparer une version préliminaire de résolution pour la 18^e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST), qui se tiendra probablement en 2008.

Chapitre 3. Le travail des enfants dans l'exploitation minière: un appel mondial à l'action

Malgré les nombreuses campagnes de sensibilisation contre le travail des enfants et une législation décourageante presque partout, on trouve encore des enfants forcés à travailler dans des petites exploitations minières et carrières en Asie, en Afrique, en Amérique latine, et même dans certaines régions d'Europe. Ces enfants sont vulnérables, exposés à une pléthore de dangers d'ordre social, psychologique et physique, spécifiques à ce type de travail. C'est précisément parce que le travail des enfants dans les mines est à la fois extrêmement dangereux et peu répandu que l'IPEC a commencé à chercher comment l'éliminer de manière globale et rapide.

Cette partie étudie le potentiel d'un programme global assorti de délais contre le travail des enfants dans les mines. Elle traite de la collaboration tripartite dans 15 pays et des événements qui ont eu lieu pendant cette période, dont le plus important a été l'«Appel à l'action» pour mettre fin à ce fléau et qui a été présenté à l'occasion de la Journée mondiale contre le travail des enfants en 2005.

PARTIE III. PROGRAMME ET BUDGET POUR 2006-2007

Cette partie du rapport présente le Programme et budget de l'IPEC pour 2006-2007 dans le cadre général de budgétisation stratégique de l'OIT. Le plan de travail du programme suit les objectifs opérationnels, les indicateurs et les cibles tels qu'ils sont décrits dans le programme et budget de l'OIT pour 2006-2007.

L'adjonction de l'IPEC et de la DÉCLARATION au Département des principes et droits fondamentaux au travail a entraîné la mise en commun de leurs services d'appui financiers et administratifs. Cependant, chacun des programmes conserve son identité propre ainsi que ses objectifs et le contrôle sur les ressources extra-budgétaires. Ce nouveau département contribuera de concert avec celui des normes internationales du travail à atteindre l'objectif opérationnel 1.a de l'OIT, à savoir les principes et droits fondamentaux au travail.

L'objectif opérationnel 1.a comporte deux sous-objectifs principaux, dont l'un concerne directement l'action ciblée contre le travail des

enfants: les efforts accomplis en vue de l'application par les Etats Membres des deux conventions principales de l'OIT sur le travail des enfants – n° 138 et n° 182 – est présentée comme indicateur de mesure des progrès réalisés vers cet objectif.

Durant la période biennale 2006-2007, l'IPEC aura un objectif unique au lieu des quatre de l'exercice précédent. Dix Etats Membres, en plus du chiffre atteint à la fin de 2004-2005, devront avoir progressé dans l'application des conventions n° 138 et n° 182 par le biais d'au moins deux actions menées dans le cadre des

programmes assortis de délais, y compris les avenants législatifs, la collecte des données, les objectifs assortis de délais, les systèmes d'observation et de suivi sur le travail des enfants et l'intégration du thème du travail des enfants dans les programmes de développement concernés.

Les crédits du budget régulier alloués à l'IPEC de même que ceux alloués aux programmes techniques de l'OIT ont été réduits de 5 pour cent. Les sources de fonds extra-budgétaires alloués à l'IPEC sont demeurées constantes et permettront une croissance de l'enveloppe des programmes pour 2006-2007.

PARTIE I

Rapport d'activité 2004-2005

En 2002, à l'occasion de la publication de son Rapport global¹ qui contient les résultats des premières estimations globales sur le travail des enfants, l'OIT a mis l'accent sur le formidable défi posé par la complexité et l'ampleur du problème du travail des enfants et sur l'urgence d'y remédier. Par le biais des statistiques globales et des mouvements mondiaux contre le travail des enfants, l'OIT a largement contribué à faire connaître le sort pénible de plus de 246 millions d'enfants astreints au travail, et à rappeler aux dirigeants politiques, agences de développement, gouvernements nationaux et au public en général que la pauvreté ne peut disparaître tant que le travail des enfants existe. On estime que pratiquement 171 millions de ces enfants travaillent à des tâches dangereuses ou dans des conditions dangereuses considérées comme des pires formes de travail des enfants et que 8,4 millions sont affectés à des travaux appartenant à la catégorie des pires formes intrinsèquement condamnables de travail des enfants².

Lors du Sommet mondial de l'Assemblée générale des Nations Unies de septembre 2005, les dirigeants politiques ont renouvelé leur engagement d'éradiquer la pauvreté et de promouvoir la croissance économique durable, le développement durable ainsi que la prospérité pour tous. Ils ont exprimé leur inquiétude face à la lenteur et à l'irrégularité des progrès accomplis vers l'abolition de la pauvreté et la réalisation d'autres objectifs de développement dans certaines régions³. Le document final a notamment fait référence aux mesures de suivi visant à englober l'élimination des pires formes de travail des enfants telles qu'elles sont définies dans la convention de l'OIT n° 182, 1999⁴.

1.1. VERS UNE BASE DE CONNAISSANCES PLUS COMPLÈTE

Bien que l'IPEC connaisse actuellement assez bien les nombreux facteurs qui poussent les enfants à travailler, plusieurs questions méritent encore d'être approfondies. Par le biais de ses travaux de recherche, l'IPEC s'est efforcé de mieux faire connaître et comprendre aux responsables politiques et autres parties prenantes engagés dans la lutte contre le travail des enfants, quelles sont les préoccupations liées à l'impact du travail sur l'éducation des enfants, leur santé et leur développement en général. Compléter les recherches par des études sur des thèmes spécifiques permettra de tirer profit de l'expérience de l'IPEC sur le terrain, de son évaluation et du suivi de cette évaluation, et d'accumuler ainsi une énorme somme de connaissances et de bonnes pratiques.

1.1.1. Les recherches en cours

L'un des grands projets de recherche en cours est la mise à jour des estimations globales sur le travail des enfants. Parmi les recherches entreprises

¹ Les résultats de cette recherche ont été publiés par l'IPEC en avril 2002 dans le rapport *Every Child Counts: New Global Estimates on Child Labour*, dont les statistiques ont servi à rédiger *Un avenir sans travail des enfants: Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (Genève, BIT, 2002)*. Les deux publications sont disponibles sur le site Web du BIT: www.ilo.org.

² Conformément à la convention de l'OIT n° 182 sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Les documents de l'OIT tels que le rapport global de 2002 (*Un avenir sans travail des enfants*) distinguent deux catégories à l'intérieur des pires formes de travail des enfants telles qu'elles sont définies dans la convention n° 182, à savoir les «travaux dangereux» qui doivent être déterminés par chaque pays et les formes de travail «intrinsèquement condamnables», qui sont définies au niveau international indépendamment des décisions nationales. Voir également la section 1.2.2.

³ Document final du Sommet mondial 2005: Assemblée générale des Nations Unies.

⁴ Par. 47 (emploi) du document final.

sur le thème du travail des enfants durant 2004-2005, on peut également citer une étude des effets de la durée de travail sur la santé des enfants, une enquête concernant l'impact du travail des enfants sur la fréquentation et la performance scolaires, une analyse de la relation existant entre les salaires des enfants et la productivité, la mesure des activités non économiques et leur influence sur la santé et l'éducation des enfants, enfin une étude sur les caractéristiques de l'asservissement.

Les nouvelles estimations globales sur le travail des enfants

Le BIT présentera ses nouvelles estimations globales sur le travail des enfants en 2006. La révision des statistiques globales de 2002 permettra d'établir les tendances, d'améliorer la sensibilisation et la compréhension du problème, enfin de redoubler d'efforts en vue de son éradication. Afin d'assurer la comparabilité et de dégager les tendances, la méthodologie utilisée pour évaluer les taux d'activité économique et l'ampleur du travail des enfants (y compris le travail dangereux) se conformera strictement à celle de 2002. Dans la mesure du possible, les résultats des nouvelles estimations seront présentés et analysés par groupe d'âge, sexe, branche d'activité et région.

Il est prévu que les estimations soient communiquées à travers de publications: le *Rapport global sur le travail des enfants*, qui paraîtra à la mi-juin 2006, et un document séparé rédigé dans le même esprit que *Every Child Counts: New Global Estimates on Child Labour*⁵, qui expliquera en détail l'approche et la méthodologie utilisées pour calculer les estimations.

Un seuil de risque santé exprimée en heures de travail

Un document de l'IPEC intitulé *The impact of working time on children's health*⁶, examine la relation entre le temps que les enfants passent à travailler (c'est-à-dire les heures de travail hebdomadaires) et leur état de santé. Les données recueillies auprès des ménages au moyen d'une enquête dans trois pays⁷, ont révélé qu'il existe un lien de cause à effet important: chaque heure hebdomadaire supplémentaire augmente la probabilité de contracter une maladie professionnelle ou d'avoir un accident du travail. Par conséquent, il paraît logique d'utiliser le critère de la durée maximale de travail chez les enfants pour déterminer quand il faut les soustraire au travail.

L'étude démontre de façon évidente qu'il est compliqué de fixer un nombre d'heures limite adéquat pour les travaux autorisés, car la nature même du travail semble également jouer un rôle important dans les risques d'atteinte à la santé. Pour obtenir des niveaux de risques similaires, les enfants astreints à des travaux de différents types devraient enregistrer des nombres d'heures très différents. La mise en œuvre d'un tel système nécessiterait des informations et des moyens administratifs importants, rendant son application pratiquement impossible. Par ailleurs, les méthodes de mesure du risque diffèrent selon les pays, ce qui rend difficile l'établissement d'une norme internationale. Pour prévenir l'exposition des enfants affectés aux travaux les plus dangereux à des risques d'accident excessifs, l'étude suggère d'adopter une approche prudente et d'opérer une distinction entre les travaux autorisés et les travaux non autorisés en fixant une limite exprimée en nombre d'heures.

La scolarité – au-delà de l'éducation vers la protection contre le travail des enfants

Il existe une certaine corrélation entre le travail des enfants et la fréquentation scolaire, mais son importance n'est pas vraiment prouvée dans les faits. S'il est vrai que dans certains cas le travail permet aux enfants d'accéder financièrement à la scolarité, il est également vrai que le travail a des effets négatifs sur la fréquentation et la performance scolaires. Mais on comprend encore mal les causes de ces effets négatifs. Cette étude de l'IPEC fait partie de ses efforts pour mieux identifier et mieux cibler les travaux qui nuisent au développement de l'enfant et tente de répondre à deux questions directement liées à la réglementation du travail des enfants: déterminer dans quelle mesure le fait de travailler est compatible avec l'éducation, et la (ou les) limite(s) au-delà de laquelle (ou desquelles) le travail nuit à la scolarité.

Des données recueillies à partir d'enquêtes auprès des écoles de cinq pays⁸, ont permis de réunir des informations empiriques concernant les effets du travail sur la fréquentation et la performance scolaires, ainsi que des informations sur les activités économiques et les tâches

⁵ IPEC: *Chaque enfant compte*, op.cit.

⁶ L. Guarcello; S. Lyon et F. Rosati: *The impact of working time on children's health* (Genève, OIT, 2004).

⁷ Bangladesh, Brésil et Cambodge.

⁸ Brésil, Kenya, Liban, Sri Lanka et Turquie.

domestiques assurées par des enfants âgés de 12 à 15 ans. Dans tous ces pays, des questionnaires ont été présentés à des enfants qui travaillaient (économiquement actifs) et à des enfants qui ne travaillaient pas. Dans trois de ces pays⁹, les enseignants et les parents ont également rempli les questionnaires. Les données recueillies ont révélé des différences entre les enfants qui travaillaient et ceux qui ne travaillaient pas, mais l'étude n'a pas permis d'identifier un seuil précis en terme d'heures de travail hebdomadaires au-delà duquel l'activité économique nuit à la performance scolaire. Les enquêtes ont révélé des biais dans les questionnaires remplis par certaines écoles. Sans compter le problème du «truncation endogène»: certains enfants travaillant des longues heures n'ont jamais été vus à l'école, soit parce qu'ils l'avaient abandonnée à un moment ou un autre, soit parce qu'ils n'y avaient jamais été inscrits.

Néanmoins, l'étude révèle que les enfants qui vont (et restent) à l'école sont dans une grande mesure protégés contre les éventuels effets négatifs des travaux non dangereux par nature, qu'il s'agisse d'activités économiques ou de tâches domestiques. Ceci montre bien que l'éducation est l'un des moyens les plus importants pour protéger les enfants du travail infantile et que les efforts déployés afin d'assurer l'éducation primaire pour tous et d'éliminer progressivement le travail des enfants sont inextricablement liés. Afin d'améliorer le bien-être des enfants, il faut traiter ces deux thèmes en même temps.

La comparaison de la relation salaires – productivité entre les enfants et les adultes

Le fait que les enfants sont plus susceptibles d'être exploités que les adultes a suscité beaucoup d'attention ces dernières années. Or, les preuves manquent, que ce soit pour étayer ou pour réfuter ce point de vue. On trouve davantage d'études sur les facteurs explicatifs de l'offre du travail des enfants que sur la demande. Si on parvenait à identifier les situations dans lesquelles les employeurs tirent plus facilement un bénéfice du travail des enfants, les interventions pourraient alors être conçues et ciblées plus efficacement en tenant compte de la demande. Afin de combler cette lacune importante, l'IPEC a entrepris une étude sur les salaires et la productivité chez les enfants et chez les adultes (et donc sur l'éventuelle exploitation des enfants), dans laquelle elle espère obtenir des données initiales. L'étude porte sur deux professions exercées dans quatre pays appartenant à des régions différentes¹⁰.

Le rapport fera la synthèse des résultats obtenus dans ces quatre pays afin d'examiner la relation salaires – productivité entre les enfants et les adultes. L'objectif est de parvenir à des conclusions pertinentes permettant une action qui tienne compte de la demande. L'action pourra en fait être mieux ciblée si l'étude révèle un lien entre la rentabilité liée au travail des enfants et des caractéristiques spécifiques à certaines entreprises. De plus, il sera également plus facile de mettre au point des mesures s'il se trouve que les facteurs sociaux et culturels jouent un plus grand (ou plus petit) rôle que les critères économiques directs.

L'impact des activités non économiques des enfants sur leur éducation

La convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, la convention de l'OIT n° 182 sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et la convention de l'OIT n° 138 sur l'âge minimum, 1973 – trois des principaux instruments juridiques internationaux relatifs au travail des enfants – reconnaissent le droit des enfants à être protégés des activités qui nuisent à leur santé et à leur développement. Mais ces réglementations n'ont pas évolué vers des normes statistiques sur le travail des enfants universellement acceptées dans le but de procéder à des mesures. Dans le cadre de ses efforts de recherche élargis visant à parvenir à un consensus acceptable par tous sur les normes statistiques relatives au travail des enfants, l'IPEC a entrepris une étude sur les activités non marchandes des enfants, leur classification (économiques ou non économiques)¹¹, leur impact sur la santé et l'éducation, et sur quelques

⁹ Liban, Sri Lanka et Turquie.

¹⁰ Inde, Ghana, Philippines et Ouganda. Les secteurs étudiés étaient la pêche côtière et la restauration (Ghana), la pêche intérieure et la construction (Ouganda), les ateliers de réparation automobile et les fours à briques (Inde).

¹¹ Les «activités non marchandes» produisent des biens et services qui ne se retrouvent jamais sur le marché pour être échangés (que ce soit pour de l'argent ou pour du troc). La distinction entre «économiques» et «non économiques» s'applique suivant que les biens et services produits sont inclus (économiques) dans le calcul du revenu national d'un pays ou exclus (non économiques), conformément au Système de comptabilité nationale. Par exemple, les activités économiques non marchandes qui seraient comptabilisées dans le revenu national sont la production de biens et services pour la consommation personnelle ou les activités économiques non rémunérées. Les tâches domestiques en revanche ne sont pas comprises dans les comptes nationaux (non économiques) et sont également considérées comme étant non marchandes.

questions liées à l'inclusion des activités non marchandes dans la définition statistique du travail des enfants. L'impact et la faisabilité d'affiner la notion d'«enfants économiquement actifs» sont évalués en fonction d'une distinction précise entre les activités non marchandes qui appartiennent à la frontière de production¹² et les activités non marchandes qui n'y appartiennent pas. Les résultats préliminaires montrent que si l'on inclut les activités économiques non marchandes, le nombre des enfants économiquement actifs augmente considérablement et celui des enfants exerçant des activités non économiques uniquement baisse fortement, ces derniers étant généralement omis dans les statistiques sur le travail des enfants.

L'étude évalue aussi les effets des activités non marchandes des enfants sur leur santé et leur éducation dans le cadre des efforts plus larges de l'IPEC pour identifier quels types d'activités non marchandes, exécutés au-delà de quels niveaux d'intensité, devraient être considérés comme faisant partie de la catégorie du travail des enfants et par conséquent éliminés. Les résultats préliminaires, en cours de finalisation, indiquent que les activités non marchandes peuvent également concerner le développement des enfants et leurs droits à l'éducation, constituant ainsi un plaidoyer pour leur prise en compte dans la législation contre le travail des enfants et les politiques respectives.

Les caractéristiques de l'asservissement des enfants

Ces dernières années, on admet de plus en plus la nécessité d'analyser les questions concernant «toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues» – définies dans la convention n° 182 comme étant des pires formes de travail des enfants – ainsi que les aspects socio-économiques et culturels qui y sont associés. L'une des ces pratiques est l'asservissement, une forme de travail forcé où les travailleurs sont captifs de leur employeurs ou «asservis», souvent pour dette¹³.

Dans son étude sur l'asservissement des enfants, l'IPEC s'efforce de réunir de nouvelles preuves grâce à des études menées sur le terrain dans quatre pays de différentes régions du monde¹⁴. Une attention particulière a été accordée aux enfants affectés aux travaux domestiques et agricoles. Plusieurs centaines d'enfants en situation de servitude ont été interrogés, parfois avec leurs parents, leurs employeurs ou des

intermédiaires. L'étude porte sur quatre thèmes: 1) les mécanismes du travail forcé ou de l'asservissement des enfants (c'est-à-dire comment les enfants se font piéger par le système); 2) les facteurs de vulnérabilité; 3) les caractéristiques de l'asservissement (c'est-à-dire le préjudice subi par les enfants par suite du manque de liberté, de la violence, de l'isolement, de l'ignorance de leur environnement et de leur situation, de la violation de leurs droits, et des conditions de travail abusives); 4) les mécanismes permettant d'échapper à l'asservissement.

Par le fait qu'elle projette une meilleure compréhension sur l'asservissement des enfants, l'étude devrait en principe aider l'IPEC dans la conception des programmes et dans la recherche. L'analyse des mécanismes d'asservissement permettra à l'IPEC non seulement de prendre en compte les autres informations pour les utiliser dans les programmes d'action directe et les plaidoyers, mais également de mieux mettre en évidence les causes profondes de l'asservissement et par voie de conséquence de les traiter plus efficacement. La collecte des informations sur les enfants en situation de servitude se révélant une tâche très difficile, cette enquête sera l'occasion de créer des outils permettant d'entreprendre d'autres enquêtes et d'établir des statistiques au plan national et au plan régional.

La préparation de normes statistiques

En outre, l'IPEC travaille à l'heure actuelle avec des bureaux nationaux de statistique et des mandants nationaux de l'OIT à l'élaboration de normes statistiques internationales pour mesurer le travail des enfants. Toutes ces données seront compilées dans un rapport technique et un projet de résolution sur les statistiques du travail des enfants, qui seront soumis pour adoption à la

¹² Selon la définition du Système de comptabilité nationale (révision 1993).

¹³ Il existe plusieurs types d'«asservissement». La servitude pour dettes est une forme d'esclavage moderne dans laquelle un individu offre son travail et/ou celui de son enfant contre une somme en espèces ou un avoir pour une durée indéterminée jusqu'au remboursement de la dette. Parfois les filles et les garçons sont piégés dans une servitude héritée de leurs parents. Il arrive que des parents indigents de régions rurales envoient leurs enfants travailler à la ville dans des familles plus favorisées, dans l'espoir qu'ils seront pris en charge en échange de leur travail. De plus certains d'entre eux deviennent également des victimes de la traite d'enfants.

¹⁴ Ghana, Haïti, Niger et Pakistan.

18^e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) en 2008. Ces nouvelles normes rendront les estimations relatives au travail des enfants plus robustes techniquement parlant, et la comparaison entre les pays plus facile¹⁵.

1.1.2. Les leçons du passé

L'évaluation de l'impact d'un programme au moyen d'études et de systèmes de suivi de l'impact

L'évaluation de situations spécifiques d'enfants astreints au travail ainsi que leur contexte socio-économique, juridique et institutionnel ont depuis un certain temps déjà été intégrés en tant qu'éléments essentiels dans le processus de conception des programmes de l'IPEC, permettant ainsi la mise en place de mesures adaptées et efficaces. L'importance d'obtenir des informations détaillées et fiables sur la situation des enfants et de leurs familles avant d'entreprendre tout projet a été confirmée dans les dossiers de l'IPEC sur les leçons apprises. Durant 2004-2005, l'accent a été mis sur l'impact causé par les travaux de l'IPEC. Afin d'évaluer les effets des activités exercées dans le cadre des projets sur des populations cibles, à court terme et dans les délais d'exécution du projet, l'IPEC a commencé à utiliser des méthodologies avec suivi et des évaluations de base répétitives dans l'évaluation finale/évaluation d'impact. A ce jour, des exercices de ce type ont eu lieu dans le cadre de trois projets en Asie¹⁶ et seront inclus dans les évaluations finales des projets initiaux d'appui aux programmes assortis de délais¹⁷.

Des études de suivi de l'impact ont été entreprises et des systèmes de suivi de l'impact ont été mis au point permettant d'identifier les grands changements à long terme dans la vie des enfants et de leurs familles bénéficiaires. Des tests d'essai réalisés durant 2004-2005 ont fourni d'importantes informations, qui ont servi à rédiger un manuel sur les procédures à suivre pour les études de suivi de l'impact, ainsi que la première version des directives pour les systèmes de suivi de l'impact. Ces documents sont à présent disponibles en anglais, français et espagnol. Désormais, tous les projets permettront d'identifier les changements importants. De plus, on étudie actuellement des méthodologies permettant de documenter l'impact des efforts déployés au niveau politique et institutionnel. D'après les résultats, les effets positifs pour les bénéficiaires semblent perdurer.

Les bonnes pratiques

L'IPEC dispose d'une importante source d'informations dans sa documentation sur ses pratiques opérationnelles et sur l'expérience. L'identification et la dissémination des bonnes pratiques sont toujours les éléments clés de tous les projets et des nombreux efforts de collaboration, par exemple ceux déployés dans le cadre du suivi de l'initiative Education pour tous (EPT). En général, les rapports de projet, les évaluations et autres études mettent en évidence plusieurs leçons apprises et bonnes pratiques, qu'elles soient déjà appliquées ou pas encore, et qui après avoir été validées une nouvelle fois, deviennent des informations fiables. Cette somme de connaissances sera mise à la disposition du public par le biais de divers moyens, y compris une base de données de bonnes pratiques accessible à partir d'Internet¹⁸.

Afin d'améliorer l'utilisation des résultats des évaluations réalisées par les personnels techniques et régionaux, et les partenaires de l'IPEC, ce dernier a entrepris une revue ainsi qu'un graphique d'analyse des leçons apprises et des bonnes pratiques susceptibles d'être retenues dans les évaluations de projets. Entre 2001 et 2004, des évaluations de 177 projets¹⁹, a fourni nombreuses recommandations, leçons apprises et bonnes pratiques. La plupart des leçons apprises concernaient la conception des projets, la stratégie, la gestion et l'exécution. La répartition des leçons apprises et des bonnes pratiques par domaine stratégique est l'une des caractéristiques les plus importantes des efforts déployés contre le travail des enfants dans chacune des régions, l'Afrique se concentrant sur la constitution de réseaux et de partenariats, la recherche et les connaissances, l'Asie se concentrant sur la constitution de réseaux et de partenariats, l'Europe sur la mise en place et le développement de la capacité institutionnelle,

¹⁵ Pour plus d'informations, voir la Partie II, chapitre 2 de ce rapport: Les normes internationales sur les statistiques du travail des enfants: Consensus des statisticiens sur l'urgence de leur mise en place.

¹⁶ Bangladesh: *Preventing and Eliminating the Worst Forms of Child Labour in Selected Formal and Informal Sectors*; et *Elimination of the Worst Forms of Child Labour in the Urban Informal Sectors*. Nepal: *Sustainable Elimination of Bonded Labour*.

¹⁷ Ces projets initiaux sont en cours au Salvador, au Népal et en Tanzanie.

¹⁸ Voir également la section 4.2.2.

¹⁹ Ceci n'inclut pas les projets au niveau interrégional et global. Le nombre d'évaluations de cette période pour les Etats arabes était trop peu nombreux pour être pris en compte.

et l'Amérique latine et les Caraïbes sur la sensibilisation et la mobilisation sociale.

D'autres analyses des leçons apprises et des bonnes pratiques se poursuivra au cours des années à venir afin de formuler des approches et des modèles d'intervention pour chacun des domaines thématiques. Quelques unes des leçons sont déjà en train d'être appliquées. Par exemple, on a constaté que la mise en place des réponses participatives est un investissement essentiel, même si elle prend du temps. Les processus participatifs adoptés peuvent prendre plus longtemps que prévu dès lors qu'ils concernent les organes gouvernementaux, les organisations non gouvernementales et les communautés bénéficiaires. Cependant, sans les liens de confiance créés grâce à ce processus, les initiatives prises pour régler des questions délicates comme la traite des enfants ne seraient pas avalisées dans certaines communautés ou certains pays. Les approches participatives font à présent partie de tous les processus de planification, de mise en œuvre et d'évaluation des projets de l'IPEC.

Un autre enseignement simple est ressorti de cette étude: chaque fois que les efforts de sensibilisation s'accompagnent d'une action concrète en vue de résoudre un problème, le succès est

relativement assuré. La leçon a montré que lorsque les activités de sensibilisation ne sont pas précédées d'un certain travail préparatoire avec les parties prenantes, visant à identifier et encourager l'action à mettre en place, elles sont bien moins efficaces.

Au nombre des bonnes pratiques documentées, on a pu relever une stratégie se déroulant en trois étapes pour les plaidoyers au niveau législatif et le lobbying aux niveaux national et local. Elles sont décrites dans l'encadré 1 ci-dessous en prenant l'exemple des Philippines.

Dans le cadre de la gestion des connaissances et de leur dissémination, l'IPEC a créé une base de données indiquant les actions possibles, qu'elles soient d'ordre législatif ou politique. Les informations sont organisées par pays, par thème (les enfants dans les conflits armés par exemple) et par mots-clés (la sanction administrative par exemple) et le logiciel indique le titre du document concerné ainsi que le texte correspondant. La base de données continuera à être améliorée et son accès élargi à d'autres pays.

ENCADRÉ 1. CODE DE BONNES PRATIQUES POUR ÉTABLIR LE DIALOGUE AVEC LES RESPONSABLES POLITIQUES ET LES LÉGISLATEURS

De toute évidence, il faut mobiliser les responsables politiques et les législateurs pour introduire la question du travail des enfants au niveau politique et législatif. Le fait d'influer sur la politique, la loi et son application en créant un environnement favorable ainsi que des cadres juridiques et réglementaires représente un grand pas en avant vers l'élimination du travail des enfants.

Un partenaire de longue date de l'IPEC aux Philippines, la Fondation Visayan Forum a validé comme étant une bonne pratique une stratégie en trois étapes visant à constituer des réseaux et des alliances aux niveaux politique et législatif.

L'étape 1 est la *préparation sociale*, notamment l'élaboration de messages clés et la constitution d'une base plus complète de connaissances obtenues auprès des enfants du groupe cible, ainsi que la diffusion de ces messages par le biais de la radio, de la télévision et de la presse.

L'étape 2 est la *mobilisation du public* par l'organisation de consultations multisectorielles avec les médias, les enfants du groupe cible, les institutions religieuses influentes dans la région, les employeurs (dans la mesure du possible) et des agences nationales ou extérieures concernées par la question, ainsi que par la mise en place de mécanismes pour l'élaboration de lois et leur application. Les témoignages, les pétitions et la rédaction de lettres ouvertes sont également des moyens utilisés pour obtenir l'appui du public.

L'étape 3 est l'*approche personnalisée* qui consiste à constituer des réseaux dans les cercles législatifs. Il faut pour cela se familiariser avec les processus d'élaboration et d'adoption des lois, en informer les individus concernés (hommes politiques, personnels techniques ou chargés de l'exécution) et obtenir leur engagement personnel à tous les niveaux.

1.2. LA RÉPONSE DE L'IPEC

1.2.1. L'objectif

L'IPEC est le programme de coopération technique le plus important de l'OIT. Depuis sa création en 1992, il a soutenu les efforts de l'OIT pour inciter les Etats Membres à remplir leur obligation de respecter les dispositions de la convention n° 138, dans l'objectif général d'éliminer progressivement le travail des enfants par le biais d'un renforcement de la capacité des pays de s'attaquer au problème et de promouvoir un mouvement mondial de lutte contre le fléau. Suite à l'adoption en 1999 de la convention n° 182, cet objectif stipule à présent que l'abolition immédiate des pires formes de travail des enfants est une priorité²⁰.

1.2.2. Les groupes cibles prioritaires

Alors que son objectif reste axé sur la prévention et l'élimination de toutes les formes de travail des enfants, l'IPEC s'est fixé comme groupes cibles prioritaires les pires formes de travail des enfants telles que définies par la convention n° 182:

- a) toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage, ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés;
- b) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques;
- c) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes;
- d) les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

Les enfants actifs ou risquant de devoir travailler ainsi que leurs familles sont les ultimes bénéficiaires – souvent de manière directe – de l'action de l'IPEC. Cette action concerne également des groupes et des institutions publics, privés et non gouvernementaux (des groupes communautaires

jusqu'aux législateurs) et les incite à renforcer leur capacité à planifier, mettre en œuvre et coordonner l'action contre le travail des enfants. Il s'agit notamment des partenaires sociaux de l'OIT, d'inspecteurs du travail, d'enseignants et d'éducateurs, de médias, de professionnels de la santé, de prestataires de services, etc.

1.2.3. Participer à l'Agenda de l'OIT pour le développement

L'élimination du travail des enfants, le travail décent et les objectifs du millénaire pour le développement

Dans le cadre de ses efforts pour atteindre ses propres objectifs et agissant dans l'esprit de l'Agenda de l'OIT pour un travail décent et des huit Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) des Nations Unies, l'IPEC consulte divers partenaires, institutions et parties prenantes clés aux niveaux national, régional et global et collabore étroitement avec eux pour la mise en œuvre des programmes. *S'affranchir de la pauvreté par le travail* est un thème central de l'Agenda de l'OIT pour un travail décent qui concerne directement le premier des objectifs du millénaire pour le développement, à savoir éradiquer la pauvreté extrême et la faim. Les enfants et leurs familles, bénéficiaires cibles des programmes de l'IPEC, sont parmi les plus pauvres et les plus démunis d'entre tous. Ils glissent souvent entre les mailles des filets de l'aide sociale dans leur société. D'après l'expérience de l'IPEC à travers le monde, ce sont bien l'éducation dès la tendre enfance et la formation professionnelle adaptée qui empêchent les enfants de glisser vers la pauvreté, et qui leur permettront de grandir avec l'espoir d'obtenir un jour un emploi décent. Par ses travaux sur le renforcement des institutions pédagogiques et des processus de mise en œuvre du contenu didactique, l'IPEC œuvre aux côtés de l'OIT à la réalisation d'autres objectifs du millénaire pour le développement, notamment le second objectif d'assurer l'éducation primaire pour tous et le huitième de mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

²⁰ Dans le Programme et budget pour 2004-2005 de l'OIT, l'Objectif opérationnel 1.b a été reformulé de la sorte: «Le travail des enfants est progressivement éliminé par un renforcement de la capacité et d'une intensification de la lutte contre le travail des enfants à l'échelon mondial, la priorité étant accordée à l'élimination urgente de ses pires formes et à l'offre de solutions de rechange pour les enfants et leurs familles».

L'élimination du travail des enfants par le biais de l'éducation primaire pour tous

Indubitablement, si la pauvreté pousse les enfants à travailler, ce sont bien en revanche l'éducation et la formation qui les aident à échapper à leur sort. Ainsi qu'il est mentionné dans la section 1.1, les recherches actuellement menées par l'IPEC confirment la relation existant entre l'éducation primaire universelle et l'élimination du travail des enfants. De même qu'il est impossible d'éradiquer la pauvreté sans éliminer le travail des enfants, il est impossible d'atteindre le second Objectif du millénaire pour le développement, à savoir l'éducation primaire pour tous, sans mettre tout en œuvre pour intégrer les millions d'enfants astreints au travail dans le cadre de cet objectif. Ces interdépendances des liens montre la logique qui a inspiré les grandes lignes des instruments internationaux, y compris la convention n° 138 sur l'éducation obligatoire pour tous les enfants jusqu'à l'âge légal. L'objectif de l'OIT d'assurer un travail décent à tous est primordial si l'on veut atteindre le second Objectif du millénaire pour le développement, à savoir l'éducation primaire pour tous. Par le biais de ses travaux sur l'éducation et la formation professionnelle, l'IPEC participe directement à la fois à la réalisation de l'Agenda de l'OIT pour un travail décent et à la celle de cet Objectif du millénaire pour le développement. Dès lors qu'ils reçoivent une éducation primaire (pour ceux qui ont échappé au travail des enfants ou qui y ont été soustraits) ou une formation professionnelle adéquate (pour les plus âgés), les enfants se retrouvent en dehors du cercle vicieux et seront en bonne position à l'âge adulte pour obtenir un emploi décent²¹.

Tous les projets de l'IPEC sur le terrain comprennent des sous-ensembles pédagogiques relatifs suivant le cas, à l'alphabétisation, à l'éducation formelle ou non formelle et à l'apprentissage. De plus, ces projets, souvent en collaboration avec d'autres agences et gouvernements²², contribuent à renforcer la capacité des systèmes d'éducation publics et privés en vue d'améliorer l'accès à l'éducation, la qualité, la pertinence et la mise en œuvre des programmes.

L'élimination du travail des enfants et la mondialisation équitable

L'IPEC contribue de plus en plus au travail de l'OIT sur la réalisation du huitième Objectif du millénaire pour le développement, à savoir la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement, afin d'assurer que le processus

de mondialisation profite à une proportion de la population mondiale plus importante que jamais. En ce qui concerne les groupes cibles de l'IPEC, la mondialisation équitable ne deviendra une réalité que lorsque les règles économiques régissant l'accès aux marchés internationaux seront égales pour tous et ne feront pas obstacle à la réalisation des objectifs sociaux élémentaires. C'est le cas lorsque ceux qui se trouvent à la source de la chaîne de production et de distribution peuvent eux aussi bénéficier des nombreux avantages réels ou potentiels engendrés par une plus grande liberté de mouvement des biens, des services, du capital et du travail. Mais pour ce faire, les familles doivent pouvoir envoyer leurs enfants à l'école plutôt que de les envoyer travailler de longues heures à coudre des vêtements ou récolter des produits qui partiront vers le haut de la chaîne de production, et elles doivent avoir suffisamment de moyens financiers pour pouvoir nourrir, vêtir et éduquer correctement leurs enfants. Lorsque la mondialisation n'est pas équitable, ce sont les familles pauvres et leurs enfants qui souffrent le plus.

Ainsi, l'IPEC œuvre pour la promotion du travail décent, qui est l'un des éléments clés d'une mondialisation plus équitable, en aidant les familles à s'affranchir de la pauvreté et à créer un avenir meilleur pour leurs enfants. Ceci passe par le dialogue social et le renforcement de la capacité institutionnelle, la sensibilisation, l'éducation et la formation, et les mesures visant à améliorer les revenus. Depuis la mise en vigueur de la convention n° 182, les mandats de l'OIT s'adressent de plus en plus à l'IPEC, sollicitant conseils et assistance en ce qui concerne le développement des compétences et l'alphabétisation des enfants plus âgés (15-18 ans), conditions nécessaires pour obtenir un travail décent, mettant ainsi en évidence les liens existant entre le travail des enfants et l'éducation des jeunes. Pour répondre à cette attente, l'IPEC expérimente divers types de stratégies et de modèles.

Le lien entre le travail des enfants et une globalisation plus juste est aussi reconnu comme un point important par les gouvernements donateurs de l'IPEC. En mars 2005, leurs majestés le Roi Juan Carlos I et la Reine Sofia d'Espagne ont

²¹ Pour de plus amples détails sur le travail des enfants et les jeunes, voir la Partie II, chapitre 1 de ce rapport: Le travail des enfants et l'emploi des jeunes: Mise en valeur des liens.

²² Voir également la Partie I, section 1.7.1 sur l'initiative Education pour tous (EPT).

visité l'OIT à Genève accompagné par le Ministre espagnol des Affaires étrangères, Miguel Angel Moratinos, pour commémorer le 10^e anniversaire de la coopération entre l'Espagne et l'IPEC. Lors de son élocution adressée à la session spéciale du Conseil d'administration, le Roi a fait un appel pour que le travail des enfants soit condamné et combattu énergiquement dans le cadre des efforts déployés pour donner une « dimension humaine » au processus de globalisation.

L'intégration dans les plans-cadres et processus de développement au niveau national

L'IPEC a conscience du fait que sa contribution dans ces divers domaines devra être non seulement importante mais également durable, que ses travaux devront être bien intégrés dans les plans-cadres et les processus de développement national (planification, contrôle et révision), y compris dans les programmes nationaux de l'OIT pour un travail décent, quelle que soit la région où ils sont opérationnels. Ces dernières années, surtout durant la période 2004-2005, l'IPEC a œuvré dans ce sens, notamment avec l'élaboration et la conception de programmes assortis de délais et de projets d'appui, mais aussi avec ses autres travaux. Depuis l'élaboration jusqu'à l'exécution et l'évaluation, l'IPEC s'efforce d'introduire le thème du travail des enfants dans les plans-cadres et les processus de développement national, tels que les Stratégies de réduction de la pauvreté (SRP), Bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (CCA/UNDAF), et l'initiative Education pour tous (EPT). Dépasant le cadre strictement national, l'IPEC a encouragé la coopération par-delà les frontières, les accords bilatéraux et multilatéraux, en particulier pour la traite des femmes et des enfants dans la région du Mékong en Asie et en Afrique occidentale et centrale²³. Au niveau global, la collaboration de l'IPEC avec l'UNESCO et l'UNICEF, notamment pour l'initiative l'Education pour tous, a bien progressé durant cette période.

1.3. LES STRATÉGIES CLÉS DE L'IPEC

L'IPEC a poursuivi son objectif au moyen de conseils, de la dissémination de l'information, par des recherches et des statistiques, par le renforcement de la capacité, par les plaidoyers et la validation de ses modèles et stratégies dans pratiquement 86 pays.

Comme indiqué à la section 1.2, si l'IPEC s'est efforcé d'intégrer ses activités dans les objectifs de développement plus ambitieux de l'OIT et des Nations Unies, c'est précisément pour assurer le succès durable des travaux entrepris par lui dans ce domaine depuis plus d'une décennie. La prise en compte du fait que le travail des enfants n'est pas un phénomène isolé, mais qu'il est étroitement lié à un certain nombre d'autres problèmes de développement économiques et sociaux, a toujours été le principe de base des stratégies de l'IPEC. A l'heure actuelle, il est également communément admis que le travail des enfants a des conséquences qui dépassent le cadre de l'enfant et de la famille: il affecte également les économies nationales du fait des pertes qu'il engendre en termes de concurrence, de productivité et de revenu potentiel.

1.3.1. Intégrer le problème et renforcer la capacité

Aux plans global, régional et national, l'IPEC s'efforce de placer les préoccupations liées au travail des enfants au centre des discussions dans les instances politiques et celles du développement socio-économique, en les intégrant dans les priorités de développement de ses Etats Membres ainsi que dans les initiatives et les plans des organisations de développement. Il a fallu pour cela aider les pays à incorporer le thème en question dans leurs priorités, programmes et budgets consacrés au développement. Les stratégies adoptées pour ce faire consistaient à évaluer et surveiller l'ampleur et la nature du problème, analyser le contexte national en tenant compte des principaux plans de développement concernés (le Plan-cadre des Nations Unies pour

²³ Neuf pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Libéria, Mali, Niger, Nigéria et Togo) ont signé un accord de coopération multilatéral en juillet 2005 en vue de créer des mécanismes de coopération bilatéraux et multilatéraux pour la prévention de la traite des enfants, la lutte contre ce fléau et des poursuites pénales contre les individus qui la pratiquent.

l'aide au développement (UNDAF), le bilan commun de pays (CCA), l'initiative Education pour tous (EPT) et les stratégies de réduction de la pauvreté (SRP)), renforcer les capacités et les mécanismes institutionnels, et fournir une aide pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales. Les stratégies consistant à sensibiliser le public aux niveaux global et local, et à mobiliser divers types d'alliés et de partenaires afin de les inciter à prendre des mesures sont toujours valables. L'accent étant mis en ce moment sur l'application des conventions n° 138 et n° 182, il est primordial de continuer à dispenser des conseils en matière de législation sur la prévention et la protection.

Les mandants réalisent que même s'il n'est pas mentionné explicitement comme objectif ou indicateur dans un plan-cadre ou dans ses processus de suivi et de révision, le travail des enfants joue un rôle prépondérant dans le développement socio-économique du pays. Il est donc important d'incorporer les indicateurs du travail des enfants dans les systèmes de suivi et autres processus des objectifs du millénaire pour le développement et des stratégies de réduction de la pauvreté. L'IPEC est en train de renforcer la capacité des Etats Membres à cet égard.

On retrouve les stratégies de l'IPEC dans diverses modalités d'exécution et divers services de conseil technique. Des actions sont mises en œuvre pour démontrer la faisabilité de stratégies visant à prévenir le travail des enfants, à soustraire les enfants au travail, à réadapter ceux qui ont été soustraits et les réinsérer dans la société comme des enfants «normaux» et en bonne santé. En outre, l'IPEC préconise de réutiliser et de diffuser les stratégies et les modèles d'intervention qui ont fait leurs preuves, de documenter les expériences vécues et de disséminer les informations recueillies sur les bonnes pratiques et les leçons apprises. Les modalités de l'assistance technique, y compris les projets sectoriels régionaux et nationaux et les projets d'appui aux programmes assortis de délais nationaux sont planifiées et établies dans la mesure du possible à l'aide de sources de financement locales et de donateurs. Profitant de l'impulsion suscitée par la Journée mondiale contre le travail des enfants – 2005, qui a mis l'accent sur le travail des enfants dans les mines, l'IPEC pense qu'il devrait être possible d'éliminer le fléau dans cette industrie dans un délai relativement court, car c'est là l'occasion de mettre en œuvre un programme sectoriel global sur ce type de travail des enfants²⁴.

L'IPEC intègre systématiquement les questions de genre dans ses planifications, la conception des projets, sa mise en œuvre, ses rapports et ses évaluations. Les stratégies utilisées pour les projets et les recherches tiennent compte des besoins spécifiques aux filles et aux garçons, aux femmes et aux hommes et tentent de résoudre les problèmes d'impact qu'ils entraînent. Les questions de genre ont été incorporées dans le *Manuel de gestion des programmes* (POM), ainsi que dans les cours de formation des personnels de l'IPEC et des agences d'exécution.

Etant donné l'ampleur de son champ d'application et de son rayonnement, il est essentiel pour l'IPEC de tirer un enseignement de son expérience. Il doit également posséder le savoir-faire et la souplesse nécessaires pour lui permettre d'évoluer rapidement et de répondre à des besoins naissants parfois inattendus, comme cela a été le cas avec le tsunami de décembre 2004 en Asie. L'IPEC a été l'un des premiers programmes de développement à planifier une action, la mettre en place et à l'exécuter dans la province d'Aceh en Indonésie et au Sri Lanka au lendemain de la catastrophe. Ceci n'aurait bien sûr pas été possible sans la confiance et le soutien des gouvernements bénéficiaires et des donateurs de l'IPEC, ni sans les infrastructures de l'OIT-IPEC sur le terrain.

1.4. LES DÉFIS DE L'IPEC

Au fur et à mesure de son évolution et de son développement, le programme de l'IPEC a continué à construire sa propre expérience et à tenter de comprendre les problèmes les plus urgents. Il continue de réunir des preuves de l'efficacité de ses travaux, de les documenter, puis d'évaluer son action: l'IPEC apporte-t-il un plus, et dans l'affirmative, les effets sont-ils durables et à la mesure des investissements réalisés? Est-il possible d'identifier les facteurs clés déterminant son efficacité, puis de les utiliser ailleurs? L'IPEC accorde-t-il suffisamment d'importance, de ressources et de temps là où ces facteurs seraient maximisés et là où ils sont les plus nécessaires? Prouver la portée et la pertinence de ses travaux par le biais de stratégies et de programmes, de

²⁴ Pour de plus amples détails sur le travail des enfants dans les mines, voir la Partie II, chapitre 3 de ce rapport: «Le travail des enfants dans l'exploitation minière: un appel mondial à l'action».

systèmes pour l'exécution et la mesure, qui soient efficaces, rentables et réalistes, représente un défi énorme non seulement pour l'IPEC, mais également pour tous les programmes de coopération technique.

Bien que l'approche de programmes assortis de délais soit essentiellement gérée par les pays eux-mêmes, les tâches d'élaboration de politiques et d'actions directes sont si variées, et les parties prenantes sont si nombreuses, que l'IPEC doit souvent fournir une aide technique très importante. Durant la période étudiée, l'OIT, en tant qu'agence principale des Nations Unies en matière de travail des enfants a grandement bénéficié des efforts de l'IPEC, même si les responsabilités et obligations afférentes affaiblissent les capacités de ce dernier.

Ces dernières années, le niveau de la capacité d'exécution s'est considérablement amélioré dans de nombreux pays, cependant il n'est pas toujours suffisant et devra être renforcé pendant un certain temps. Durant la période biennale, l'IPEC a fait de grands progrès en ce qui concerne la simplification des stratégies pour le suivi sur le travail des enfants et la preuve de leur efficacité aux niveaux sectoriel et national. Il s'agit à présent de faire en sorte que les Etats Membres et autres partenaires adhèrent pleinement à ces méthodes et les intègrent préférentiellement dans les procédures de suivi relatives aux Objectifs du millénaire pour le développement, à l'initiative l'Education pour tous et la convention des droits de l'enfant. Intégrer la question du travail des enfants dans les plans-cadres, les programmes, les processus et les objectifs de développement de chacun des pays signifie que les donateurs et les institutions financières, tout comme les gouvernements doivent considérer la lutte contre le travail des enfants comme une priorité nationale.

En ce qui concerne la conception des projets, particulièrement les projets d'appui aux programmes nationaux assortis de délais, l'IPEC a mis en place un processus de planification et de consultation intensif et sophistiqué. Pour accroître son efficacité, l'IPEC devra harmoniser davantage ses efforts avec l'Agenda de l'OIT pour un travail décent et le Programme national pour un travail décent, ce qui peut se révéler un pari difficile car le travail de l'IPEC doit souvent être achevé dans des délais courts et en fonction des contraintes de programmation.

Le terrain a été bien préparé à l'intérieur des pays comme à travers le monde pour qu'une attaque concertée soit lancée contre le travail des enfants. En tendant la main à plusieurs millions

d'enfants, l'IPEC leur offre une vie meilleure, l'espoir d'un travail décent et d'un avenir productif. Il faudrait continuer sur cette lancée et multiplier les efforts jusqu'à ce que les objectifs soient atteints.

1.4.1. L'évaluation de l'IPEC par l'OIT

Un grand nombre des thèmes mentionnés ci-dessus reflètent également les résultats de l'évaluation de l'IPEC réalisée en 2004 par l'OIT. D'après cette évaluation, l'IPEC est un programme novateur, qui répond avec efficacité aux nouveaux défis au moyen de stratégies pertinentes. Les résultats ont également indiqué qu'il serait souhaitable de se rapprocher de la politique de l'OIT, des agendas nationaux et internationaux pour le développement, de prévoir une collaboration accrue avec les partenaires sociaux dans le cadre des efforts de rendement déployés pour provoquer des changements dans la société. On a pu remarquer un certain progrès dans le domaine de la gestion des connaissances au sein de l'IPEC.

Le rapport ainsi que les recommandations qui l'accompagnent, destinés au Conseil d'administration, au Directeur général et plus particulièrement à l'IPEC, ont été soumis à la Commission du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration de l'OIT. Les recommandations portaient sur les stratégies et les approches contenues dans les programmes, les difficultés de gouvernance (politiques, structures et processus) et de gestion. La direction de l'IPEC a confirmé que les domaines mis en évidence étaient extrêmement importants et qu'ils mettraient tout en œuvre pour donner suite. En ce qui concerne les recommandations adressées au BIT en général, l'IPEC s'est déclaré prêt à se conformer aux instructions formulées par le Directeur général dans la mesure de ses moyens et aussi rapidement que possible.

L'IPEC a commencé à travailler sur un plan d'action et de suivi qui permettra de faire le point sur certaines activités et les problèmes connexes. Il s'agit surtout de renforcer l'action tripartite contre le travail des enfants. Pour se conformer aux directives de l'audit de genre récemment réalisé, l'IPEC continue d'accorder une attention particulière à la problématique hommes-femmes dans ses programmes. Un groupe de travail a été spécialement créé à cette intention au sein du département. On trouvera en annexe 1 une liste des thèmes à traiter et des mesures de suivi

suggérées pour satisfaire aux recommandations et autres points pertinents soulevés à l'occasion de l'évaluation.

Dans son rapport, l'OIT a recommandé à l'IPEC de mettre en place un plan-cadre élaboré à partir de résultats et axé sur la performance et les stratégies d'appui au Cadre stratégique de l'OIT, ainsi que sur la performance et les objectifs du Programme et budget pour 2006-2007. Le plan-cadre élaboré à partir de résultats s'inspire des travaux actuels de l'IPEC, notamment le Plan global de suivi et le processus de Planification stratégique créé en 2003. L'atelier consultatif du personnel de l'IPEC qui s'est tenu en octobre 2005 a permis d'identifier les résultats et les stratégies qui serviront à élaborer «Indicateur et résultat de l'OIT pour 2006-2007»²⁵, document directement lié à la lutte contre le travail des enfants.

1.5. COLLABORATION AVEC LES MANDANTS TRIPARTITES DE L'OIT

Améliorer la collaboration avec les mandants de l'OIT – les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs – représente à la fois une priorité et un défi pour l'IPEC. Chacun de ces partenaires possède des atouts spécifiques que l'IPEC encourage en promouvant des réformes politiques et en mettant en œuvre des programmes. Ces dernières années, les mandants participent de plus en plus à la planification et la mise en œuvre d'activités liées au travail des enfants, et leurs responsabilités concernent des domaines de plus en plus variés.

1.5.1. Les gouvernements

L'approche stratégique de l'IPEC qui consiste à intégrer les questions du travail des enfants dans les plans-cadres de développement national ont permis de renforcer la capacité des principales agences gouvernementales de jouer un rôle essentiel dans l'instauration d'un environnement favorable à la prévention et l'élimination du travail des enfants, particulièrement par le biais de partenariats. Par exemple, tandis que la Zambie met au point ses documents stratégiques de réduction de la pauvreté, l'IPEC assiste plusieurs agences gouvernementales, notamment le Ministère de l'Éducation et celui du Développement des communautés, leur offrant des conseils

sur la façon d'intégrer la question des enfants exposés aux pires formes de travail. Le document stratégique de réduction de la pauvreté est le document central de la planification nationale et sera incorporé dans le Plan de développement national en 2006.

On peut citer par ailleurs l'assistance de l'IPEC au gouvernement bulgare pour intégrer le thème des pires formes de travail des enfants dans le Mémorandum conjoint sur l'inclusion signé entre l'UE et la Bulgarie avant l'entrée de cette dernière dans l'Union européenne. Ce sera l'occasion d'inclure l'élimination des pires formes de travail des enfants dans la procédure conjointe de contrôle et de révision de la politique et de bénéficier des ressources allouées par le Fonds social européen.

En Tanzanie, le gouvernement a incorporé le travail des enfants comme indicateur dans sa stratégie pour la croissance à moyen terme et la réduction de la pauvreté – 2005-2010. À l'aide de ce plan appelé Stratégie nationale pour la croissance à moyen terme et la réduction de la pauvreté ou *MKUKUTA* en Swahili, le gouvernement s'engage à réduire le travail des enfants des 25 pour cent actuels jusqu'à 10 pour cent d'ici à 2010, ce qui devrait également se traduire par une baisse de toutes les pires formes de travail des enfants.

Dans les Amériques, l'IPEC a marqué un effort soutenu pour inciter les gouvernements locaux et régionaux à placer le travail des enfants comme un point important de leurs ordres du jour. En octobre 2005, pendant le XVe Sommet ibéro-américain tenu à Salamanque en Espagne, les participants gouvernementaux de ces régions se sont engagés à formuler et promouvoir des plans d'action nationaux assortis de délais pour prévenir et éradiquer le travail des enfants. La Déclaration finale et le Plan d'action du IVE Sommet des Amériques (Mar del Plata, Argentine, novembre 2005) comprennent l'engagement pris pour protéger les enfants de l'exploitation économique et éradiquer les pires formes de travail des enfants d'ici 2020. En Colombie, le

²⁵ Le Résultat 1.a.2 sur l'action ciblée contre le travail des enfants fait référence à l'action entreprise par les États Membres conformément aux principales conventions de l'OIT relatives au travail des enfants et l'indicateur fait référence au progrès accompli dans l'application d'au moins deux actions menées dans le cadre des programmes assortis de délais, comme les avenants législatifs, la collecte des données, les objectifs assortis de délais, les systèmes de suivi du travail des enfants, et l'intégration du thème du travail des enfants dans les programmes de développement concernés.

plan national de développement pour 2002-2006 inclut les objectifs visant à l'éradication des pires formes de travail des enfants et encourage les gouvernements locaux à entreprendre le même genre d'initiatives. Soixante-dix-huit pour cent des gouvernements départementaux ont intégré ces objectifs dans leurs plans de développement et mis en place des comités tripartites pour la mise en œuvre des programmes. Un système national pour suivre les résultats et les activités de ces programmes a aussi été mis en place.

Au Mali, l'IPEC a soutenu un grand nombre de projets pour la réinsertion d'anciens enfants travailleurs par la formation professionnelle dans divers secteurs d'emploi. Les résultats obtenus ont semble-t-il grandement contribué à convaincre les ministres de l'Éducation, du Travail et de la Formation professionnelle à incorporer la question du travail des enfants dans la formulation d'une nouvelle politique sur la formation professionnelle et l'apprentissage. Aux termes de cette nouvelle politique, les enfants soustraits au travail par l'IPEC et ses partenaires recevront une formation professionnelle et seront inscrits dans des programmes spécialisés. Pour ce faire il faudra mettre en place des modules de formation adaptés, former des formateurs, mettre au point des cours de formation adaptés aux besoins des filles, ainsi qu'un système de suivi de l'impact pour assurer le suivi des enfants.

En Indonésie, le Comité national sur l'élimination des pires formes de travail des enfants a récemment publié son premier rapport, *Report on the Implementation of the National Plan for the Elimination of the Worst Forms of Child Labour (2002-2004)*. Le rapport a été préparé en collaboration avec les mandants tripartites, notamment le Ministère de la Main-d'œuvre et des Transmigrations, l'Association des employeurs indonésiens et divers syndicats et ONG. A l'occasion de cet événement, l'IPEC a offert ses conseils et son support, mais le mérite de cette initiative revient bien au gouvernement indonésien. Le rapport traite du plan-cadre institutionnel, des indicateurs nationaux, de la mise en œuvre des activités, des restrictions et des progrès accomplis.

Parce qu'ils sont mandatés pour faire respecter la législation, assurer l'éducation publique ainsi que la protection sociale, les agences gouvernementales jouent un rôle primordial dans le suivi sur le travail des enfants. Les mécanismes de suivi identifient les enfants, les soustraient à leur travail et s'assurent qu'aucun autre enfant ne prendra leur place. L'engagement du gouvernement est un facteur important pour assurer le

succès durable d'un tel suivi. L'encadré 2 donne des exemples dans plusieurs pays.

En Russie, le gouvernement de la région de Leningrad a joué un rôle prépondérant en matière de travail des enfants de concert avec les autorités municipales, la fédération des syndicats de Saint-Petersbourg et de la région de Leningrad, et avec REGION-EXPO (un projet de développement régional et un centre d'études). Le gouvernement régional a adopté sa politique contre le travail des enfants et ses pires formes et a mis en œuvre des activités avec l'aide de l'IPEC. Des modèles opérationnels pour la prévention du travail des enfants et la réinsertion des enfants soustraits au travail ont été expérimentés et peuvent être utilisés ailleurs.

1.5.2. Organisations d'employeurs et de travailleurs

Au cours de la récente collaboration entre l'IPEC et les organisations d'employeurs et de travailleurs, les efforts se sont concentrés tant sur le travail politique en amont que sur l'action directe en aval tirant profit de leurs positions respectives pour influencer le développement de politiques et des réformes dans des domaines socio-économiques clés tels que l'emploi, le commerce, la protection sociale et l'éducation. En ce qui concerne les syndicats, le travail réalisé en amont a tendance à être géré par des centrales syndicales nationales alors que l'action directe est souvent gérée par leurs affiliations sectorielles, telles que les unions de travailleurs agricoles ou d'employés de maison par exemple. En outre, l'IPEC met maintenant un accent tout particulier sur le rôle mobilisateur que les syndicats doivent jouer dans les mouvements anti-travail des enfants dans leur pays et leur offre un soutien spécial pour tenir ce rôle. Cela a par exemple été inclus dans la seconde phase d'un projet d'appui de l'IPEC au programme assorti de délai en Tanzanie.

Fin 2005, des discussions stratégiques importantes ont eu lieu sur le rôle des syndicats dans la lutte contre le travail des enfants. L'IPEC a organisé des consultations avec les travailleurs en collaboration avec le Bureau des activités pour les travailleurs du BIT (ACTRAV) et les bureaux sur le terrain en Afrique du sud et en Asie. Une consultation à Blantyre, Malawi en novembre a porté sur une analyse des stratégies appliquées par les syndicats dans la lutte contre le travail des enfants dans l'agriculture,

ENCADRÉ 2. LES AGENCES GOUVERNEMENTALES MONTRENT L'EXEMPLE EN MATIÈRE DE SUIVI SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS

L'un des moyens les plus efficaces de s'attaquer au problème du travail des enfants est de vérifier régulièrement où les enfants travaillent. Le suivi sur le travail des enfants est le processus proactif confirmant que les observations sont effectuées et bien coordonnées. Grâce à ces contrôles, les enfants et les jeunes gens légalement employés ne sont pas exploités et ne sont pas exposés à des risques sur le lieu de travail. Cette surveillance effective au niveau local est rendue possible grâce à un système de suivi établissant un lien entre les services concernés et les anciens enfants travailleurs.

En règle générale, l'IPEC s'est efforcé de maintenir les initiatives de suivi au sein des institutions gouvernementales, aux niveaux national, provincial et communautaire, en utilisant des structures déjà existantes, telles qu'une unité du travail des enfants à l'intérieur du Ministère du Travail. Même dans les cas où le suivi se fait dans les communautés par des membres de la communauté eux-mêmes, un lien est établi entre les systèmes de suivi et les programmes gouvernementaux pour la collecte des informations.

Pour ne citer que quelques exemples, dans le cadre d'un projet entrepris par l'IPEC à la décharge de La Chureca au Nicaragua, les enseignants, les personnels de santé, les inspecteurs du travail et le comité national pour l'éradication du travail des enfants ont participé à la mise en place et au fonctionnement d'un système de suivi. De même, en Amérique du Sud, un « système de suivi institutionnel » a été spécialement mis au point et utilisé dans des petites exploitations aurifères en Bolivie, en Equateur et au Pérou, avec la participation des ministères du Travail, de l'Education, de la Santé et des Mines de chacun de ces pays.

Il arrive que des hauts fonctionnaires du gouvernement soient chargés d'effectuer les contrôles et vérifications eux-mêmes, souvent dans le cadre d'équipes composées de plusieurs partenaires, comme celles mises sur pied pour le programme de suivi sur le travail des enfants en Albanie. Parfois, le gouvernement entreprend un programme de suivi sur le travail des enfants par le biais d'interventions ciblées dans certains secteurs, tels que l'agriculture commerciale au Ghana et en Tanzanie ou la petite industrie manufacturière en Turquie.

La plupart du temps, les systèmes de suivi sur le travail des enfants gérés par le gouvernement font intervenir plusieurs partenaires. Dans la mesure où ils sont adoptés et intégrés dans les programmes de ces agences, le suivi sur le travail des enfants aura de bonnes chances de réussite.

dont la négociation collective, les accords au niveau local et le contrôle et l'évaluation. Lors d'une réunion à Chennai en Inde en décembre sur les bonnes pratiques à l'attention des syndicats engagés dans la lutte contre le travail des enfants ont été analysées et validées, dont les liens importants existants entre le travail des enfants et les autres domaines de la Déclaration de l'OIT et la liberté d'association.

Suite aux précédents programmes de l'IPEC, certains partenaires sociaux intègrent les questions relatives au travail des enfants dans leurs politiques et leurs programmes organisationnels propres. C'est un pas essentiel qui est franchi pour soutenir le rythme de l'engagement et de l'action. L'IPEC continue de bénéficier du soutien et de la collaboration d'ACT/EMP (Bureau des activités pour les employeurs) et de celle d'ACTRAV (Bureau des activités pour les travailleurs) à Genève, ainsi que de celui des spécialistes des employeurs et des travailleurs sur le terrain.

Pour accroître encore la collaboration avec les organisations d'employeurs et de travailleurs, au cours de la période biennale, ce sont 200 employés de terrain et nouveaux conseillers de projet de l'IPEC (Conseillers techniques principaux) qui ont été formés aux questions liées à cette collaboration et à l'implication de ces groupes dans les projets de l'IPEC et les autres activités relatives au travail des enfants. En outre, l'IPEC a développé des directives en consultation avec ACTRAV pour son personnel au siège et sur le terrain qui vont faciliter l'implication des syndicats dans les activités et les programmes nationaux. L'IPEC s'est maintenant lancé dans un processus similaire pour développer des directives sur le travail avec les employeurs en consultation avec ACT/EMP. Ces dernières aideront également les organisations d'employeurs et de travailleurs à mieux comprendre la nature du travail de l'IPEC.

Dans ce contexte, la coopération entre l'IPEC et les organisations d'employeurs et de

travailleurs est bien établie dans la plupart des pays où l'IPEC soutient des projets. En plus de ce qui a été cité précédemment, des progrès ont été accomplis par un certain nombre de projets de l'IPEC. Les initiatives suivantes ne représentent que quelques exemples des actions en cours ou entreprises au cours de cette période.

En Chine, une organisation d'employeurs travaille avec l'IPEC pour mobiliser le secteur privé contre la traite (voir encadré 3). Au Yémen, la Fédération des chambres de commerce et d'industrie du Yémen a intégré le travail des enfants dans son agenda des ateliers et des activités de sensibilisation qui se tiennent dans les gouvernorats.

Le projet INDUS en Inde, le plus vaste projet financé par le gouvernement et l'IPEC, connaît une avancée substantielle en matière de coopération, en particulier avec les syndicats. Au Cambodge, un Pacte national contre le travail des enfants a été créé en mai 2005 par les deux principales confédérations syndicales avec le soutien de l'IPEC. Il doit servir de plate-forme pour que les syndicats et les travailleurs agissent collectivement. Basé sur un modèle similaire développé à Andhra Pradesh en Inde, le Pacte contre le travail des enfants au Cambodge cherche à promouvoir et protéger les droits des enfants cambodgiens, à réduire et œuvrer pour l'élimination de toute forme de travail des enfants, à coopérer

avec les syndicats à l'échelon national ou international pour combattre le travail des enfants et à encourager l'éducation pour tous.

En collaboration avec ACTRAV, l'IPEC a apporté son appui en Amérique centrale, en République Dominicaine et au Mexique, pour développer les plans d'action des syndicats nationaux pour l'élimination du travail des enfants. Le processus a renforcé la coopération entre les fédérations syndicales au niveau national et a en même temps identifié les étapes concrètes du combat que les syndicats peuvent mener contre le travail des enfants. Un groupe de travail continental a été formé pour la prévention et l'élimination du travail des enfants. Un de ses premiers résultats a été un plan d'action régional validé en 2005 par les fédérations régionales CLAT et ORIT. L'IPEC y apporte actuellement son soutien.

Les capacités de la Fédération générale des syndicats de travailleurs au Yémen ont été renforcées pour la mobilisation communautaire, les actions directes en faveur des enfants qui travaillent, la documentation et l'information sur le travail des enfants. En Albanie, la Confédération internationale des syndicats libres, les syndicats nationaux et l'IPEC ont organisé une conférence en 2004, sur le thème «les syndicats contre le travail des enfants», où un plan d'action a été préparé par les syndicats locaux. Pour y faire suite et dans le cadre du soutien de l'IPEC

ENCADRÉ 3. UNE ORGANISATION D'EMPLOYEURS DE LA PROVINCE DU YUNNAN S'ENGAGE DANS LA LUTTE CONTRE LA TRAITE

L'Association d'économie privée de la ville de Kunming, avec le soutien du projet Mékong de l'IPEC pour combattre la traite d'enfants et de femmes, mobilise le secteur privé pour faire cesser la traite et l'exploitation par le travail dans la province chinoise du Yunnan. L'objectif du programme est d'augmenter la capacité des organisations d'employeurs et de leurs membres à agir concrètement contre la traite et l'exploitation. Depuis début 2005, 800 représentants des principaux employeurs ont reçu une formation. Droit du travail, parité, travail décent sont aussi des éléments importants de la formation. De plus, un manuel pour les employeurs sur la traite, l'exploitation par le travail et le genre a été élaboré et un plan d'action contre la traite a été adopté par l'Association.

Pour donner plus de force à leur action, 74 employeurs influents de Kunming City ont aussi développé, signé et diffusé des lettres de recommandation appelant les managers du secteur privé à entreprendre un meilleur auto-contrôle, à se conformer au droit du travail, à agir contre les discriminations liées au genre, à cesser l'emploi illégal et l'exploitation, et à contribuer aux efforts pour prévenir la traite. Les lettres de recommandation ont été largement distribuées parmi les employeurs du secteur privé de Kunming City.

L'Association d'économie privée de la ville de Kunming a également lancé une campagne de rue en collaboration avec la Fédération des Femmes de Kunming City et avec le Bureau de l'Éducation et le Bureau du Travail de Kunming. Le manuel et les lettres, parmi d'autres outils, ont été distribués au cours de cette campagne.

ENCADRÉ 4. FORMER LES FERMIERES À FORMER LEURS PAIRS SUR LE TRAVAIL DANGEREUX DES ENFANTS DANS L'AGRICULTURE: UNE INITIATIVE SYNDICALE AU GHANA

La formation rurale est un bon exemple de promotion du dialogue social pour éliminer le travail des enfants. Au Ghana, l'Union générale des travailleurs agricoles (GAWU), soutenue par l'ACTRAV et l'IPEC, organise des ateliers pour former les agriculteurs en tant que formateurs sur l'élimination du travail des enfants dans l'agriculture et les assister dans leurs activités de formation de retour dans leurs villages et leurs communautés.

Les fermiers, avec leurs familles et leurs communautés, sont des acteurs clés de la lutte contre le travail des enfants dans l'agriculture. Dans leur propre ferme, ils sont à la fois parents et employeurs de main d'œuvre. Dans leur communauté, ils peuvent être membres de coopératives, d'organisations locales de producteurs agricoles, d'assemblées de district et peuvent faire entendre leur voix à ces différents niveaux.

La GAWU, l'ACTRAV et l'IPEC ont dispensé ensemble une formation à un groupe pilote de 20 agriculteurs ghanéens pour qu'ils deviennent formateurs à leur tour: ils gèrent maintenant des sessions de formation et organisent des débats de sensibilisation pour des groupes locaux. Dans le cadre de leur formation, ils ont effectué des essais pilotes et sur la base de leur ressenti ont contribué à la finalisation d'un kit de ressources de l'IPEC de formation des formateurs destiné aux fermiers et consacré au travail dangereux pour les enfants dans l'agriculture.

Le rôle de la GAWU est particulièrement important dans la sélection des fermiers stagiaires, dans la formation des formateurs en leur fournissant des conseils pratiques et pédagogiques et en traduisant les notes du kit de formation dans une des principales langues ghanéennes, le Twi.

L'Association ghanéenne des employeurs (GEA) a également manifesté son intérêt pour contribuer au programme de formation des fermiers formateurs. La GEA et la GAWU coopèrent déjà en aidant au renforcement des associations de petits agriculteurs ou de producteurs à l'échelle des plantations pour entreprendre des activités relatives au travail des enfants. La GEA et la GAWU sont tous deux des partenaires de longue date de l'IPEC.

La capacité d'action de la GAWU a été accrue tant en matière de travail des enfants que de recrutement et d'organisation des petits fermiers comme membres. L'appui que la GAWU apporte aux formateurs agricoles, aide aussi l'union à construire des liens avec les fonctionnaires du district et les comités de travail des enfants et à participer plus efficacement aux programmes locaux de suivi sur le travail des enfants.

pour accroître la capacité de la Fédération des syndicats albanais pour l'éducation et la science, une formation a été dispensée aux syndicalistes à Berat, Elbasan et Korça.

Au Togo, les syndicats ont mis en place une entité appelée «Observatoire sur le travail des enfants» et des activités entre organisations d'employeurs et syndicats ont été planifiées pour lutter contre la traite d'enfants. Au Mali, l'Union nationale des Travailleurs du Mali a signé une plate-forme commune, créant ainsi un front syndical pour combattre le travail des enfants. L'encadré 4 fournit également un exemple d'action syndicale dans le secteur agricole au Ghana.

Au final, deux résultats importants de cette meilleure coopération entre partenaires sociaux méritent d'être mentionnés. Premièrement, l'alliance entre partenaires sociaux dans le secteur minier et la signature de 15 accords tripartites dans les pays participants (Voir Partie II, sec-

tion 3.4) en relation avec la Journée mondiale contre le travail des enfants 2005 et, deuxièmement, l'organisation de 10 réunions tripartites en Afrique, Asie et Amérique Latine en 2004-2005. Ces réunions ont couvert un large éventail de questions spécifiquement liées au travail des enfants, comme la mise en œuvre des conventions n° 138 et n° 182, le travail domestique des enfants, la législation et son application, l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, la politique sociale et la traite et autres. Une liste complète de ces réunions peut être consultée en annexe II.

Des perspectives de contributions plus significatives de la part des partenaires sociaux s'ouvrent également dans le domaine des programmes de formation technique pour les enfants au-dessus de l'âge minimum d'accès à l'emploi. Les employeurs et les syndicats devront s'engager véritablement en apportant leur soutien

à l'élaboration et la mise en œuvre de modules d'apprentissage. La coopération étroite qui unit les partenaires sociaux et les associations du secteur informel, ainsi que les autorités locales et autres corps rattachés, est capitale pour le succès de ces stratégies d'intervention.

1.6. COLLABORATION AVEC D'AUTRES DÉPARTEMENTS DE L'OIT

Au cours de l'exercice biennal, l'IPEC a continué à développer des partenariats de travail avec de nombreux départements techniques et programmes de l'OIT. L'IPEC attache une grande importance à ces collaborations qui tirent parti des diverses expertises et expériences disponibles à l'intérieur de l'OIT et apportent une valeur ajoutée aux activités de l'IPEC.

Cette collaboration s'est intensifiée au cours de cette période; elle inclut des activités et des évaluations conjointes de projets, des évaluations thématiques, des matériels produits en commun (tels que des analyses, directives et outils), des ateliers de formation, etc. (voir annexe III). Plusieurs de ces efforts de coopération sont détaillés dans les sous-sections qui suivent. Le personnel de l'IPEC a également participé à des groupes de travail informels organisés par d'autres départements et apporté de nombreuses contributions pour des conférences et des rapports sur divers sujets d'intérêt mutuel tels que les enfants soldats, la collecte de données, le travail décent, la notion de genre, le HIV/SIDA, la santé et la sécurité professionnelles, la protection sociale, la traite d'êtres humains, l'emploi des jeunes et bien d'autres.

1.6.1. Aider les membres de l'OIT à établir une liste nationale de travaux dangereux interdits aux enfants

La convention de l'OIT sur l'âge minimum (n° 138) de 1973 et la convention sur les pires formes du travail des enfants (n° 182) de 1999 exigent toutes deux des Etats qu'ils préparent une liste nationale des travaux dangereux qui doivent être interdits aux enfants. L'expérience a montré que certains trouvaient la rédaction de cette liste techniquement difficile. Deux initiatives ont été prises pour assister les mandants tripartites de l'OIT dans ce processus. L'IPEC et SafeWork (Programme focal sur la sécurité et la santé au

travail et sur l'environnement) rédigent conjointement un rapport sur le travail dangereux des enfants qui passe en revue la situation qui prévaut actuellement dans environ 45 pays dont les listes sont disponibles, par exemple par le biais des rapports sur les conventions ratifiées, et qui a pour but d'identifier les éléments communs de leur listes nationales d'activités et de secteurs dangereux prohibés de manière à guider les autres pays qui commencent à établir leur liste ou la révisent.

La seconde initiative fut «l'Atelier tripartite régional d'Asie sur les ressources et les processus pour la mise en œuvre des dispositions sur le travail dangereux des enfants des conventions n° 138 et n° 182» qui s'est tenu en juillet 2005 en Thaïlande. Ont rejoint l'IPEC, pour diriger cette réunion, des spécialistes de l'ACTRAV, de l'ACT/EMP, de Safework et des spécialistes régionaux de l'OIT en matière de normes. L'accent fut mis sur le processus à enclencher pour les Etats qui ratifient les conventions et les ressources existantes dans la région. Ce type de coopération entre sections est un bon exemple de comment diffuser les normes du travail à travers l'OIT.

1.6.2. Former les inspecteurs du travail à la question du travail des enfants

L'IPEC et Safework ont poursuivi leur coopération pour fournir une formation sur le travail des enfants aux inspecteurs du travail, y compris la production d'un manuel de formation pour les inspecteurs sur le suivi du travail des enfants. Lors d'un cours organisé par SafeWork au Centre de formation de l'OIT à Turin, l'IPEC a formé des inspecteurs du travail sur les dangers et le suivi du travail des enfants. Afin de mieux incorporer ces préoccupations dans l'inspection du travail, l'IPEC et SafeWork produisent un nouvel ensemble de matériels de formation sur le suivi du travail des enfants pour les inspecteurs du travail. Le kit de formation comprend un manuel du formateur et des comptes-rendus des participants aux deux ateliers. Ces matériels de formation sont complétés par un livret de ressources pour les inspecteurs du travail et une série de fiches techniques pour les cours de formation. Ces matériels pourraient éventuellement faire partie d'un futur programme de formation de SafeWork pour les inspecteurs du travail. L'IPEC travaille également avec la Division des Coopératives pour explorer plus à fond le rôle des coopératives dans l'élimination du travail des enfants.

1.6.3. Donner une voix cohérente de l'OIT sur la traite

Courant 2005, l'OIT a établi un groupe de travail sur la traite d'êtres humains. Les questions politiques relatives à la traite ont été discutées et coordonnées dans ce cadre afin de donner à l'Organisation une voix plus forte et plus cohérente sur la question de la traite à des fins d'exploitation sexuelle et de leur travail. La collaboration à l'intérieur de l'organisation s'est poursuivie en particulier avec DECLARATION mais aussi avec MIGRANT. Au niveau opérationnel, plusieurs exemples d'efforts conjoints concrets entre des projets bien établis de l'IPEC sur la traite et les nouveaux programmes de DECLARATION se sont développés au cours de la période biennale dans les régions d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, dans la région du Mékong en Asie, aux Philippines, en République populaire de Chine, au Brésil, en Europe (Balkans et Europe de l'Est) et avec les programmes de MIGRANT en Europe et dans les Balkans.

1.6.4. Synergies pour aborder le travail domestique des enfants et des adultes

Dans le domaine du travail domestique des enfants, l'IPEC travaille avec le Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes sur la composante Asie du Sud Est d'un projet mondial sur le travail domestique des enfants et l'éducation, financé dans le cadre du TCRAM²⁶. De plus en plus, les questions de travail domestique des adultes et des enfants sont traitées ensemble sur le terrain où sont présents à la fois les projets de DECLARATION et les projets de l'IPEC. L'IPEC collabore aussi avec ACTRAV afin de produire un manuel pour les organisations de travailleurs sur le travail domestique des enfants en se basant sur une révision et une mise à jour du manuel datant de 1998.

1.6.5. Le travail des enfants dans les mines: des efforts collectifs sur plusieurs fronts

Le travail des enfants dans les mines, comme d'autres problèmes complexes du travail des enfants, doit être attaqué sous plusieurs angles. L'IPEC a organisé un petit groupe de travail au sein de l'OIT qui a élaboré une stratégie pour rendre public le problème à travers la Journée

mondiale contre le travail des enfants en juin et pour ensuite poser les jalons d'une initiative pluri-annuelle de lutte. Aux côtés de l'IPEC, les départements de l'OIT représentés dans le groupe sont SECTOR (Département des activités sectorielles), SafeWork, DCOMM (Département de la communication) et TRAVAIL (Programme des conditions de travail et d'emploi). SECTOR, spécialisé dans les mines, a apporté un savoir technique indispensable sur les petites exploitations minières, ainsi que des contacts dans les organisations liées à cette industrie. L'IPEC rappelle son expertise sur les approches réussies du travail des enfants et les méthodologies d'évaluation, qui ont été complétées par l'expertise de TRAVAIL sur les méthodes pour améliorer la productivité des adultes et les conditions de travail dans l'économie informelle. SafeWork a fourni un avis précieux sur les risques professionnels à la fois pour les enfants et les adultes (améliorer la sécurité dans les mines signifie moins de blessures liées au travail et un recours moindre au travail des enfants). DCOMM fut à l'avant-garde des préparatifs pour la reconnaissance de la Journée mondiale contre le travail des enfants, à la fois à Genève et sur le terrain. Le succès de la célébration de la Journée mondiale en juin 2005 à la Conférence internationale du Travail était clairement dû à une collaboration énergique entre départements.

1.6.6. Valeur ajoutée sur le terrain

C'est en particulier sur le terrain que l'IPEC recherche la valeur ajoutée des autres programmes de coopération technique et des spécialistes de l'OIT. De nombreux bureaux de l'IPEC sur le terrain ont témoigné d'une coopération accrue. En Zambie par exemple, le projet de renforcement des capacités de l'IPEC et le programme de l'OIT pour le Développement des entreprises de femmes et l'égalité des genres (WEDGE) ont établi un partenariat pour prévenir le travail des enfants en améliorant les conditions de vie des femmes vulnérables. Une évaluation des besoins par les agences d'exécution de l'IPEC va permettre d'identifier des femmes pour suivre la formation commerciale WEDGE et développer des critères de référence pour cette formation. Dans le Sud-Est asiatique également, le projet sur les enfants domestiques et le projet sur la

²⁶ Mécanisme d'allocation des ressources de coopération technique de l'OIT.

traite au Mékong ont collaboré avec le spécialiste des questions de genre de la sous-région en produisant le *Practical guide to promote gender equality in action against child labour and trafficking*. Ce guide a été traduit dans cinq langues du Mékong et plus de 100 fonctionnaires du gouvernement, d'organisations d'employeurs ou de travailleurs et d'ONG de la région ont reçu cette formation. Les activités de formation relatives à ces questions de travail des enfants et de traite ont été menées conjointement par les spécialistes des employeurs et des travailleurs de la sous-région.

1.7. COOPÉRATION AVEC LES AGENCES DES NATIONS UNIES

La stratégie de l'IPEC visant à diffuser la question du travail des enfants et à intégrer l'objectif de l'élimination du travail des enfants dans des cadres plus larges de réduction de la pauvreté et dans les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) a conduit à une collaboration plus intense avec les organisations des Nations Unies. Ces collaborations couvrent un large éventail de questions relatives au travail des enfants, de l'éducation à l'emploi des jeunes, à la collecte de données et d'autres encore. Voici quelques exemples de ce type de coopération de plus en plus importante.

1.7.1. Efforts conjoints avec les agences des Nations Unies

Le programme conjoint des Nations Unies pour la jeunesse en Albanie

Le chômage à grande échelle qui prévaut en Albanie a des conséquences négatives sur les enfants, telles que leur enrôlement dans les pires formes de travail des enfants (trafic de drogues, prostitution, traite d'êtres humains et autres crimes). Pour les enfants plus âgés, le travail acceptable est rare. Dans ce contexte, un programme conjoint des Nations Unies pour la jeunesse a été lancé en avril 2005 pour promouvoir les objectifs du millénaire pour le développement à travers l'emploi des jeunes et l'initiative des Sports pour le Développement du groupe de travail inter-agences des Nations Unies. L'OIT-IPEC, l'UNICEF, l'UNFPA, le Coordonnateur résident du système des Nations Unies, le Ministère de la Culture, de la Jeunesse

et des Sports, le Ministère de l'Éducation et des Sciences et le Comité national olympique albanais ont élaboré conjointement les interventions. L'IPEC fournira un soutien technique pour les dirigeants politiques, les partenaires sociaux et autres acteurs pour garantir que les préoccupations liées au travail des enfants seront prises en considération dans la préparation des «Revue et plans d'actions nationaux sur l'emploi des jeunes», ce à quoi avait appelé une résolution de l'Assemblée générale de l'ONU sur la promotion de l'emploi des jeunes²⁷ et dans le cadre de l'initiative Réseau pour l'emploi des jeunes²⁸.

Une étude de référence conjointe au Nigéria

Au Nigéria, l'OIT-IPEC, l'UNICEF et l'ONUDC cofinancent une étude de référence nationale qui fournira les premières données globales sur la situation des enfants vulnérables au Nigéria. L'étude consiste en trois domaines thématiques majeurs soutenus chacun par une agence²⁹. La collaboration va améliorer le travail en réseau et contribuer à augmenter la sensibilisation sur ces questions. Elle assurera aussi une utilisation efficace de ressources rares et la production de données qualitatives fiables pour la formulation de politiques et la planification de programmes.

L'éducation pour tous

Reconnaissant l'importance d'une cohérence et de la consistance entre les efforts menés pour l'élimination du travail des enfants et atteindre l'éducation pour tous, l'OIT, l'UNESCO, l'UNICEF, la Banque Mondiale et la Marche mondiale contre le travail des enfants (représentant la société civile) ont initié l'accueil d'une table ronde, moment clé de la réunion annuelle du Groupe de Haut Niveau sur l'Éducation pour tous. Ceci montre l'importance du lien entre ces initiatives mondiales. Une seconde table ronde a été organisée

²⁷ Résolution A/157/165.

²⁸ Le Réseau est un partenariat placé sous l'égide des Nations Unies, de la Banque mondiale et de l'OIT, et a pour but de s'attaquer à la question de l'emploi des jeunes aux niveaux local, national et global. Le Secrétariat est hébergé par le BIT.

²⁹ UNICEF: Traite d'enfants, exploitation sexuelle et prostitution; IPEC: Travail domestique des enfants, travail des enfants dans le bâtiment et l'agriculture, syndrome Almajiri et bandes d'adolescents (gangs); Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime: Violence des jeunes, crimes commis par des jeunes, drogues, milices et enfants des rues.

conjointement par ces organisations et accueillie par le gouvernement du Brésil en novembre 2004 pendant la 4^e réunion du Groupe de Haut Niveau sur l'Education pour tous au Brésil. La 3^e table ronde a été organisée à l'occasion de la 5^e réunion du Groupe de Haut Niveau sur l'Education pour tous, à Beijing en novembre 2005. Cette dernière réunion a cherché promouvoir la construction d'une vision partagée, des accords et des engagements de coopération interministérielle et intersectorielle aux niveaux national et régional et aussi au niveau global en renforçant le travail en commun des agences avec les gouvernements et la société civile.

L'un des résultats majeurs de la seconde table ronde fut l'établissement d'un groupe de travail inter-agences sur le travail des enfants et l'éducation qui comprend l'OIT, l'UNESCO, l'UNICEF, la Banque Mondiale et la Marche mondiale. L'OIT a accueilli la première réunion du groupe de travail à Genève en juin 2005. Le groupe de travail s'est concentré sur la production et la promotion de bonnes pratiques dans l'éducation et le travail des enfants, des histoires à succès, des leçons apprises, des expériences de programme, des développements politiques et des défis rencontrés par les pays dans la mise en œuvre des programmes d'éducation pour les enfants qui travaillent. Le groupe de travail inter-agences constitue une importante plateforme pour l'éducation secondaire des enfants travailleurs.

Aider les enfants dans les zones frappées par la sécheresse

Il est maintenant largement reconnu qu'une sécurité alimentaire dégradée a un impact sur l'accès des enfants à l'éducation et contribue au problème du travail des enfants. C'est pourquoi l'IPEC planifie de collaborer avec le Programme alimentaire mondial (PAM) pour maximiser l'impact de son intervention en améliorant la situation des enfants dans les zones affectées par la sécheresse. En commençant par la Zambie, une cartographie des zones où la coopération serait la plus viable et la plus productive va être réalisée. Les projets basés sur la communauté et les écoles soutenues par l'IPEC seront reliés au programme du PAM d'appui aux orphelins et aux enfants vulnérables. En collaborant avec le Programme alimentaire mondial, l'IPEC va augmenter la sensibilisation au travail des enfants et obtenir davantage de soutien dans le cadre du programme école-nourriture du PAM.

Comprendre le travail des enfants

La collaboration se poursuit entre l'OIT, l'UNICEF et la Banque Mondiale dans le cadre du projet de recherche conjoint inter-agences: Comprendre le travail des Enfants (UCW). Les discussions techniques avec l'UNICEF et la Banque Mondiale tenues sous l'égide de ce projet, ont permis des progrès dans le développement d'un panel commun d'indicateurs sur le travail des enfants et une plus grande standardisation des données sur le travail des enfants, collectées par les principaux instruments d'enquête des agences. La recherche collective dans le cadre de ce projet, a produit une série de cinq rapports détaillés par pays, procurant une perspective inter-agences commune sur le travail des enfants et des priorités politiques plus larges pour y faire face³⁰. Les rapports par pays représentent les premiers documents de ce genre présentés conjointement par trois agences. Les activités du projet UCW qui continuent au niveau des pays commencent aussi à être étroitement intégrées dans le cadre des programmes nationaux assortis de délais. Au Cambodge par exemple, le projet UCW aide à la fois en identifiant les formes du travail des enfants qui réclament une attention prioritaire et en identifiant les indicateurs pour fixer des objectifs. Des discussions se tiennent en ce moment pour étendre les activités du projet au niveau national à de nouveaux pays, y compris le Viet Nam, le Laos et l'Ouganda dans l'année à venir.

Le projet Comprendre le travail des Enfants (UCW) s'est aussi révélé un partenaire important dans les efforts de renforcement des capacités à la fois au niveau local et au niveau régional pour recueillir et traiter l'information, analyser les données et les diffuser sous une forme accessible à divers utilisateurs indirects. Des formations régionales ont été organisées par l'IPEC avec le projet UCW en Thaïlande (novembre 2004), en Tanzanie (avril 2005), au Sénégal (juillet 2005) et en Jordanie (novembre 2005).

30 El Salvador, Guatemala, Maroc, Népal et Yémen.

I.2. PROFIL 2004-2005 DE L'IPEC

La croissance et l'expansion de l'IPEC se sont poursuivies au cours de 2004 et 2005 avec plus de 120 projets en cours d'exécution. Les contributions des donateurs ont montré une constante tendance à la hausse, rendant possible le développement du programme aux principales régions du monde.

Au cours de la période biennale, l'IPEC était opérationnel dans 86 pays, dont 61 (soit plus des deux tiers) avaient signé un protocole d'accord avec l'OIT. Dans les 25 pays restants qui n'ont pas encore signé de protocole d'accord, l'IPEC apporte son appui à diverses activités liées à la prévention et à l'élimination du travail des enfants (tableau 1). De nombreux autres pays ont sollicité l'intervention de l'IPEC et leur requête a été satisfaite dans la limite de la capacité de l'IPEC et des contributions des donateurs.

2.1. COOPÉRATION TECHNIQUE

La part de l'IPEC dans le programme global de coopération technique de l'OIT a augmenté de manière significative au cours des dernières années, passant de 11,5% en 1998 à 28,9% en 2001 et 45% en 2005. Le programme de l'IPEC pour les Amériques par exemple est le plus grand programme de l'OIT dans la région, comptant pour 75% de la coopération technique totale dispensée dans la région (voir aussi la section 2.5, tableau 4). Les dépenses absolues pour les Amériques ont atteint 19,1 millions de dollars en 2005, faisant de la région le plus grand bénéficiaire de l'IPEC.

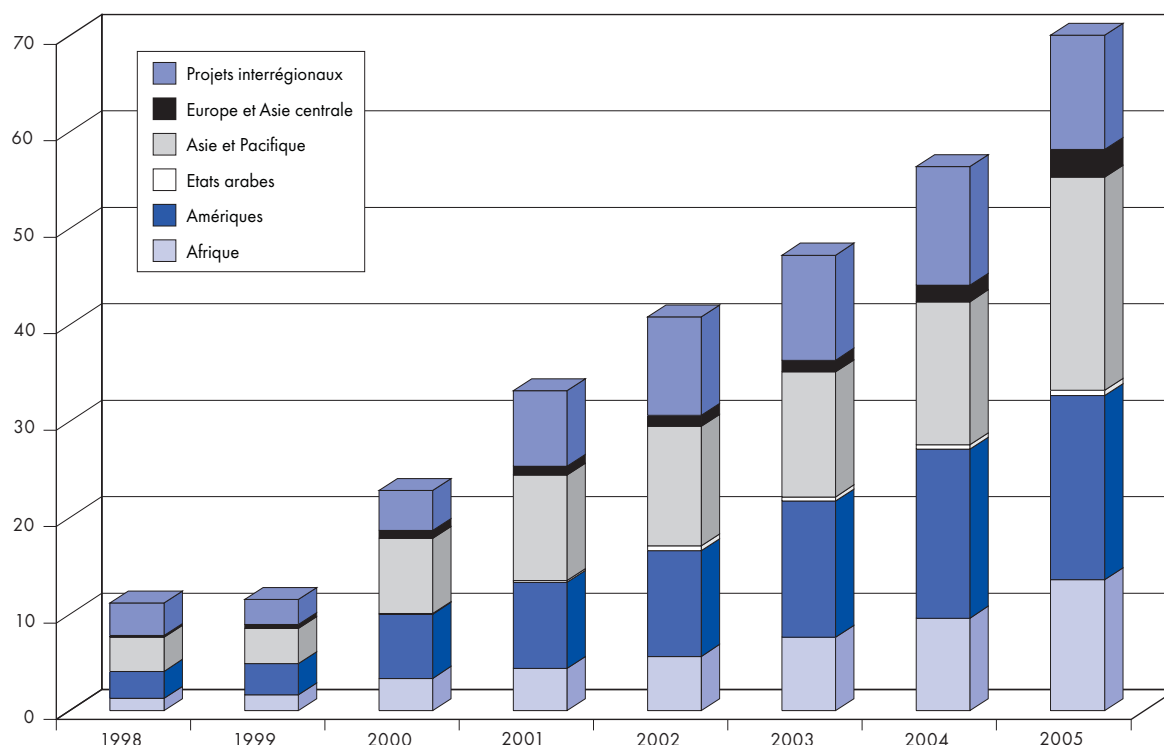
Les dépenses ont atteint 70 millions de dollars des Etats-Unis pour 2005, portant le niveau de la période biennale 2004-2005 à 127 millions

Tableau 1. Pays participant à l'IPEC: 2004-2005

Région (86 pays)	Pays ayant signé un protocole d'accord (61 pays)	Pays/régions associés à l'IPEC (25 pays) ¹
Afrique	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Madagascar, Mali, Maroc, Namibie, Niger, Nigéria, Sénégal, Afrique du Sud, Togo, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Zambie	Botswana, Burundi, Congo, République démocratique du Congo, Ethiopie, Lesotho, Malawi, Rwanda, Zimbabwe
Etats arabes	Egypte, Jordanie, Liban, Yémen	
Asie	Bangladesh, Cambodge, Inde, Indonésie, République démocratique populaire lao, Mongolie, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande	Chine, Viet Nam
Europe et Asie Centrale	Albanie, Bulgarie, Kosovo, Moldavie, Roumanie, Turquie, Ukraine	Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Fédération de Russie, Tadjikistan, Ouzbékistan
Amérique latine et Caraïbes	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Equateur, El Salvador, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela	Bahamas, Barbade, Belize, Guyana, Mexique, Surinam, Trinité-et-Tobago

¹ Les années précédentes, les autres pays qui ont mené des activités IPEC (en collaboration avec l'IPEC) étaient: l'Estonie, la République arabe syrienne et la Bande de Gaza.

Graphique 1. Dépenses de coopération technique par région sur la période 1998-2005
(en millions de dollars des Etats-Unis)



de dollars comparés aux 88 millions de 2002-2003 (graphique 1). Cela représente une augmentation de 44% pour 2004-2005. Le taux d'exécution, qui représente un pourcentage des dépenses réelles par rapport aux ressources programmées, est un indicateur important de la capacité d'exécution et de l'efficacité d'un programme. L'IPEC a continué à améliorer son taux d'exécution en 2005, qui a atteint 68% par rapport à 63% en 2004.

2.2. APPUI DE LA COMMUNAUTÉ DES DONATEURS

Le soutien des donateurs à l'OIT-IPEC, particulièrement pour les projets visant à prévenir et éradiquer le travail des enfants, a été ferme pendant l'exercice biennal 2004-2005 avec des promesses de dons qui demeurent élevées. L'octroi par les donateurs d'un financement non affecté qui donnerait davantage de flexibilité pour la programmation reste bas comme dans les années précédentes. La gestion de contributions affectées à des projets spécifiques émanant de nombreux donateurs différents continue à représenter une lourde tâche: car elle inclut la production d'un grand nombre de documents

de projet et le respect des multiples systèmes de planification, d'établissement de rapports et d'évaluations propres à chaque donateur. En 2004-2005, l'IPEC a produit 50 documents de projets, représentant 128 millions de dollars des Etats-Unis (voir tableau 2). Après les Etats-Unis, les plus importants donateurs sont les gouvernements du Royaume-Uni et des Pays-Bas et l'Union Européenne.

Le soutien des donateurs s'est largement concentré sur un secteur géographique (pays ou région), et dans certains cas il a ciblé un groupe particulier (par exemple, les enfants soldats, les enfants soumis à des activités dans les mines ou l'agriculture), alors que dans d'autres il était utilisé dans des stratégies spécifiques de l'IPEC (telles que l'éducation ou les campagnes de sensibilisation). Les donateurs ont aussi continué à apporter des ressources pour IPEC dans les pro-

Tableau 2. Evolution des contributions depuis 2000 (en millions de dollars des Etats-Unis)

2000	2001	2002	2003	2004	2005
44,7	60,3	76,4	68,9	66,3	61,6

grammes nationaux assortis de délais, soit en fournissant des ressources aux projets d'appui eux-mêmes ou à des nouvelles activités spécifiques dans les projets IPEC d'appui aux programmes assortis de délais¹.

Les ressources extra-budgétaires de l'IPEC sont principalement allouées par les gouvernements des Etats membres. Cependant, il y a également un certain nombre de donateurs non gouvernementaux, y compris des partenaires sociaux de l'OIT et des entités du secteur privé. Le tableau 3 liste les donateurs de l'IPEC depuis 1992, y compris ceux ayant versé des contributions additionnelles ou fait des promesses fermes pour 2004-2005.

Afin de satisfaire la demande croissante exprimée par des Etats membres, l'IPEC continue à diversifier ses sources de financement et explore de nouvelles approches pour mobiliser des ressources. La liste n'inclut pas les gouvernements, les organisations des Nations Unies, les ONG, ni les entités du secteur privé ayant fourni des fonds de contrepartie substantiels aux activités spécifiques de l'IPEC, dont les détails sont fournis dans les tableaux financiers en annexe IV.

2.3. SERVICES TECHNIQUES CONSULTATIFS À L'ÉCHELON NATIONAL

Six ans après l'adoption de la convention (n° 182) de l'OIT sur les pires formes du travail des enfants en 1999, il existe maintenant un cadre solide d'engagements formels pour l'éradication du travail des enfants et de ses pires formes dans le droit international. Tout en encourageant la ratification universelle de la Convention (n° 138) de l'OIT sur l'âge minimum de 1973 et de la convention n° 182, l'IPEC fournit une aide aux pays participants pour qu'ils traduisent leurs engagements dans la réalité. Cela se fait à travers des projets de coopération technique, de recueil et d'analyse de données, et en répondant aux requêtes de conseils sur des projets spécifiques de législation nationale ou plus généralement sur des bonnes pratiques et exemples de cadres législatifs pour l'élimination du travail des enfants et de ses pires formes. Ces éléments de soutien sont importants pour créer un environnement qui favorise la lutte contre le travail des enfants dans la politique nationale.

2.3.1. Collecte et analyse des données

Disposer de statistiques et d'information à jour sur le travail des enfants est fondamental pour l'application des conventions n° 138 et n° 182. Dans la mesure où ses ressources l'ont permis, l'IPEC a continué à répondre aux requêtes des Etats membres pour un conseil technique et un appui pour mener leurs enquêtes et leurs études nationales. L'IPEC a aussi affiné ses méthodologies et approches pour la collecte et l'analyse des données. Plusieurs manuels généraux sur la collecte, l'analyse et le traitement des données ont été préparés par le Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants de l'IPEC (SIMPOC) courant 2004-2005. Plusieurs ont été présentés dans le rapport d'activité de l'IPEC de l'année dernière. Il s'agit de: *Manuel de méthodologies de collecte de données au moyen d'enquêtes*; *Manuel d'analyse des données et de rapports statistiques sur le travail des enfants*; *Traitement des données et stockage des fichiers électroniques concernant le travail des enfants : guide pratique*, et un kit de formation pour les enquêteurs qui mènent les études. Un manuel intitulé *Le travail des enfants: manuel à l'usage des étudiants* a aussi été produit pour les lycéens et les étudiants d'université.

Nouveauté en 2005, la publication du manuel révisé de l'OIT et de l'UNICEF: *Manuel de méthodologie d'évaluation rapide sur le travail des enfants*. Ce manuel a pour but de servir de guide pratique actualisé pour les utilisateurs: chercheurs affiliés à des organisations d'employeurs ou de travailleurs, ONG, organisations basées sur la communauté, ministères et autres agences gouvernementales, instituts de recherche. Ce nouveau manuel devrait améliorer le recueil des données relatives au travail des enfants en enrichissant les études quantitatives d'une information qualitative solide. En faisant cela, il contribuera grandement à l'élaboration d'une base de données globale sur le travail des enfants, en particulier dans ses pires formes.

En 2004-2005, l'IPEC-SIMPOC a soutenu 20 enquêtes nationales sur le travail des enfants à différents stades de mise en œuvre. Un grand nombre d'évaluations rapides, enquêtes de référence et autres types d'enquêtes ont aussi été soutenues par SIMPOC dans 41 pays (voir annexe V). Le travail statistique et les autres recherches de

¹ Comme les projets financés par la Communauté européenne qui se négocient pour le Pakistan et la Turquie.

Tableau 3. Donateurs de l'IPEC (1992-2005)

Donateurs	1992-1993	1994-1995	1996-1997	1998-1999	2000-2001	2002-2003	2004-2005
Gouvernements							
Allemagne							
Australie							
Autriche							
Belgique							
Canada							
Brésil							
Corée, République de							
Danemark							
Espagne							
Etats-Unis							
Finlande							
France							
Hongrie							
Italie							
Japon							
Luxembourg							
Norvège							
Nouvelle Zélande							
Pays-Bas							
Pologne							
Royaume-Uni							
Suède							
Suisse							
Autres							
Commission européenne							
ECLT ¹							
FIFA ²							
Hey-U MultiMedia AG							
ICA ³							
ISPI ⁴							
JTUC-RENGO ⁵							
Contributions privées							

¹ Fondation pour l'éradication du travail des enfants dans la culture du tabac. ² Fédération Internationale de Football Association. ³ Association internationale de la confiserie. ⁴ Initiative des partenaires sociaux italiens. ⁵ Confédération des syndicats du Japon.

L'IPEC ont fourni des estimations nationales (ou régionales) de l'ampleur du travail des enfants, identifié les causes et les conséquences du travail des enfants en termes de facteurs socio-économiques, généré des estimations de la prévalence et de la nature du travail des enfants dans des secteurs et des activités ciblés, y compris certaines des pires formes du travail des enfants. Le Comité consultatif externe du SIMPOC (SEAC) créé par l'IPEC en 2003 avec l'ambition d'améliorer encore ses méthodes et services aux chercheurs et aux décideurs politiques dans le domaine du travail des enfants s'est réuni les 19 et 20 avril, les 1^{er} et 2 novembre 2004 et les 9 et 10 mai 2005².

2.3.2. Analyse juridique et conseils techniques

L'IPEC fournit aux mandants des conseils relatifs à la législation nationale et à l'application des conventions n° 138 et n° 182. Il conceptualise également les nouvelles questions juridiques liées aux nouvelles activités engagées contre les pires formes de travail des enfants.

L'IPEC collecte et analyse les informations sur la loi et la pratique de chaque pays en matière de travail des enfants par le biais du système d'établissement de rapports sur l'application des conventions ratifiées n° 138 et n° 182. Cela ne permet pas seulement à l'IPEC de contribuer au mécanisme de contrôle de l'OIT mais aussi de collecter et organiser les informations. Un manuel à venir sur les pratiques législatives et politiques s'appuiera sur l'information collectée pour fournir des références utiles à une révision législative et aider les pays à renforcer le cadre juridique de lutte contre le travail des enfants. Un nouveau manuel qui aidera les gouvernements à établir leur rapport dans le cadre des deux conventions a été publié fin 2005 en collaboration avec NORMES et le Centre de formation de l'OIT à Turin.³

Le siège de l'IPEC fournit également des conseils aux mandants par le biais de divers projets sur le terrain concernant l'intégration des questions relatives au travail des enfants dans les politiques de développement et la planification, l'élaboration de plans d'action nationaux et la mise en œuvre de programmes assortis de délais. Une assistance technique est souvent sollicitée et dispensée pour identifier et combattre les activités dangereuses, la traite d'enfants et autres pires formes de travail des enfants.

L'IPEC fournit des conseils aux mandants et au personnel dans le secteur du renforcement du dialogue social et la coopération avec les organisations d'employeurs et de travailleurs. Au cours de la période biennale, un appui technique a également été fourni pour la conception et la création de systèmes de suivi du travail des enfants. L'éducation, la formation et l'autonomisation économique des familles sont les domaines où les requêtes d'assistance technique ont le plus augmenté. Le conseil technique sur la recherche quantitative et qualitative reste un aspect significatif du travail de l'IPEC.

Le conseil technique ne comprend pas seulement un soutien permanent au personnel sur le terrain, des missions consultatives et la formation, mais aussi la production de manuels, de directrices et autres instruments liés à la planification, la mise en œuvre et l'établissement de rapports, la documentation des leçons apprises et le partage des expériences. La liste de ces publications, directives et instruments produits pendant l'exercice biennal se trouve en annexe VI.

2.4. MOUVEMENT MONDIAL

Alors que la responsabilité d'éliminer et prévenir durablement et efficacement le travail des enfants est en grande partie intra-territoriale, le problème du travail des enfants ignore ces frontières. L'expérience de l'IPEC montre que l'action au niveau local est renforcée et appuyée par un mouvement mondial de sensibilisation et de mobilisation de l'opinion publique. A cet effet, l'IPEC appuie plusieurs initiatives mondiales. Parmi elles se trouvent la Journée mondiale contre le travail des enfants, célébrée dans le monde entier le 12 juin, l'opération Carton rouge au travail des enfants qui réalise des campagnes de sensibilisation en collaboration avec les fédérations de football et la Campagne globale de l'IPEC. Cette dernière regroupe le projet SCREAM (la Défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias)

² Le Comité consultatif externe du SIMPOC (SEAC) comprend d'éminents experts et statisticiens sur le travail des enfants de toutes les régions et fournit un conseil sur les définitions, normes, méthodologies d'enquête, traitement et diffusion de l'information, indicateurs, analyse des données et autres besoins d'information.

³ IPEC: *Practical Guide to Child Labour Reporting* (Geneva, ILO, 2005), sera disponible en français en 2006.

Tableau 4. Taux d'exécution des programmes de l'IPEC en pourcentage de la coopération technique de l'OIT

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Afrique	3,4	0,1	11,6	14,9	20,5	25,6	29,9	36,7
Amériques	22,4	28,1	46,8	47,8	55,1	61,7	62,2	75,0
Asie	17,6	20,8	36,0	43,5	44,2	43,3	41,2	47,4
Etats arabes	0,0	0,0	3,1	12,5	21,7	24,8	26,6	24,8
Europe	3,3	6,9	16,2	17,5	14,6	14,4	21,6	27,7
Projets interrégionaux	16,8	14,3	19,2	22,4	28,3	26,6	30,7	34,4
Total IPEC	11,5	13,0	24,5	28,9	33,7	35,3	38,7	45,3

qui encourage la participation effective des enfants à l'élimination du travail des enfants, l'initiative pour un Partenariat «du 12 au 12», et le Portail public «12to12.org», qui ont été instaurés pour maintenir actif le mouvement créé par les activités de la Journée mondiale d'une année à l'autre.

L'IPEC a aussi participé au 2^e congrès mondial contre le travail des enfants et l'éducation à New Delhi en septembre 2005 et organisé par la Marche mondiale contre le travail des enfants. Le Congrès a réuni plus de 200 participants, dont des enfants délégués, des décideurs et bénéficiaires de 21 pays, principalement d'Afrique et d'Asie. Un plan d'action des enfants pour lutter contre le travail des enfants et atteindre l'éducation pour tous a été préparé pour rappeler aux gouvernements leur engagement vis à vis des convention no 138 et 182. Une session sur l'inspection du travail a mis en évidence le rôle des inspecteurs du travail dans les questions relatives au travail des enfants.

tail d'acteurs, aussi bien du personnel de terrain que des organisations partenaires. Cette initiative basée sur la communauté offre une porte d'entrée à une participation constructive des enfants et à la responsabilisation des jeunes. Elle encourage les jeunes à acquérir les principes de justice, d'équité, d'égalité et de compassion, dans les pays en développement comme dans les pays industrialisés. En développant leurs compétences à «agir», les jeunes cultivent leur sens éthique et acquièrent la confiance et l'expérience nécessaires pour construire une société plus solidaire.

L'ampleur et la mise en œuvre du programme ont connu une hausse exponentielle à la fois dans les pays en développement et dans les pays industrialisés⁴. Le programme a continué à s'étendre et a créé des ramifications approuvées et soutenues par les gouvernements locaux, y compris une formation extensive des professeurs, l'implication de groupes artistiques et la traduction des matériels en langue locale.

2.4.1. La campagne globale de l'IPEC

La Campagne mondiale de l'IPEC pour sensibiliser le public et faire comprendre le travail des enfants fut créée pour renforcer le mouvement mondial de lutte et se focalise sur la sensibilisation et le renforcement des capacités. L'un des éléments de cette campagne, la mobilisation sociale de l'IPEC et le kit de ressources éducatives SCREAM (la Défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias) a suscité un intérêt considérable auprès d'un grand éven-

⁴ SCREAM a été graduellement intégré et mis en œuvre dans la plupart des pays membres ou donateurs de l'IPEC, y compris l'Albanie, la Chine, le Costa Rica, El Salvador, l'Egypte, le Guatemala, l'Irlande, l'Italie, la Jordanie, le Liban, le Kenya, Madagascar, le Mali, le Maroc, le Nicaragua, le Népal, le Niger, l'Ouganda, le Paraguay, le Pakistan, le Pérou, la Roumanie, l'Espagne, la Suède, la Suisse, la Tanzanie, la Turquie, le Viet Nam, le Yémen et la Zambie. Le programme est actif en Europe, aux Etats Unis et au Japon. Des développements prometteurs sont en cours en Australie à travers l'Association Montessori internationale (AMI).

2.4.2. L'initiative pour un Partenariat «du 12 au 12» et le Portail Public «12to12.org»

Les progrès significatifs de SCREAM et l'intérêt grandissant montré par les organisations et les particuliers dans le monde ont mené à la création de l'initiative pour un Partenariat «du 12 au 12»⁵ qui s'efforce d'établir ou de consolider une collaboration systématique et fructueuse avec d'anciens et de nouveaux partenaires afin de soutenir l'action et de créer de véritables synergies⁶. La collaboration met en lumière l'utilisation de l'art comme moyen d'action, à la fois dans des structures formelles et non formelles.

Le Portail public «12to12.org» est supposé mettre en valeur la coopération inter-agences, en établissant des relations de travail proactives avec les médias et avec les institutions académiques et en permettant à tous les partenaires de partager leur propre expérience dans leur environnement culturel et social.

2.5. PERSPECTIVES RÉGIONALES

L'IPEC a renforcé l'accent mis sur les synergies régionales en vue de trouver des solutions aux problèmes posés par le travail des enfants. En Asie et en Amérique latine en particulier, cette approche a connu un vif succès à la fois en termes d'interventions et de création de réseaux. En Afrique, en Europe et dans les Etats arabes, elle offre des opportunités opérationnelles en matière de renforcement de la capacité et de ciblage transnational des secteurs.

Les tableaux ci-après donnent un aperçu du problème posé par le travail des enfants et des activités de l'IPEC dans chacune des cinq régions où il est opérationnel. D'autres sections du rapport fournissent également des informations et données ventilées par région, non reprises dans les tableaux régionaux.

⁵ Cette initiative – partenariat pour un impact global et durable – a pour but de canaliser l'engagement et la motivation des partenaires de l'OIT et des jeunes à travers différentes activités conjointes qui jalonnent l'année jusqu'à la Journée mondiale contre le travail des enfants à venir, d'où l'appellation Initiative 12-12.

⁶ Une collaboration solide unit plusieurs partenaires: l'Asociación Artística y Cultural Medea 73; l'Association des théâtres des écoles internationales; l'Association du Théâtre Ippocampo; le Centre d'Etudes internationales sur

la Croissance économiques; l'European Institute of Design; le Global Forum/We Are the Future; l'Internationale de l'Education; la Municipalité de Rome; l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout; les PeaceWaves/Kids'Guernica; la Province de Pisa; le Suzuki Talent Centre d'Italie; l'Union Network International; l'Université de Manchester; l'Université de Rome «Tor Vergata»; l'Université La Sapienza à Rome (Faculté des Sciences humaines, Département de Théâtre). Chacun d'eux contribue à la réalisation du programme dans sa zone de compétences propre.

AFRIQUE

Les stratégies de l'IPEC en Afrique font partie des priorités fixées par l'OIT pour la région. Elles s'appliquent notamment à la réduction de la pauvreté et sont mises en œuvre par l'intégration du travail décent dans les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et autres programmes de réduction de la pauvreté. Selon l'OIT, les enfants et les jeunes sont le groupe à traiter en priorité en raison de leur vulnérabilité. Le programme de l'IPEC vise les plus pauvres au sein de cette catégorie. En Afrique, l'IPEC concentre ses efforts sur le développement de la capacité, sur le renforcement de l'action contre le travail des enfants à l'échelle du continent tout entier, et sur la mise en œuvre de solutions viables pour les enfants et leurs familles. Pour ce faire, l'IPEC a concentré ses efforts dans cette région dans des programmes nationaux de grande envergure et assortis de délais, ainsi que des programmes ciblant certaines pires formes de travail des enfants.

Une nouvelle stratégie régionale a été mise au point pour l'Afrique occidentale et centrale, qui utilise la formation professionnelle et l'apprentissage pour lutter contre le travail des enfants. D'autre part, les efforts continuent pour encourager de nouvelles ratifications des conventions no 182 et no 138 et aider les Etats Membres à remplir leurs obligations conformément aux dispositions de ces conventions. Le 12 juin 2005, les gouvernements et les partenaires sociaux de sept pays africains (sur un total de 14) ont signé l'Appel à l'action, les engageant à éliminer le travail des enfants dans les mines et les carrières.

On estime à 48 millions le nombre d'enfants qui travaillent en Afrique, soit 29 pour cent du total des enfants africains actifs; à titre de comparaison, ce chiffre est de 19 pour cent pour l'Asie. L'ampleur de la pauvreté extrême oblige les enfants à contribuer au revenu familial pour couvrir les besoins de base des ménages, voire assurer leur survie. En outre, les ravages causés par la pandémie de VIH/SIDA, les crises alimentaires récurrentes et l'agitation politique exacerbent le problème.

On manque encore de connaissances sur l'ampleur et la nature du problème en Afrique, même si on sait que de nombreux pays africains exploitent les enfants dans diverses pires formes de travail, dont les plus préoccupantes sont la traite d'enfants, l'utilisation d'enfants dans des conflits armés, le travail à la mine, le travail dangereux dans le secteur agricole, l'exploitation sexuelle commerciale et le travail domestique des enfants. Dans certaines régions, des enfants vivent également dans des conditions d'esclavage et d'asservissement.

Projets mis en œuvre par l'IPEC en 2004-2005

Projets d'appui aux PAD en cours – 6: Ghana, Kenya, Madagascar, Sénégal, Afrique du Sud et Tanzanie

Programmes nationaux – 6: Burkina Faso, Bénin, Mali, Maroc, Niger et Togo

Enquêtes nationales du SIMPOC – 7: Achevées: Lesotho, Malawi, Ouganda. *En cours:* Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal

Projets régionaux ciblant certaines pires formes de travail des enfants: 6

- Conflits armés – phase 2: (Burundi, Congo, République Démocratique du Congo et Rwanda)
- Traite d'enfants – phases 1 & 2: (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Mali, Nigéria et Togo)
- Plantations de cacao/agriculture commerciale en Afrique occidentale et centrale (Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée et Nigéria)
- Agriculture commerciale en Afrique orientale et australe (Kenya, Malawi, Tanzanie, Ouganda et Zambie) (achevé en 2005)
- Travail domestique des enfants (Kenya, Tanzanie, Ouganda et Zambie)
- Prévention et élimination du travail des enfants dans les exploitations minières en Afrique occidentale (Burkina Faso, Niger) (à partir d'oct. 2005)

Autres projets régionaux: 4

- Renforcement de la capacité régionale (Ghana, Kenya, Nigéria, Ouganda et Zambie, et quelques activités en Ethiopie, Malawi, Afrique du Sud et Tanzanie)
- Projet régional: formation pratique et enseignement professionnel (Ghana, Kenya, Tanzanie)
- Projet régional: formation professionnelle et apprentissage (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, Togo, Madagascar, Maroc, Sénégal)
- Projet sous-régional: lutte contre le travail des enfants provoqué par l'épidémie de VIH/SIDA en Afrique subsaharienne (projets pilotes en Ouganda et en Zambie)

Projets sectoriels ou régionaux ciblant certaines pires formes de travail des enfants: 1

- Maroc: Pires formes de travail des enfants dans les régions rurales

ETATS ARABES

Le travail des enfants est un problème majeur dans cette région et tout porte à croire qu'il persiste dans de nombreux pays sous ses pires formes. Le secteur urbain informel, l'agriculture saisonnière, le travail des rues et le travail domestique posent un problème particulier. Les facteurs responsables du problème sont la montée de la pauvreté et les inégalités salariales croissantes, l'incapacité du système éducatif à retenir les enfants, et les disparités régionales en matière de développement économique et social qui favorisent nettement les zones urbaines. Bien que la discrimination à l'encontre des filles en matière de scolarisation ait lentement régressé, des inégalités demeurent et l'analphabétisme perdure.

Dans cette région du monde, les enfants qui travaillent sont vulnérables, souvent poussés à prendre part à des activités illicites telles que le trafic de drogues, l'exploitation sexuelle commerciale ou le recrutement par des extrémistes religieux. Leur santé est souvent précaire, ils sont exposés à des risques professionnels et n'ont pas la possibilité d'obtenir des qualifications.

Le travail des enfants et les autres questions liées au nombre élevé de jeunes ont bénéficié d'une attention plus soutenue; l'accent a été mis sur l'accélération du développement, l'amélioration de la situation et de la santé des femmes et des enfants, ainsi que sur l'intensification de la lutte contre la pauvreté. Dans la plupart des pays arabes, l'âge minimum pour le travail dangereux est passé de 16 à 18 ans. Tous les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ont ratifié la convention n° 182. En Egypte, en Jordanie, au Liban et au Yémen, les ministères du Travail et les organisations d'employeurs et de travailleurs ont créé des unités consacrées à la question du travail des enfants. Dans les autres pays, des plans nationaux de lutte contre l'exploitation du travail des enfants sont en cours d'élaboration.

L'IPEC encourage les gouvernements égyptien, jordanien, libanais et yéménite à adopter et mettre en œuvre une politique claire, à identifier les priorités nationales et à poursuivre leurs objectifs en appliquant une politique nationale cohérente. Des projets sont en cours de réalisation, dont l'objectif est de promouvoir l'accès à une éducation générale de qualité en proposant des bourses d'études, des horaires flexibles et des programmes scolaires alternatifs.

Dans toute la région, il reste encore beaucoup à faire pour sensibiliser les législateurs et les sociétés civiles au problème du travail des enfants et pour réunir des données plus fiables et cohérentes. Le manque de coordination des efforts déployés par les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales, le manque de cursus scolaires peu coûteux et de bonne qualité, le fait que l'information ne circule pas et que les communautés n'ont pas conscience des risques liés au travail des enfants freinent gravement son élimination.

Projets mis en œuvre par l'IPEC en 2004-2005

Projets d'appui aux PAD – 1: Liban et Yémen

Programmes nationaux – 3: Egypte, Jordanie, Liban

EUROPE ET ASIE CENTRALE

Même si le nombre d'enfants actifs en Europe et en Asie centrale est loin des chiffres avancés pour l'Asie et l'Afrique, le problème progresse rapidement dans les pays en transition d'Europe centrale et orientale et d'Asie centrale. Cette progression tient à plusieurs facteurs tels que la vulnérabilité des familles à la suite de la transition vers l'économie de marché et les conflits armés et crises politiques qui ont affecté plusieurs pays de la région.

Les formes de travail des enfants les plus fréquentes regroupent les multiples activités des rues, les travaux agricoles dangereux et la traite d'enfants opérant des régions rurales vers les régions urbaines ou vers des pays plus riches à des fins d'exploitation de leur travail, incluant la prostitution.

Projets mis en œuvre par l'IPEC en 2004-2005

Projets d'appui aux PAD – 1: Turquie

Programmes nationaux – 4: Albanie, Russie, Turquie, Ukraine

Enquêtes nationales du SIMPOC – 2: Achevées: Georgie. *En cours:* Azerbaïdjan

Projets sectoriels ou régionaux ciblant certaines pires formes de travail des enfants: 3

- Projet pour les enfants des rues, phase 2 (Saint-Petersbourg, Russie)
- Projet pour les enfants des rues, phase 1 (région de Leningrad, Russie)
- Pires formes de travail des enfants, phase 1 (région de Leningrad, Russie)

Projets sectoriels régionaux: 3

- Traite d'enfants dans certains pays des Balkans et en Ukraine, phase 2 (Albanie, Moldavie, Roumanie, Ukraine)
- Pires formes de travail des enfants dans les Républiques d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Ouzbékistan)
- Projets de lutte contre certaines pires formes de travail des enfants dans les pays participant au Pacte de stabilité d'Europe centrale et orientale (Principaux pays: Albanie, Bulgarie, Kosovo, Moldavie, Roumanie)

ASIE ET PACIFIQUE

Les stratégies de l'IPEC en Asie concordent bien avec les priorités de l'OIT dans la région. Dans le cadre des Programmes de l'OIT par pays, l'IPEC œuvre pour intégrer le travail des enfants dans les politiques, les stratégies, les plans et les budgets gouvernementaux. La question du travail des enfants est à présent traitée dans les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) nationaux au Cambodge, en Indonésie, au Népal et au Pakistan et commence à l'être dans d'autres pays comme les Philippines et le Viet Nam. Des efforts sont entrepris pour intégrer les questions liées au travail des enfants et à la traite des enfants dans la campagne Education pour tous au Cambodge, en Chine, en Inde, en Indonésie, au Pakistan, aux Philippines, au Sri Lanka et au Viet Nam. Les priorités de l'OIT pour le prochain exercice biennal dans le cadre d'une mondialisation équitable sont: le développement des compétences, le travail, les migrations, l'emploi des jeunes, la collaboration avec des groupements sous-régionaux et inter-régionaux (comme l'APEC et l'ANASE), l'affranchissement par le travail et la promotion de l'égalité entre les sexes en aidant les plus vulnérables – les enfants, les migrants et les jeunes femmes. Ces thèmes sont autant d'occasions d'élargir la question du travail des enfants au cadre plus général de l'Agenda pour un travail décent. Les migrants, les enfants et les jeunes femmes sont parmi les plus vulnérables.

Avec 127,3 millions d'enfants économiquement actifs, l'Asie et le Pacifique enregistrent le plus grand nombre d'enfants travailleurs à travers le monde. On estime que 60 pour cent d'entre eux ont moins de 15 ans. Plusieurs pires formes de travail des enfants posent problème dans la région, notamment la traite d'enfants, l'exploitation sexuelle commerciale, l'asservissement des enfants, le travail domestique des enfants, le travail dangereux, le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés et le trafic de drogues. La tolérance élevée admise par de nombreux pays, la volatilité et la violence politiques dans d'autres (Afghanistan, Népal, Indonésie et Sri Lanka) exacerbent le problème et peuvent entraver la mise en œuvre de l'action. Par ailleurs dans les régions touchées par le tsunami en Thaïlande, en Indonésie, au Sri Lanka et en Inde, un grand nombre d'enfants risquent de devoir travailler.

Les stratégies telles que le renforcement de la capacité, mises en œuvre par les partenaires sociaux et les agences de l'IPEC chargées de leur application, les plaidoyers en faveur de l'adhésion et de l'application des conventions de l'OIT, les campagnes de sensibilisation du public et des groupes cibles, et l'assistance directe ciblée progressent lentement mais sûrement.

Les campagnes de sensibilisation et de soutien en faveur de l'éradication dans le monde entier des pires formes de travail des enfants commencent à donner des résultats. Plusieurs projets d'appui aux programmes nationaux et assortis de délais sont en cours d'élaboration ou déjà en place et un nombre croissant de programmes sectoriels régionaux contre la traite des enfants et le travail domestique des enfants sont opérationnels. La situation a également progressé en ce qui concerne les enfants travaillant dans des conditions dangereuses. Un atelier régional tripartite sur l'application des dispositions des conventions n° 138 et n° 182 relatives au travail dangereux a eu lieu en juin 2005.

Projets mis en œuvre par l'IPEC en 2004-2005

Projets d'appui aux PAD – 6 + 1: Cambodge, Népal, Philippines, Indonésie (y compris l'intervention après le tsunami dans la province d'Aceh), Pakistan, Mongolie, Bangladesh (phase préparatoire)

Programmes nationaux – 3: République démocratique populaire lao, Mongolie et Viet Nam (tous achevés en 2004-05)

Enquêtes nationales du SIMPOC – 2: Achevées: Bangladesh, Mongolie

Projets par pays, sectoriels ou régionaux ciblant certaines pires formes de travail des enfants: 19

- Bangladesh – 3: secteur de l'habillement (achevé en 2004), travail dangereux, secteur informel
- Cambodge – 1: travail dangereux (achevé en 2004)
- Chine – 1: Lutte contre la traite d'enfants et de femmes.
- Indonésie – 2: chaussures, pêche (achevé en 2004)
- Philippines – 1: enfants soldats
- Pakistan – 5: tissage de tapis, ballons de football, instruments chirurgicaux, éducation et formation, projet avec les médias
- Inde – 3: travail dangereux couvrant quatre Etats, projet d'Etat à Andhra Pradesh, sériciculture dans l'Etat de Karnataka
- Népal – 1: travail en régime de servitude
- Sri Lanka – 2: enfants soldats; prévention du travail des enfants dans les régions touchées par le tsunami

Projets sectoriels régionaux: 5

- Campagne de sensibilisation de l'APEC: Elimination des pires formes de travail des enfants et offre d'opportunités éducatives (Indonésie, Philippines, Thaïlande et Viet Nam en Asie).
- Evaluation de la situation des enfants engagés dans la production, la vente et le trafic de drogues (Indonésie, Philippines et Thaïlande) (achevé en 2004).
- Lutte contre l'exploitation des enfants domestiques (Cambodge, Indonésie, Pakistan et Sri Lanka).
- Lutte contre la traite d'enfants à des fins d'exploitation sexuelle et de leur travail, TICSA phase II (Bangladesh, Népal, Sri Lanka, Pakistan, Indonésie et Thaïlande).
- Lutte contre la traite d'enfants et de femmes dans les pays du Mékong (Cambodge, République démocratique populaire lao, Thaïlande, Viet Nam et province chinoise du Yunnan), phase II.

AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES

On estime à 27,7 millions le nombre d'enfants actifs en Amérique latine et aux Caraïbes (soit un enfant sur cinq) dont 18,5 millions sont en dessous de l'âge de travail minimum ou affectés à des travaux qui devraient être abolis conformément aux conventions n° 138 et n° 182 de l'OIT. La majorité des enfants travaillent dans des conditions dangereuses dans le secteur agricole mais ils sont également nombreux (plusieurs milliers de filles et de garçons) dans les secteurs à haut risque comme l'exploitation minière, le tri des ordures, la fabrication de feux d'artifice et la pêche. La priorité va à la définition et la localisation des formes dangereuses de travail et à la participation des partenaires sociaux au processus et au développement de systèmes de suivi sur le travail des enfants. Dans de nombreux pays de la région, le travail domestique est le second secteur de recrutement de main-d'œuvre enfantine, notamment des filles. Des programmes sous-régionaux ont été mis en place en Amérique centrale et en Amérique du Sud pour régler cette question. Les filles et garçons autochtones, souvent les plus pauvres d'entre les pauvres, mis au ban de la société et ne bénéficiant d'aucun service social, sont le groupe à étudier et à traiter en priorité.

Les formes de travail des enfants incontestablement considérées comme les pires, telles que l'exploitation sexuelle commerciale, la traite des filles et des garçons à des fins d'exploitation sexuelle ou de leur travail, l'utilisation d'enfants dans les conflits armés et dans le commerce de stupéfiants sont un réel défi car ces activités criminelles sont invisibles et difficiles à réprimer. En outre, certaines d'entre elles sont particulièrement risquées pour les filles, souvent plus vulnérables en raison du caractère patriarcal des mœurs en Amérique latine. L'IPEC s'efforce d'élaborer des stratégies de lutte contre les pires formes de travail des enfants et œuvre à la mise en place des cadres juridiques adéquats ainsi qu'au renforcement des capacités nationales, qui permettront de les appliquer.

L'IPEC agit aux niveaux régional et sous-régional pour ses activités dans la région. Il prône l'éradication du travail des enfants dans les agendas régionaux ainsi que dans les déclarations et accords à l'échelon régional. En Amérique latine, l'intégration des questions liées au travail des enfants dans les politiques et les programmes gouvernementaux, notamment ceux qui traitent de l'éradication de la pauvreté et de l'éducation (par ex. les transferts de revenus conditionnels) est et restera une des préoccupations principales de l'IPEC.

Le programme de l'IPEC s'est inscrit dans le cadre des priorités de l'OIT dans la région durant 2004-2005, notamment la réduction de la pauvreté, l'éducation pour tous, l'égalité entre les sexes, le renforcement des mécanismes favorisant la cohésion sociale, le travail décent et la protection sociale des travailleurs.

Projets mis en œuvre par l'IPEC en 2004-2005

Projets d'appui aux PAD – 5: El Salvador, Costa Rica, République dominicaine, Equateur et Brésil

Programmes nationaux – 2: Colombie et Panama

Enquêtes nationales du SIMPOC – 9: Achevées: Brésil, République dominicaine, Honduras, Costa Rica, Jamaïque, Chili. *En cours:* Colombie, Argentine, Equateur

Projets sectoriels ou régionaux: 12

- Bolivie: canne à sucre
- Chili: exploitation sexuelle commerciale des enfants
- Colombie: exploitation minière, secteur informel urbain, anciens-combattants
- El Salvador: industrie pyrotechnique
- Guatemala: carrières
- Guatemala: industrie pyrotechnique
- Haïti: travail domestique des enfants
- Mexique: exploitation sexuelle commerciale des enfants
- Nicaragua: tri d'ordures
- Uruguay : Secteur informel urbain

Projets sectoriels régionaux: 13

- Travail domestique des enfants en Amérique centrale et en République dominicaine (Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama)
- Travail domestique des enfants dans quatre pays de l'Amérique du Sud (Brésil, Colombie, Paraguay et Pérou)
- Tri des ordures (El Salvador, Guatemala et Honduras)
- Plantations de café (Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua)
- Lutte contre les pires formes de travail des enfants dans les Antilles anglaises et néerlandaises (Bahamas, Belize, Guyane, Suriname et Trinité-et-Tobago)
- Agriculture commerciale, phases I et II (Costa Rica, République dominicaine, Guatemala, Honduras et Nicaragua)
- Exploitation sexuelle commerciale des enfants et travail domestique des enfants (Chili, Colombie, Paraguay et Pérou)
- Exploitation sexuelle commerciale des enfants en Amérique centrale et en République dominicaine (Belize, Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama)
- Exploitation sexuelle commerciale des enfants dans la région frontalière entre l'Argentine, le Brésil et le Paraguay
- Exploitation minière (Nicaragua, Equateur, Bolivie et Pérou)
- Plan d'éradication du travail des enfants dans les pays du MERCOSUR (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay) et au Chili
- Elimination du travail des enfants en Amérique latine (Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama; Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Equateur, Paraguay, Pérou et Uruguay)
- Secteur informel urbain (Paraguay, Uruguay, Colombie)

I.3. RÉALISATIONS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS FIXÉS

Le travail de l'IPEC pendant 2004-2005 a été guidé par l'objectif 1b de l'OIT sur l'élimination du travail des enfants, l'un des éléments clés de l'action normative de l'Organisation. Les principes directeurs pour la planification stratégique de l'IPEC sont contenus dans les conventions de l'OIT (n° 138 et n° 182) relatives au travail des enfants. Le Programme a également suivi le Plan d'action établi par le Rapport global préparé dans le cadre de la Déclaration de 2002¹.

Le Programme et budget de l'OIT pour 2004-2005 décrivent la stratégie à suivre pour réaliser l'objectif relatif au travail des enfants et détermine les indicateurs de performance pour mesurer l'avancée de l'organisation vers l'éradication effective de ce problème. Pour conserver une trace des progrès réalisés pour atteindre les objectifs et s'assurer d'une compréhension commune des indicateurs établis, l'IPEC a développé un Plan de suivi global qui inclut des définitions précises des indicateurs et des moyens de contrôle, des formulaires pour enregistrer l'information et des tableaux standards pour la présentation des rapports.

A l'exception de l'objectif de ratifications supplémentaires de la convention (n° 138) sur l'âge minimum, de 1973, tous les objectifs de la période biennale ont été largement dépassés. Le tableau n° 5 résume les réalisations enregistrées pour 2004-2005. Une analyse narrative et des exemples sont présentés après le tableau.

Pour la période biennale 2006-2007, l'IPEC établira son rapport d'activités en fonction de la stratégie et des indicateurs établis par le Programme et budget 2006-2007 de l'OIT (voir paragraphe 1.a.2: «Action ciblée contre le travail des enfants»). Cette orientation sera accentuée avec le développement d'un cadre fondé sur les résultats pour le programme, comme cela a été recommandé par un audit externe du programme discuté plus haut, en section 1.4.1².

3.1. OBJECTIF: RATIFICATIONS DE LA CONVENTION (N° 138) SUR L'ÂGE MINIMUM, 1973

La ratification universelle de la convention n° 182 étant à portée de main, l'accent au cours de l'exercice biennal a été mis sur l'encouragement des Etats membres à ratifier la convention n° 138. Le but est d'amener le nombre de ratifications de la convention n° 138 à un niveau comparable à celui de la convention n° 182. Dans le même temps, l'IPEC s'est efforcé d'aider les Etats membres à remplir leurs obligations découlant de ces deux instruments.

Onze nouveaux Etats membres ont ratifié la convention n° 138 portant le total à 142. Bien que l'objectif prévu de ratifications additionnelles par 20 pays pour cette période n'ait pas été atteint, il est cependant à noter que l'IPEC n'a pas mené de campagne spécifique pour susciter des ratifications pour l'une ou l'autre des conventions en 2004-2005. Les pays restants sont généralement ceux qui rencontrent des problèmes spécifiques sur le plan juridique, pratique et parfois politique qui les empêchent de ratifier. Ils ont besoin d'une analyse approfondie et d'une assistance sur mesure. Même avec le ralentissement du taux de ratification comparé à l'extraordinairement rapide progrès connu au cours de la précédente période biennale, les deux conventions relatives au travail des enfants ont reçu plus de ratifications au cours de cet exercice que toute autre convention fondamentale. Dix Etats membres supplémentaires ont ratifié la convention n° 182 qui a maintenant été ratifiée par 157 des 178 membres de l'OIT. Il ne reste plus actuellement que 17 Etats n'ayant ratifié ni l'une ni l'autre des conventions (voir annexe VII).

¹ OIT: *Un avenir sans travail des enfants*, op. cit.

² L'audit affirme: «La présentation par l'IPEC de son programme dans "Programme et budget" a évolué en parallèle avec les développements de la budgétisation stratégique de l'OIT. De nouveaux progrès sont demandés dans la définition de la logique du programme dans un schéma fondé sur les résultats qui réaffirme les stratégies existantes de l'IPEC comme résultats et fournisse un meilleur équilibre des cibles et indicateurs pour évaluer l'impact direct et indirect» (page 10).

Tableau 5. Indicateurs de performance de l'IPEC, objectifs et résultats pour la période 2004-2005

Indicateurs et objectifs pour 2004-2005	
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1B: TRAVAIL DES ENFANTS <i>«Le travail des enfants est progressivement éliminé par un renforcement de la capacité et une intensification de la lutte contre le travail des enfants à l'échelon mondial, la priorité étant accordée à l'élimination urgente de ses pires formes et à l'offre de solutions de rechange pour les enfants et leur famille.»</i>	
INDICATEUR 1 – RATIFICATIONS Etats Membres ayant ratifié la convention (no. 138) sur l'âge minimum, 1973	
Objectif 20 Etats Membres additionnels (le nombre total d'Etats Membres ayant ratifié la convention serait ainsi porté à 151)	Réalisations 11 Etats Membres supplémentaires ont ratifié la convention n° 138: Tchad, Comores, Djibouti, République démocratique populaire lao, Oman, Paraguay, Saint-Kitts-et-Nevis, Sao Tomé et Príncipe, Singapour, Thaïlande, Trinité-et-Tobago. Ce qui porte le total à 142.
INDICATEUR 2 – MÉTHODOLOGIES, RECHERCHE ET BONNES PRATIQUES Etats Membres ayant utilisé: 1) des méthodologies, des approches et des informations développées ou produites par l'OIT, ou avec son soutien, liées aux tendances globales du travail des enfants et à sa mesure; 2) la recherche sur les causes et conséquences du travail des enfants; ou 3) les bonnes pratiques et modèles d'intervention visant à lutter contre le travail des enfants, et les directives et programmes de formation.	
Objectif 30 Etats Membres additionnels	Réalisations 52 Etats Membres
INDICATEUR 3 – SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DES CONVENTIONS n° 138 et n° 182 Etats Membres ayant sollicité le soutien de l'OIT pour progresser dans l'application des dispositions des conventions n° 138 et n° 182 tel que reflété par la mise en œuvre d'au moins deux interventions dans le cadre des programmes assortis de délais.	
Objectif 40 Etats Membres	Réalisations 50 Etats Membres
INDICATEUR 4 – ENFANTS BÉNÉFICIAIRES Enfants ayant bénéficié de l'action de l'OIT avec une attention particulière accordée aux pires formes de travail des enfants et aux filles, tel que reflété par: 1) le nombre d'enfants ayant directement bénéficié de projets pilotes mis en œuvre par l'OIT ou ses agences d'exécution; et 2) le nombre d'enfants ayant indirectement bénéficié d'initiatives mises en œuvre par d'autres partenaires du développement (Etats Membres, organisations et autres agences) suite au soutien et à la mobilisation de l'OIT.	
Objectifs ■ 300 000 enfants ■ 1 million d'enfants	Réalisations ■ 350 047 enfants ■ 1,8 million d'enfants

3.2. OBJECTIF: MÉTHODOLOGIES, RECHERCHE ET BONNES PRATIQUES

Selon les rapports d'avancements produits par les différents projets de l'IPEC dans le monde, le recours systématique aux méthodologies, directives, résultats de recherche et bonnes pratiques développées par l'OIT elle-même, ou grâce à elle, a été enregistré dans au moins 52 pays³. Cela dépasse de beaucoup l'objectif de 30 pays fixé pour l'exercice biennal.

3.2.1. Méthodologies, directives et manuels de formation

L'utilisation de méthodologies produites ou commanditées par l'OIT a franchi le rang des partenaires d'exécution de l'IPEC au cours de 2004-2005 et a inclut d'autres départements de l'OIT et des organisations extérieures aux mandants traditionnels de l'OIT. Par exemple, la méthodologie d'évaluation rapide IPEC/UNICEF a été utilisée pour mener des études sur le travail des enfants dans six plantations d'Éthiopie dans le contexte d'un projet d'ACT/EMP pour sensibiliser les dirigeants des plantations de thé et de café. Cette méthodologie a également été appliquée en collaboration avec le programme pilote pour le travail décent afin d'analyser les conditions de travail des enfants dans le secteur du textile et de l'habillement au Maroc. Au Ghana et en Côte d'Ivoire, la méthodologie de suivi sur le travail des enfants pour le secteur agricole a été développée en appliquant des systèmes de suivi sur le travail des enfants pour le secteur agricole du cacao dans les deux pays. En Zambie, le coffret pédagogique SCREAM a été utilisé par le Ministère de l'Éducation et le Syndicat national des Enseignants. En Colombie, des matériels visant à prévenir et éliminer le travail domestique des enfants ont été utilisés par le Ministère de la Protection sociale, le Ministère de la Communication et autres acteurs clés à Bogota et à Bucaramanga. L'organisation nationale pour les enfants YKAI en Indonésie a appliqué la liste de contrôle sur l'égalité entre les sexes dans le travail et la traite des enfants (GECL) pour son propre exercice de motivation de ses équipes début 2005.

Les méthodologies du SIMPOC pour mesurer le travail des enfants ont été utilisées pour mener des études nationales dans un certain nombre de pays, en particulier pour le travail de suivi des enquêtes l'exploitation des jeunes enfants qui avaient été soutenues

par le SIMPOC. Par exemple, El Salvador et la Colombie avaient conduit des suivis des enquêtes en 2003 et réitérent l'expérience en 2005. La République dominicaine a suivi cet exemple en 2004 et le Nicaragua en 2005. Ces exercices ont une grande valeur parce qu'ils permettent de suivre l'évolution des chiffres et les caractéristiques des garçons et des filles qui travaillent. Ils ont aussi contribué à améliorer les capacités de ces pays à mener des enquêtes et à utiliser régulièrement l'information ainsi réunie de manière stratégique. Tous ont maintenant fait des enquêtes sur l'activité des enfants une partie de leurs plans d'enquêtes nationaux, s'assurant ainsi de la durabilité de la collecte des données sur le travail des enfants.

3.2.2. Recherche

Les principales entreprises de l'IPEC en matière de recherche ont été décrites dans le chapitre 1, section 1.1. L'information générée grâce aux nombreuses études et rapports produits par la recherche de l'IPEC est largement utilisée pour élaborer des politiques et renforcer la sensibilisation. Par exemple, en 2004, une analyse du Programme brésilien pour l'élimination du travail des enfants (PETI), commanditée par l'UNICEF et développée par le Ministère du Développement social, a utilisé les données produites par l'IPEC-SIMPOC. L'information recueillie dans l'enquête auprès des ménages en 2001 et 2002 a servi de référence pour l'inclusion de 166 774 nouveaux bénéficiaires dans le PETI. Début 2005, le Forum national brésilien sur la prévention et l'élimination du travail des enfants a mobilisé les États et d'autres acteurs sociaux autour de la «Marche du Moulinet» à l'échelon national dans le but de gagner le soutien politique et l'engagement des autorités locales pour éliminer le travail des enfants à travers le pays. La stratégie de cette Marche est de sensibiliser au travail des enfants en se basant sur les statistiques récentes.

³ *Afrique*: Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Botswana, Cameroun, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Guinée, Lesotho, Mali, Maroc, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Togo, Zambie; *Amérique Latine et Caraïbes*: Argentine, Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, El Salvador, Guatemala, Guyane, Honduras, Nicaragua, Panama, Pérou, Paraguay, République Dominicaine, Uruguay; *Asie*: Bangladesh, Cambodge, Indonésie, Mongolie, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Viet Nam; *Europe et États arabes*: Albanie, Moldavie, Roumanie, Turquie, Liban, Ukraine.

Dans un autre exemple, en République dominicaine, une évaluation rapide de l'IPEC sur l'exploitation sexuelle commerciale des enfants a permis de développer le Plan national d'action contre les pires formes de travail qui vient d'être approuvé. Une étude de même type réalisée aux confins de l'Argentine, du Brésil et du Paraguay avait été utilisée comme source d'information pour l'étude sur la traite des enfants organisée par l'Institut inter-américain pour les enfants.

3.3. OBJECTIF: APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DES CONVENTIONS N° 138 ET N° 182

Selon les rapports relatifs aux interventions de l'IPEC sur le terrain, au moins 50 pays avaient pris deux ou trois mesures dans un délai déterminé pour s'attaquer au problème du travail des enfants, la priorité étant donnée aux pires formes du travail des enfants. C'est 10 pays de plus que ce qui avait été fixé pour la période biennale. C'est une bonne indication de l'engagement politique des gouvernements et leur action réelle pour appliquer les conventions n° 138 et n° 182 après les avoir ratifiées. Cela fait explicitement référence à l'instauration de cadres politiques pour faire face à la situation du travail des enfants dans un pays donné.

Pour cet indicateur, les interventions associées à des programmes assortis de délais ont été définies comme suit. Des exemples illustrent la réalisation de l'indicateur:

L'adaptation du cadre juridique aux normes internationales, y compris l'élaboration d'une liste des travaux dangereux pour les enfants

Avec le soutien de l'IPEC, 33 pays ont adapté leur cadre juridique pour se conformer aux normes internationales. A Madagascar par exemple, le code du travail l'âge minimum d'admission au travail a été relevé de 14 à 15 ans. Le décret a été signé par le Président en février 2005. En Ukraine, un amendement à la Loi sur la protection de l'enfance a été formulé pour être en phase avec la convention n° 182 et a été adopté en février 2005. Dans d'autres cas comme au Sri Lanka ou en République dominicaine, l'IPEC a apporté son assistance pour la rédaction d'une liste des activités dangereuses pour les enfants.

La formulation de politiques et programmes spécifiques contre les pires formes du travail des enfants, en prenant en considération la situation particulière des filles et en fixant des objectifs limités dans le temps

Trente-trois pays soutenus par l'IPEC ont fait des progrès dans la formulation des politiques et de programmes spécifiques aux pires formes du travail des enfants, en prenant en considération la situation particulière des filles et en fixant des objectifs limités dans le temps. Au Bénin, le Ministère de la Famille, de la Protection sociale et de la Solidarité a adopté un plan de lutte contre la traite des enfants. Un plan national d'action pour les enfants a été révisé et approuvé à Trinidad et Tobago: il a pour but de formuler des mesures immédiates et efficaces pour éliminer les pires formes du travail des enfants telles que définies dans la convention n° 182. Au Sri Lanka, le Plan d'action pour éliminer les pires formes du travail des enfants a été accepté et intégré dans le plan d'action «Education pour tous».

L'incorporation des préoccupations liées au travail des enfants, en prenant en considération la situation particulière des filles, dans les politiques et les programmes sociaux de développement et de lutte contre la pauvreté

Trente-huit Etats membres soutenus par l'IPEC ont fait le nécessaire pour inclure les préoccupations du travail des enfants dans les politiques et les programmes sociaux de développement et de lutte contre la pauvreté. La politique nationale de la jeunesse au Nigéria met en exergue les préoccupations liées au travail des enfants sur son agenda anti-pauvreté. Le travail des enfants a été intégré dans les stratégies de réduction de la pauvreté de pays tels que la Tanzanie, la Zambie, El Salvador, le Cambodge et l'Indonésie. En Equateur, le Ministère de l'Education a intégré le combat contre le travail des enfants dans son programme d'éducation aux droits de l'homme.

La collecte et l'analyse des données sur la situation du travail des enfants

Quarante pays ont collecté et analysé des données relatives au travail des enfants. Au Chili par exemple, les résultats de «l'étude nationale sur le travail des enfants et des adolescents et ses pires formes» ont été publiés et largement diffusés. Le Lesotho a conduit une étude nationale auprès

des ménages sur le travail des enfants ainsi que quatre évaluations rapides concernant les pires formes du travail des enfants. Le gouvernement du district de Sheikhpura au Pakistan a conduit une enquête sur le travail des enfants et sur les activités dangereuses dans le district.

Création d'un mécanisme de suivi sur le travail des enfants et d'établissement de rapports adéquat et crédible

En 2004 et 2005, 20 Etats membres ont fait des progrès dans l'instauration de systèmes de suivi sur le travail des enfants et de mécanismes de présentation des rapports de façon à évaluer la situation du travail des enfants en continu. Cela a été fait soit dans le cadre des programmes assortis de délais (PAD) et de projets sectoriels soit par la mise en place de mécanismes de suivi sur le travail des enfants à l'échelon communautaire. Un exemple de mécanisme communautaire peut être pris au Viet Nam, où un réseau communautaire d'inspection du travail des enfants a été établi sur des sites de projets-pilotes dans la province de Long An et à Ho Chi Minh Ville. Au Guatemala, le Ministère du Travail développe un plan national de suivi sur le travail des enfants qui s'appuiera sur la base de données du projet de l'IPEC dans le secteur des feux d'artifice qui était opérationnel jusqu'en septembre 2005.

Les résultats obtenus pour chaque sous-indicateur dépendent largement de la capacité de l'IPEC à concevoir et assurer le financement pour les programmes d'assistance technique utilisant des modalités de programme variées relatives aux projets d'appui aux programmes assortis de délais. Il est important de noter cependant que de nombreux pays de l'IPEC qui n'ont pas de projet d'appui aux programmes assortis de délais, mettent néanmoins en œuvre des mesures assorties de délais pour atteindre ce but.

Un résumé des pays traités sous cet indicateur est fourni dans le tableau 6.

3.4. OBJECTIF: ENFANTS BÉNÉFICIAIRES

Le quatrième indicateur de performance pour 2004-2005 est le nombre d'enfants qui ont bénéficié de l'action de l'OIT (soit par le biais de mesures préventives soit par un appui à la suppression de la situation du travail des enfants).

Le résultat chiffré de 2,1 millions d'enfants excède de beaucoup l'objectif fixé pour l'exercice biennal et double pratiquement le résultat de la période précédente, en raison particulièrement de la hausse du nombre de bénéficiaires indirects. C'est le reflet de l'accent mis par l'IPEC sur le travail politique mené en amont.

Le graphique n° 2 montre la répartition des bénéficiaires par région et par type (direct/indirect).

Bénéficiaires directs

Les **bénéficiaires directs** sont les enfants bénéficiant *directement* de biens et de services dans le cadre d'un projet (notamment par le biais de programmes d'action mis en œuvre dans le cadre du projet).

L'information recueillie auprès des projets actifs de l'IPEC montre que durant la période septembre 2003 – août 2005, un nombre total de 350 047 filles et garçons ont été sortis du monde du travail ou ont échappé à l'enrôlement grâce à la dispense d'une éducation et d'autres services de réadaptation. Comme le montre le graphique 3, la plupart des bénéficiaires étaient des travailleurs agricoles qu'on a retirés du marché (55 pour cent). La ventilation par sexe montre une légère prédominance des garçons, ce qui est conforme à l'équilibre général des enfants sur le marché du travail.

Le chiffre comprend aussi les filles et les garçons ciblés durant les derniers mois de 2003 en raison des différents calendriers de présentation des rapports des projets de l'IPEC. Tous les projets de l'IPEC produisent deux rapports techniques globaux par an. Selon le donateur, les périodes peuvent s'étendre du 1^{er} mars au 31 août et du 1^{er} septembre au 28 février ou du 1^{er} janvier au 30 juin et du 1^{er} juillet au 31 décembre. Ce chiffre a été calculé sur la base de rapports couvrant, dans certains cas, deux années complètes (septembre 2003 à août 2005) et dans d'autres cas seulement dix-huit mois (de janvier 2004 à juin 2005)⁴.

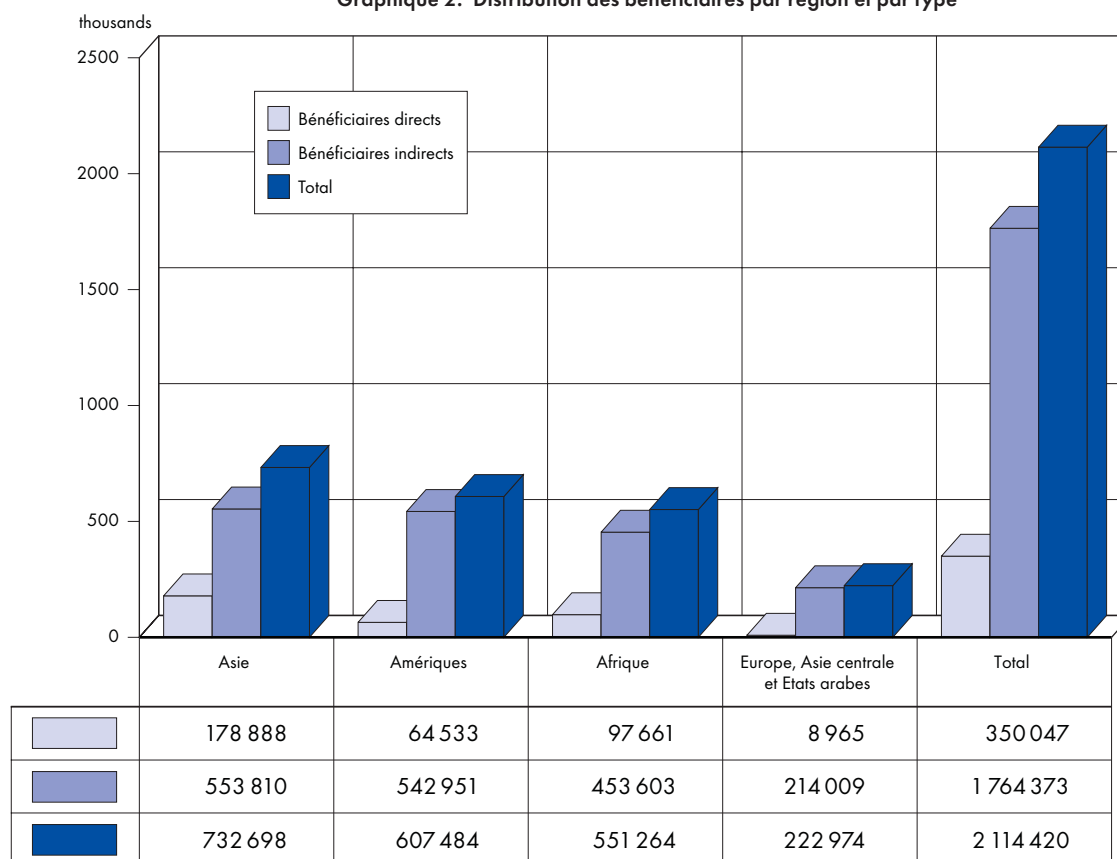
⁴ Les rapports de situation pour la période septembre 2003 – février 2004 n'ayant été finalisés qu'en mars 2004, les enfants qui ont bénéficié de l'action de l'IPEC au cours de ces mois n'ont pas été inclus dans le rapport de mise en œuvre de l'exercice biennal précédente (préparé en septembre 2003 et mis à jour en janvier 2004).

Tableau 6. Progrès vers la réalisation de l'indicateur 3

	Etats Membres	Indicateur 3a: Cadre juridique	Indicateur 3b: Politiques / programmes	Indicateur 3c: Intégration	Indicateur 3d: Collecte de données	Indicateur 3e: Système de suivi sur le travail des enfants
AFRIQUE						
1	Bénin					
2	Burkina Faso					
3	Congo, Rép. Dém. du					
4	Côte d'Ivoire					
5	Gabon					
6	Ghana					
7	Guinée					
8	Kenya					
9	Lesotho					
10	Madagascar					
11	Mali					
12	Maroc					
13	Nigéria					
14	Sénégal					
15	Tanzanie					
16	Togo					
17	Uganda					
18	Zambie					
AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES						
19	Argentine					
20	Brésil					
21	Chili					
22	Colombie					
23	Costa Rica					
24	République dominicaine					
25	Equateur					

	Etats Membres	Indicateur 3a: Cadre juridique	Indicateur 3b: Politiques / programmes	Indicateur 3c: Intégration	Indicateur 3d: Collecte de données	Indicateur 3e: Système de suivi sur le travail des enfants
26	El Salvador					
27	Guatemala					
28	Mexique					
29	Nicaragua					
30	Panama					
31	Pérou					
32	Paraguay					
33	Trinité & Tobago					
ASIE						
34	Bangladesh					
35	Cambodge					
36	Inde					
37	Indonésie					
38	Mongolie					
39	Népal					
40	Pakistan					
41	Philippines					
42	Sri Lanka					
43	Viet Nam					
EUROPE & ETATS ARABES						
44	Albanie					
45	Jordanie					
46	Moldova, Rép. de					
47	Roumanie					
48	Turquie					
49	Ukraine					
50	Yémen, Rép.					

Graphique 2. Distribution des bénéficiaires par région et par type



Bénéficiaires indirects

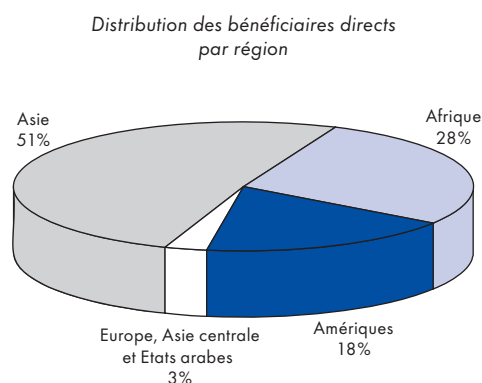
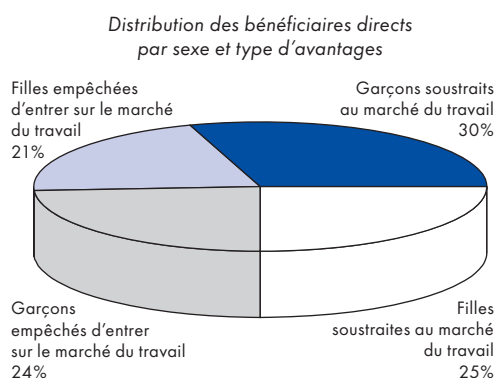
Les **bénéficiaires indirects** sont: **a)** tous les enfants membres de familles bénéficiant directement de services dans le cadre d'un projet (notamment par le biais d'un soutien à des activités génératrices de revenus, à la formation qualifiante, aux examens médicaux ou à des classes d'alphabétisation pour adultes); **b)** les enfants bénéficiant de services offerts par des institutions, organisations ou groupes dont la capacité a été renforcée dans le cadre du projet (formation, offre d'équipement et de savoir-faire, assistance technique, etc.); **c)** les enfants bénéficiant d'une législation, de politiques et de programmes sociaux nouveaux ou réformés suite aux interventions du projet; et **d)** les enfants bénéficiant d'un renforcement de la sensibilisation et d'une mobilisation sociale après le déroulement d'une campagne.

Le nombre de bénéficiaires indirects pour cette période est estimé à **1 764 373** enfants.

Au début de l'exercice biennal, il a été demandé aux directeurs de projet de suivre les effets de leur campagne de sensibilisation, de renforcement des capacités et de travail relatif aux

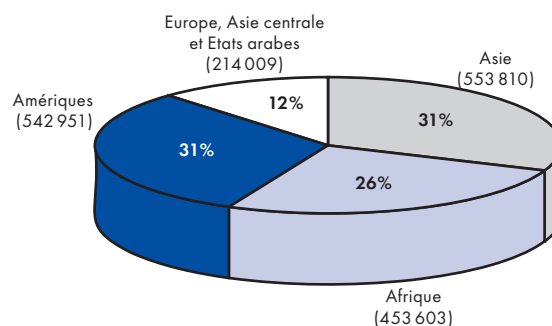
politiques en termes de nombre de bénéficiaires (en ne tenant compte que des enfants). Ces résultats ont été insérés dans le plan global de suivi de l'IPEC. En septembre 2005, les projets ont dû présenter l'information en fonction d'instructions spécifiques et d'un formulaire standard. Les instructions ont souligné la nécessité et l'importance de fournir des explications complètes sur les méthodes de calcul des chiffres et sur les sources d'information. Le siège de l'IPEC a revu les chiffres proposés et éliminé du calcul ceux qui n'étaient pas entièrement justifiés. L'estimation de plus de 1,8 million de bénéficiaires indirects peut dès lors être considérée comme prudente.

Par principe, il a été décidé de ne pas intégrer les bénéficiaires des campagnes de sensibilisation. Alors que la plupart des projets sont capables de rendre compte de la couverture ou de la portée de telles activités, les méthodologies de calcul du nombre de garçons et de filles bénéficiant véritablement de ces activités sont coûteuses et ne sont pas appliquées de manière générale. Cependant, il est possible d'estimer que ce nombre serait important, étant donné que ces campagnes ont été d'ampleur nationale

Graphique 3. Distribution des bénéficiaires directs par sexe et par région

et parfois même d'envergure internationale. Par extrapolation, la portée de l'ensemble des campagnes menées par les différents projets aux niveaux local et national est estimée à plus de 90 millions d'enfants.

Le graphique 4 indique que la majeure partie des bénéficiaires indirects se trouve dans la région des Amériques, suivi par l'Asie et l'Afrique. Cela est une indication des différences d'attention portée à l'action directe et au renforcement institutionnel dans ces régions.

Graphique 4. Distribution des bénéficiaires indirects (1.8 millions) par région

4.1. GESTION DU PROGRAMME

Gérer l'accroissement en termes de ressources, de couverture géographique, d'approches programmatiques et d'attentes des donateurs et des mandants, tout en étant confronté à des effectifs en sous-nombre et à un problème global à traiter, continue à exiger une rationalisation constante et une plus grande efficacité des pratiques opérationnelles et de gestion de l'IPEC. Comme cela est mentionné au chapitre 1, une évaluation globale de l'IPEC a eu lieu au début de l'année 2004 et le bilan des résultats a été présenté à la Commission du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration de l'OIT. L'OIT et l'IPEC suivent les recommandations comme il convient. Le fonctionnement de l'IPEC a aussi été passé en revue en 2005, d'une part pour faire suite à l'évaluation globale et d'autre part pour répondre aux nouveaux développements dans le domaine de la budgétisation stratégique et de la planification des ressources en relation avec le système IRIS. Cette revue est aussi le reflet d'un effort d'organisation pour mieux faire face à la gestion de la connaissance et du défi que représente la clarification des rôles et des responsabilités entre le siège de l'IPEC et les bureaux de terrain.

Le groupe de travail de l'IPEC sur les questions de genre, créé en application des recommandations de l'audit sur le sujet mené au siège fin 2003, est devenu opérationnel courant 2005. Alors que les résultats de cet audit étaient relativement positifs quant aux efforts entrepris par l'IPEC pour inscrire les questions de genre dans ses méthodes et procédures de travail, ainsi que pour produire de nouveaux outils participatifs et opérationnels sur les liens entre les questions de genre et de travail des enfants; des recommandations ont été faites pour renforcer l'intégration de la dimension de genre dans plusieurs autres domaines. Ces derniers comprennent la production et la diffusion de la connaissance, le développement de matériels de formation, la formation du personnel, le travail avec des partenaires et la coopération à l'intérieur même de l'Organisation.

Vingt-quatre projets de l'IPEC ont aussi été audités par l'Auditeur externe de l'OIT. Ces audits n'ont pas révélé de faiblesse notable dans la mise en œuvre ou la gestion financière des projets. Les conclusions de l'audit sont cependant d'un apport significatif pour poursuivre le travail en cours d'amélioration des procédures opérationnelles. A noter particulièrement la nécessité d'améliorer la tenue des rapports et de conserver une trace de l'audit en général. Des directives appropriées seront produites et distribuées au personnel de terrain tout prochainement.

4.1.1. L'IPEC sur le terrain

La formation du personnel et la consultation du programme sur des questions thématiques, les procédures et les contrôles administratifs et financiers, sont restés une priorité tout au long de cette période. Ce type de formation et son suivi sont dispensés à la fois au personnel de l'IPEC, aux agences d'exécution et aux partenaires travaillant avec l'IPEC. A l'échelle du pays, le travail de l'IPEC est soutenu et facilité par les comités directeurs nationaux et les comités consultatifs du projet/programme. Dans certains pays, des mécanismes de coordination inter-ministériels de haut niveau sont créés pour orienter le PAD national et ses projets d'appui. Ces comités encouragent et soutiennent également le travail politique de haut niveau qui est une des principales attentes vis-à-vis du travail de l'IPEC.

L'IPEC a continué à organiser divers projets et activités conformes aux initiatives de l'OIT pour un travail décent et aux priorités de l'IPEC, lui permettant ainsi de répondre aux besoins des pays où il opère. Pour faciliter ce processus, les points focaux de l'IPEC sont désignés parmi le personnel de chaque pays¹.

¹ Le point focal tient l'IPEC informé des développements et tendances importants dans le pays, coordonne les rapports aux Comités directeurs nationaux et au siège de l'IPEC et facilite le travail en cours et en phase de développement dans le pays.

Tableau 7. Affectations 2004-2005

Affectations 2004-2005 (dollars des E.-U.)	
Centralisées	39 000 000
Décentralisées	116 000 000
Total	155 000 000

La coordination et la mise en commun des ressources sont essentielles pour forger les équipes à l'échelle nationale et assurer l'efficacité opérationnelle. L'IPEC a essayé d'avancer dans cette direction mais se heurte à des obstacles et des limites de procédures.

Le fort engagement de l'IPEC dans la décentralisation financière des projets de Genève vers les bureaux de terrain de l'OIT a continué en 2004 et 2005. Ce fut un succès, principalement là où les bureaux de l'OIT dans les régions ont affecté le personnel administratif et financier nécessaire pour assurer un appui permanent aux projets. En pratique, la direction de l'IPEC a établi tous les nouveaux projets sur une base décentralisée à moins qu'il n'y ait une bonne raison pour centraliser le budget. Comme on peut le voir dans le tableau 7, près de 75% des fonds de l'IPEC disponibles pour 2004-2005 ont été décentralisés. Etant donné le fort degré de décentralisation, il est crucial que les régions apportent l'appui administratif et financier nécessaire pour garantir la mise en œuvre en temps du projet et par là même que les objectifs et les cibles du projet soient atteints.

Au cours de cette période, la direction de l'IPEC a également procédé à une décentralisation technique sans précédent du siège de l'IPEC vers les spécialistes du travail des enfants et les conseillers techniques principaux des projets. Cela suppose principalement l'approbation technique des propositions de programme d'action par le personnel désigné, sous les conseils du siège. Cela a certes permis à l'IPEC de répondre aux projets dans des délais raisonnables et par du personnel plus près de l'action, mais cela a aussi augmenté la responsabilité de la direction de l'IPEC d'assurer que le personnel de terrain est à jour et bien formé aux questions fondamentales du travail des enfants ainsi qu'aux procédures et réglementations de l'OIT.

4.1.2. L'IPEC au siège

Le programme et budget 2006-2007 de l'OIT adoptés à la Conférence internationale du Travail (CIT) de juin 2005 ont prévu la création d'un nouveau Département à l'intérieur du Secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail. Ce département doit regrouper à la fois l'IPEC et DECLARATION et a été créé dans le but de générer des synergies entre les activités de ces deux programmes focaux de l'OIT. Le travail pour mettre en place les structures a commencé juste après la CIT de juin 2005.

A l'intérieur de l'IPEC, cela a débouché sur la fusion de ses deux divisions, les Opérations et la Politique. Les trois sections fonctionnelles de l'ancienne branche des Opérations de l'IPEC restent inchangées dans la nouvelle structure et sont connues comme la section en charge de l'appui au programme, l'établissement des rapports et la planification des ressources, la section en charge des produits techniques et de la création de réseaux et la section en charge de la conception, de l'évaluation et de la documentation. Le SIMPOC et les fonctions de recherche de l'ancienne division en charge de la Politique, de la connaissance et de la sensibilisation sont maintenant intégrées dans la section des produits techniques et des réseaux. Les fonctions juridiques, sensibilisation, campagnes et appui administratif et financier se situent au niveau du département. Comme par le passé, les fonctions campagne et sensibilisation sont gérées en collaboration avec le département de la communication du BIT.

La nouvelle structure suit les recommandations de l'évaluation globale de l'IPEC et permet une réduction des frais généraux. La collaboration accrue avec DECLARATION devrait aussi améliorer l'efficacité du travail dans les domaines techniques tels que la traite, le travail forcé et la servitude.

Cependant, alors que la réalisation a encore augmenté en 2004-2005, la situation tendue en termes de ressources humaines à Genève s'est perpétuée. Les effectifs à Genève ont dû être légèrement revus à la baisse en 2004 en raison d'une réduction des crédits du budget régulier attribués pour 2004-2005 et au remaniement du système d'affectations des recettes perçues au titre de revenus de soutien aux programmes (PSI). Dans le cadre de l'effort de décentralisation, l'affectation de ressources du PSI à la structure de terrain de l'OIT a été augmentée pour lui permettre d'assumer son rôle d'appui à la mise en œuvre des pro-

jets. Alors que de nouveaux moyens doivent être engagés sur le terrain pour absorber cette responsabilité croissante, un progrès a été réalisé grâce à la création d'un nouveau poste dédié au travail des enfants en Asie. Le poste a été pourvu par le transfert d'un membre du personnel du siège vers le bureau régional concerné. Un second poste prévu dans le Programme et budget 2002-2003 en Afrique a été pourvu mi-2005².

4.1.3. Développement des ressources humaines de l'IPEC

En 2004, quatre séminaires régionaux se sont tenus pour le service organique de l'IPEC en Asie, Amérique, Afrique, Europe et pays arabes. Alors que certains sujets étaient facultatifs, d'autres étaient obligatoires notamment ceux relatifs à la planification et aux approches opérationnelles, au travail avec les organisations d'employeurs et de travailleurs et avec les équipes du terrain de l'IPEC. Environ 200 membres du personnel de terrain de l'IPEC ont participé à ces ateliers aux côtés de gestionnaires de l'IPEC et d'experts des questions techniques. En outre, l'IPEC a organisé une formation pour le personnel de soutien administratif et financier sur le terrain dans tous ses projets régionaux en 2004-2005.

Des consultations techniques destinées à développer des modèles d'intervention ont été organisées par l'IPEC à Genève (janvier 2004) afin de tirer parti de l'expertise de neuf spécialistes du travail des enfants basés sur le terrain. Une clarification des problèmes conceptuels ayant une influence directe sur la mise en œuvre des projets a également été recherchée et un cadre stratégique thématique générique (SPIF thématique), a été développé.

Les conseillers techniques principaux de l'IPEC de 14 projets d'appui aux programmes assortis de délais et spécialistes du travail des enfants ont participé à des consultations techniques organisées par l'IPEC à Genève (mars/avril 2004) en vue d'examiner le concept des programmes assortis de délais, de partager leurs expériences et fournir des orientations pour l'avenir. Des représentants des bénéficiaires³ de l'Initiative pour l'Education sur le travail des enfants, financée par le Département du travail des Etats-Unis (US-DOL), en collaboration avec l'IPEC dans des pays sélectionnés ont aussi été invités à la réunion.

Comme au cours de la précédente période biennale, une consultation globale du personnel

de l'IPEC a été organisée en octobre 2005 au centre de formation de Turin pour 40 membres du personnel de l'IPEC sélectionnés sur le terrain (principalement les points focaux de l'IPEC sur le terrain) et spécialistes du travail des enfants, aux côtés de gestionnaires de l'IPEC et de membres du personnel du siège. La consultation portait sur le cadre stratégique des résultats de l'OIT pour 2006-2007 pour l'IPEC et sur l'identification de stratégies d'appui à sa mise en œuvre. Les participants ont aussi discuté des nouveaux développements de la connaissance, de l'approche assortie de délais et des stratégies et de questions juridiques.

Le processus de recrutement de conseillers techniques principaux et d'experts pour de nouveaux projets a encore été rationalisé au cours de cette période. L'IPEC a réussi à réduire la durée moyenne de recrutement et de placement de son personnel pour des projets internationaux de 5,4 mois en 2002 à 3,8 mois en 2004. Alors que de petits gains sont encore possibles à l'avenir, le niveau que l'on pouvait raisonnablement espérer atteindre l'a été.

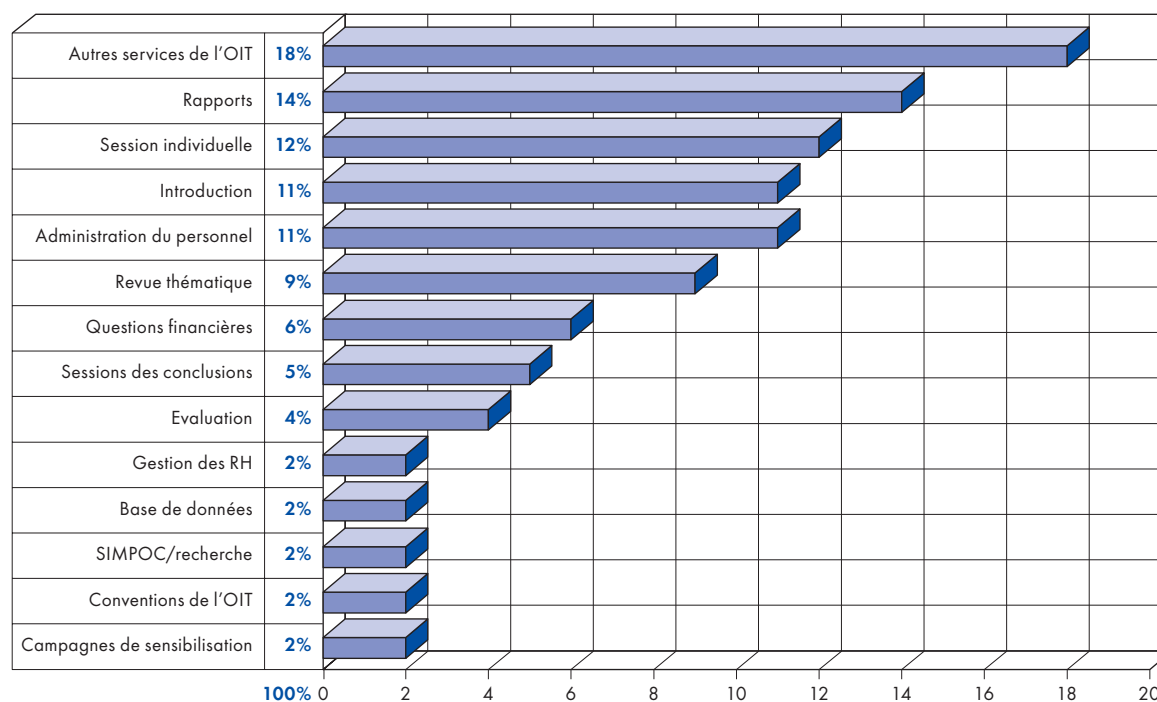
En réponse à un requête formulée au cours de la réunion du Comité directeur de l'IPEC en novembre 2004, l'IPEC a revu et mis en valeur son programme d'orientation à Genève pour les nouveaux directeurs de projets ou conseillers techniques principaux, nouvellement recrutés. Début 2005, un programme intensif de 47 heures a été organisé pour 7 nouveaux directeurs de projets (voir graphique 5). Une évaluation de programme a été menée en juillet après que les directeurs eurent été en fonctions pendant 6 mois. Tous les participants ont estimé que le programme était approprié à l'exercice de leurs fonctions au quotidien.

En plus du nouveau programme d'orientation, trois nouvelles initiatives dans les ressources humaines ont été introduites de façon à améliorer le recrutement, la fidélisation et la gestion de la connaissance. Premièrement, l'IPEC va capitaliser sur l'expérience accumulée par son personnel présent et passé et minimiser les pertes de la mémoire institutionnelle en s'assurant qu'on leur donne la priorité pour les vacances de poste au siège et sur le terrain.

² Ceci en plus des 4 postes de spécialistes du travail des enfants créés au cours de la précédente période biennale: 2 en Asie (Bangkok et New Delhi), 1 en Afrique (Abidjan, ré-affecté à Dakar) et 1 en Amérique Latine (Lima).

³ DevTech Systems (République Dominicaine), World Education (Népal) et World Vision (Philippines).

Graphique 5. Temps d'orientation consacré à chaque thème



Deuxièmement, les normes de recrutement et de sélection ont été améliorées par le biais de l'introduction de nouveaux outils d'évaluation des candidatures et de la formation des chargés de programmes à leur utilisation. Troisièmement, l'IPEC a établi un nouveau programme de stagiaires avec un petit nombre d'universités de très haut niveau et reçoit dorénavant des étudiants à différentes périodes de l'année à la fois au siège et sur le terrain.

4.1.4. Procédures opérationnelles

Comme cela a été mis en lumière par l'évaluation de l'IPEC par l'OIT, le travail sur les procédures opérationnelles du Programme focal doit être réalisé dans le cadre de l'évolution des systèmes, des directives et des procédures de l'OIT. En 2005, le travail de l'IPEC au siège dans ce domaine a essentiellement consisté à s'adapter aux nouvelles procédures et nouveau logiciel IRIS⁴. Cela s'est révélé très coûteux en temps, absorbant pratiquement tout le temps de travail de l'IPEC dans cet important domaine d'activité. Le personnel de l'IPEC a aussi participé à des sessions de formation liées à ces divers modules.

L'évaluation a recommandé que le *Manuel de gestion des programmes* (POM) en ligne⁵ soit davantage testé et affiné. Une version remaniée

a été achevée en 2005; elle contient une meilleure information sur des aspects tels que les nouveaux contrats automatisés qui permettent d'accélérer le processus d'approbation et les nouvelles procédures de clôture de projet. Au cours de cet exercice, le Manuel a également été traduit en français et en espagnol en plus de l'édition originale en anglais.

Le POM est devenu la pierre angulaire du programme de formation de l'IPEC et des exercices pratiques ont été mis au point et testés pour accroître la capacité du personnel à comprendre et appliquer les règles et les procédures. Certains de ces matériels couvrant les questions de conception, de suivi et d'évaluation des programmes d'action ont été testés lors d'un atelier pour le personnel de projet en Afrique. Ces matériels seront développés davantage et utilisés en 2006-2007.

Comme cela a déjà été mentionné, en 2004-2005, le Bureau de programme et de gestion de l'OIT a commandé un audit des pratiques de gestion de l'IPEC à un consultant externe. L'étude couvrait différents aspects des opérations de l'IPEC, y compris la décentralisation, les chan-

⁴ Système intégré d'information sur les ressources.

⁵ Le *Manuel de gestion des programmes* et ses mises à jour et suppléments sont disponibles sur l'Intranet de l'IPEC.

gements par rapport aux pratiques normalisées de l'OIT, la documentation relative aux procédures et à la sous-traitance. En général, le rapport n'a recommandé que de petits changements et l'IPEC va faire le meilleur usage de ces recommandations. Le travail est en cours avec les services des finances et des achats pour mettre à jour les circulaires d'achat de l'organisation. Cela va se traduire par des procédures simplifiées, une documentation améliorée et une intégration des méthodes de travail de l'IPEC dans celles de l'organisation. Il est également prévu de rendre les circulaires plus faciles d'utilisation pour le personnel de terrain en incorporant des exemples de transactions et de documenter les flux d'activités. Des contributions de la part de l'évaluation de l'IPEC et de l'auditeur externe serviront de guide à ce travail. Le rapport a aussi identifié de nombreuses bonnes pratiques au sein de l'IPEC, en particulier dans le domaine de la gestion de la connaissance et de l'efficacité opérationnelle.

4.2 CONCEPTION DU PROGRAMME, ÉVALUATION ET GESTION DE CONNAISSANCES

Des exercices de planification stratégique élaborés en fonction du *Cadre stratégique d'impact du programme* (SPIF) de l'IPEC ont été menés pour les nouveaux projets d'appui aux PAD et autres interventions majeures conçues pendant la période. Afin de rendre plus systématique le suivi et l'établissement de rapports sur les bénéficiaires directs, l'IPEC a aussi développé une approche commune de ces tâches sous forme d'un module qui peut être utilisé et adapté par ces projets.

4.2.1. Evaluation et mesure d'impact

En 2004-2005, la Section de l'IPEC en charge de la Conception, de l'Évaluation et de la Documentation a conduit 79 évaluations, dont 70 ont été menées par des évaluateurs externes et 9 par le personnel de l'IPEC. Soixante-treize concernaient des évaluations à l'échelle des projets, les six autres étaient des évaluations thématiques ou des rapports de synthèse. Cela représente une hausse de 75% comparé aux 45 évaluations conduites pendant la période 2002-2003. L'annexe VIII fournit des détails supplémentaires sur toutes les évaluations de cette période.

La mesure d'impact est un pilier fondamental du système d'évaluation de l'IPEC. Par le biais d'études rétrospectives de suivi et le développement de systèmes de suivi de l'impact, le programme a analysé des changements plus vastes et durables dans la vie des filles et garçons bénéficiaires. Les tests pilotes conduits en 2004 en divers endroits ont permis d'affiner les méthodologies et d'apporter une information pertinente sur l'impact. Dans le cadre de son approche de mesure d'impact, l'IPEC a aussi commencé à utiliser des méthodologies pour mesurer l'impact des projets à court terme en extrapolant l'évaluation finale à partir de l'étude initiale. Cela a fourni une mesure d'impact dans les zones cibles comme résultat des activités de projet et des indications crédibles de la manière dont le travail de l'IPEC a bénéficié à la population cible des projets.

4.2.2. Systèmes d'information pour la gestion de la connaissance

L'IPEC essaie d'intégrer à son système d'information les récents développements de l'OIT⁶. Cela garantira le maintien des efforts de l'IPEC dans ce domaine dans le contexte plus large de l'OIT.

Le Programme a mis en place un Centre de ressource et d'information qui fournit au public un accès en ligne⁷ aux publications, rapports, documents de travail, directives, manuels, brochures et autres sources d'information de l'IPEC sur le travail des enfants. L'accès en ligne à la documentation de l'IPEC s'est considérablement étendu et plus de 4800 documents sont maintenant disponibles. Un appui technique a été dispensé aux bureaux de projets IPEC pour forger une uniformité entre les systèmes d'information de l'IPEC partout dans le monde, contribuant ainsi à créer une base de connaissances globale sur le travail des enfants. Un bon exemple de cette collaboration est le site public « Système d'information sous-régional sur le travail des enfants pour l'Asie du Sud » développé par l'IPEC de New Delhi en collaboration avec le siège de l'IPEC⁸.

⁶ A savoir l'IRIS et le nouveau Système de gestion des contenus Stellent pour la maintenance des sites internet.

⁷ Voir <http://www.ilo.org/public/english/standards/ippec/publ/index.htm>.

⁸ Voir <http://www.ilo.org/public/english/region/asro/newdelhi/ippec/index.htm>.

Dans les pays d'Amérique latine, le système régional d'information sur le travail des enfants (El Sistema de Información Regional sobre Trabajo Infantil – SIRTI) a été réactualisé comme outil de base de connaissance contenant plus de 2 000 documents et 8 500 abonnés. Le SIRTI publie mensuellement deux bulletins sous-régionaux en Amérique centrale et en Amérique du Sud.

La base de données de l'IPEC fournit les contacts de 108 équipes de terrain de l'IPEC comptant plus de 400 membres, avec des liens

automatiques vers le système de messagerie électronique de l'OIT. L'information relative aux agences d'exécution de l'IPEC s'est aussi étoffée pour offrir de l'information institutionnelle et des contacts à plus de 1 900 agences. En 2005, une base de données a été mise en ligne pour apporter de l'information sur les consultants chargés de l'évaluation, fournissant des fonctionnalités de requête et de rapports. En outre, un nouveau module de bonnes pratiques est en cours de finalisation et sera aussi mis à disposition sur le site intranet de l'IPEC.

PARTIE II

Points forts thématiques

II. INTRODUCTION

Cette partie du rapport aborde trois thèmes importants pour l'IPEC au cours de cette période:

- 1) Le travail des enfants et l'emploi des jeunes:
Mise en valeur des liens**
- 2) Les normes internationales sur les statistiques
du travail des enfants: consensus des statisti-
ciens sur l'urgence de leur mise en place**
- 3) Le travail des enfants dans l'exploitation
minière: Un appel mondial à l'action**

L'IPEC souhaite recevoir des suggestions et conseils des membres du Conseil d'administration de l'OIT en matière de coopération technique et du Comité directeur international de l'IPEC, ainsi que ceux des autres parties prenantes, sur les sujets abordés dans ces chapitres thématiques.

II.1. LE TRAVAIL DES ENFANTS ET L'EMPLOI DES JEUNES: MISE EN VALEUR DES LIENS

1.1. INTRODUCTION

Dans son rapport intitulé *S'affranchir de la pauvreté par le travail* présenté lors de la Conférence internationale du Travail 2003, le Directeur général de l'OIT Juan Somavia a observé qu'«Identifier les étapes essentielles de la vie où les gens peuvent basculer dans la pauvreté est le point de départ qui permet de comprendre la dynamique de la vie et du travail des communautés pauvres»¹. Les étapes les plus critiques sont incontestablement les deux premières: l'enfance et la jeunesse (voir encadré 5). C'est durant ces années formatrices, lorsque le contrôle exercé par l'enfant ou le jeune sur son environnement et sa situation est très faible, que son développement personnel se trouve le plus affecté, ce qui détermine son facteur de succès pour le restant de sa vie. Les conséquences ne sont pas seulement personnelles; ainsi l'avenir d'une nation et son bien-être demeurent largement conditionnés par les opportunités offertes à ses jeunes.

Du point de vue du travail et de l'emploi, les difficultés majeures rencontrées lors de ces étapes sont d'une part le travail des enfants et d'autre part, le chômage et le sous-emploi chez les jeunes. Ces difficultés précoces affectent des centaines de millions d'enfants et de jeunes de

par le monde, compromettant ainsi leurs chances de mener une vie adulte productive et épanouie. Si l'on veut s'affranchir de la pauvreté, il s'agit avant tout d'éradiquer ces fléaux, de façon à assurer la possibilité d'un travail décent tout au long de la vie active.

Ces dernières années, les problèmes relatifs au travail des enfants et à l'emploi des jeunes ont suscité un intérêt grandissant et de nombreuses études ont été rédigées sur chacun de ces thèmes. Peu d'efforts néanmoins ont été consacrés à l'examen du *lien* qui les unit, notamment les conséquences éventuelles du travail des enfants sur leur emploi futur à l'âge adulte. Deux raisons au moins expliquent cet oubli. La première est la tendance, surtout parmi les praticiens à considérer le travail des enfants principalement du point de vue de la pauvreté des familles, de l'éducation, du développement des ressources humaines, de la culture et du respect de la législation et beaucoup moins du point de vue des marchés du travail, de l'emploi et de la politique de l'emploi. La seconde est le peu de données du panel disponibles provenant d'études et concernant les situations de

¹ OIT: *S'affranchir de la pauvreté par le travail*, rapport du Directeur général à la Conférence internationale du Travail, 91^e session, juin 2003 (Genève, 2003), p. 22.

ENCADRÉ 5. DÉFINITION DES TERMES ENFANCE ET JEUNESSE

En règle générale, les textes des Nations Unies se réfèrent à l'âge pour définir enfance et jeunesse: les enfants ont moins de 18 ans et les jeunes ont entre 15 et 24 ans. Ce chevauchement montre bien qu'il est difficile d'établir une limite précise entre l'enfance et la jeunesse. Il reflète également la grande diversité des définitions adoptées au sein de différentes sociétés, en fonction des critères utilisés: critères démographiques (âge), culturels (âge adulte), biologiques (âge de la puberté), sociaux (âge de la maturité ou âge minimum pour le mariage), économiques (autosuffisance). En Afrique par exemple, sont considérés comme jeunes des individus âgés de 10 ou 11 ans (suivant certaines traditions) jusqu'à 34 ans (en Afrique du Sud par ex.). La tranche d'âge la plus courante est celle des 12-25 ans, mais elle peut être réduite à 15-24 ans en conformité avec la définition de l'ONU.¹

¹ G. Kanyenze et al.: *Strategies to combat youth unemployment and marginalisation in Anglophone Africa*. ILO/SAMAT Discussion Paper No. 14 (Harare, BIT, 2000), p. 2.

travail et d'emploi chez les enfants et les jeunes. Il y a peu d'études de cas par exemple décrivant les expériences professionnelles vécues par des personnes ayant été astreintes à travailler alors qu'elles étaient enfants. De telles données sont nécessaires non seulement dans la mesure où les perspectives d'emploi déterminent en partie si un enfant poursuivra son éducation ou s'il quittera l'école pour aller travailler, mais également comme le prouve l'expérience de l'IPEC, parce qu'une stratégie à long terme visant à éliminer le travail des enfants plus âgés doit faire davantage que les soustraire au travail: elle doit les préparer à entrer ou réintégrer la vie active dès qu'ils auront atteint l'âge approprié.

Ce chapitre se propose de décrire un cadre conceptuel simple permettant d'étudier les liens existant entre le travail des enfants et l'emploi des jeunes et d'identifier les thèmes qui devront être examinés en priorité. Il fait également état de quelques modestes initiatives lancées par l'IPEC en ce moment.

1.2. UN CADRE CONCEPTUEL SIMPLE

1.2.1. Le problème de l'emploi des jeunes

Le monde compte plus d'un milliard de jeunes âgés de 15 à 24 ans, dont 85 pour cent vivent dans des pays en développement. La plupart d'entre eux sont économiquement actifs, soit qu'ils travaillent soit qu'ils cherchent du travail. Les estimations de l'OIT évaluent le nombre total de chômeurs à environ 88 millions en 2003². Un nombre encore plus élevé d'individus ont un emploi et font parfois de longues journées, mais sont néanmoins «sous-employés», car ils n'arrivent pas à joindre les deux bouts dans l'économie informelle. Par ailleurs, quelque 59 millions de jeunes âgés de 15 à 17 ans sont employés quelque part dans le monde à des travaux dangereux auxquels ils ne devraient pas être affectés³.

Le taux de chômage de jeunes connaît des fluctuations similaires à celui des adultes, tout en demeurant cependant considérablement plus élevé (en principe deux ou trois fois plus élevé) dans de nombreux pays et aussi bien chez les filles que chez les garçons. Cette caractéristique qui se retrouve dans divers pays à divers stades de développement révèle que certains facteurs communs sont à l'œuvre. Parce que leurs compétences et leur expérience sont limitées, parce qu'ils sont mal protégés par la législation du travail, et parce

qu'ils aiment explorer de nouvelles opportunités, les jeunes sont souvent les derniers à trouver un emploi et les premiers à être licenciés. Les taux de chômage sont souvent plus élevés chez les jeunes femmes que chez les jeunes hommes.

Plusieurs raisons ont été avancées pour expliquer la gravité du problème du chômage et du sous-emploi chez les jeunes. L'une d'elles est que dans de nombreux pays en voie de développement, les mutations démographiques ont eu pour effet d'augmenter la proportion des jeunes au sein de la population en âge de travailler. Or, cet effet sur l'offre de la main d'œuvre fournie par les jeunes a été largement rejeté comme un élément principal.

Une raison bien plus importante est la croissance peu soutenue dans le cas de nombreuses économies, et qui a résulté en une baisse de la demande globale de main d'œuvre. Dans de nombreux pays, notamment en Afrique, l'effondrement de l'emploi au sein du secteur formel, en est une preuve flagrante. Il y a tout simplement trop peu d'opportunités d'emplois «décentes», s'il en existe. L'impact négatif de cette pénurie se fait particulièrement sentir chez les jeunes sur le marché du travail. En conséquence, toute stratégie visant à lutter contre le chômage des jeunes doit faire partie intégrante des efforts déployés pour dynamiser la demande globale de main d'œuvre sur le long terme. Ceci suppose l'intégration de politiques pour l'emploi des jeunes dans les stratégies nationales pour le développement et la réduction de la pauvreté (par exemple, le processus des Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP)), qui ne donneront des résultats que si elles étendent l'accès au travail décent à toutes les personnes économiquement actives.

Une autre raison fréquemment invoquée pour expliquer le fort taux de chômage parmi les jeunes est le manque de compétences utiles chez les demandeurs d'emploi, notamment lorsque le secteur formel est en expansion. Le système éducatif, favorisant les études classiques, est souvent incapable de produire les profils de compétences demandés par les employeurs.⁴ De plus, selon

² OIT: *Global employment trends for youth* (Genève, 2004), p. 1.

³ OIT: *Un avenir sans travail des enfants*. Rapport du Directeur général à la 90^e session de la Conférence internationale du Travail, juin 2002. Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, Genève, 2002.

⁴ G. Kanyenze et al.: *Strategies to combat youth unemployment and marginalisation in Anglophone Africa*. ILO/SAMAT Discussion Paper No. 14 (Harare, BIT, 2000), p. 4.

l'opinion générale – surtout parmi les jeunes – être employé signifie un emploi salarié et travailler pour une autre personne. Du fait de ces perceptions, les compétences fournies par les établissements de formation correspondent surtout à des emplois salariés du secteur formel, lesquels sont rares. Dans le même esprit, de nombreux décideurs politiques, notamment en Afrique, ont tendance à penser que le chômage parmi les jeunes est principalement dû à l'absence de compétences artisanales et professionnelles. Ceci s'est traduit par une expansion continue de main d'œuvre formée pour des métiers tels que la menuiserie, la mécanique automobile et la maçonnerie, provoquant ainsi une saturation du marché. La leçon à en tirer est la suivante: il faut évaluer avec soin les possibilités existantes d'emploi et de travail indépendant avant d'identifier les compétences correspondantes et de mettre en place les programmes de formation respectifs⁵.

1.2.2. Le travail des enfants, signe avant-coureur de difficultés en matière d'emploi des jeunes

Bien que la relation entre le travail des enfants et l'emploi des jeunes aie tendance à aller de pair, il est entendu qu'elle aille dans le sens du travail des enfants vers l'emploi des jeunes. La question qui se pose est donc de savoir si le travail des enfants peut être interprété comme un signe avant-coureur de difficultés en matière d'emploi des jeunes.

Le problème est complexe. Au niveau global, on pourrait avancer que par son existence même, le travail des enfants prive les jeunes de certaines opportunités de travail auxquelles ils auraient eu accès si les enfants avaient cessé de travailler. Les enfants sont peut-être pour la plupart affectés à des tâches ne requérant aucune qualification et qui n'attirent pas particulièrement les jeunes. Mais retirer les enfants du marché du travail aurait pour effet de réduire l'offre de main d'œuvre et pourrait peut-être mettre en place une dynamique dont l'effet pour les jeunes serait d'améliorer les techniques de production, de créer des emplois qualifiés et semi-qualifiés, d'augmenter la productivité ainsi que le niveau des salaires.

A une échelle individuelle, les effets négatifs du travail des enfants se font sentir davantage lorsque ces mêmes enfants ont grandi. Le travail des enfants a tendance à exacerber le problème de l'emploi des jeunes dans la mesure où il empêche les enfants d'acquérir l'éducation

ainsi que les compétences nécessaires pour pouvoir faire face à la concurrence sur le marché du travail à l'âge adulte. L'importance de cet effet négatif sur l'emploi des jeunes requiert plus d'évidence empirique.

Il faut également s'assurer que les enfants soustraits au travail seront suffisamment formés pour pouvoir se présenter sur le marché du travail lorsqu'ils atteindront l'âge adéquat. Certes, il ne suffit pas d'éliminer le travail des enfants sans s'assurer que les nouvelles solutions proposent des opportunités d'éducation et d'acquisition de compétences recherchées, et améliorent l'employabilité⁶ de ces jeunes. L'absence d'institutions susceptibles de proposer de telles solutions explique en partie pourquoi le travail des enfants est parfois perçu comme un moyen d'acquérir l'expérience et les compétences nécessaires pour améliorer les chances de trouver un emploi. Les efforts déployés pour remédier aux problèmes du travail des enfants et du chômage et du sous-emploi des jeunes seront donc probablement moins efficaces si chaque problème est traité séparément. Il faut agir de concert et traiter les deux questions simultanément pour se donner toutes les chances de réussir.

1.3. QUELLES SOLUTIONS ADOPTER?

Les discussions précédentes font allusion à plusieurs thèmes qui demandent à être approfondis pour nous permettre de mieux comprendre la relation existant entre le travail des enfants et l'emploi des jeunes. Ceci est essentiel si l'on veut réussir à résoudre les questions relatives au travail des enfants dans le cadre des politiques favorisant l'emploi des jeunes, en fait le véritable objectif à atteindre.

⁵ *ibid.*

⁶ L'Employabilité – investir dans l'éducation et la formation et améliorer l'impact de tels investissements – constitue l'un des « quatre Es » recommandés par le Groupe de haut niveau du Réseau du Secrétaire général des Nations Unies pour l'emploi des jeunes (YEN) comme étant une priorité absolue dans le contexte de tous les plans d'action nationaux sur l'emploi des jeunes. Les trois autres « E » sont: l'Egalité des chances pour les jeunes femmes et les jeunes hommes, l'esprit d'Entreprise et la création d'Emplois. La question de l'employabilité est celle qui est le plus étroitement liée au problème du travail des enfants. Cette relation comporte deux aspects majeurs: comment le travail des enfants nuit à l'employabilité de ces mêmes enfants lorsqu'ils sortent de l'enfance et deviennent des jeunes?; comment accroître l'employabilité des enfants soumis au travail?

ENCADRÉ 6. LE TRAVAIL DES ENFANTS PERPÉTUE LA PAUVRETÉ... ET SE PERPÉTUE LUI-MÊME

Quelle influence le travail des enfants a-t-il sur le revenu et sur les perspectives de travail à long terme? Parmi les rares études qui traitent de cette question, il en existe une récente réalisée par Ilahi et al.¹. À partir de données du Brésil, cette étude conclut que l'entrée précoce dans la vie active réduit de 13 à 20 pour cent les revenus de toute une vie. D'autre part, le travail des enfants augmente de 13 à 31 pour cent la probabilité d'être pauvre plus tard. Une autre étude inspirée de ces mêmes données brésiliennes démontre que le travail des enfants se perpétue d'une génération à l'autre, même quand le revenu demeure constant. Ainsi, les parents qui ont connu le travail des enfants sont plus susceptibles que d'autres parents d'envoyer prématurément leurs propres enfants travailler, même à revenu égal². Dans le même esprit, une étude sur la transmission de la pauvreté en Egypte montre que (i) les parents qui avaient été eux-mêmes des enfants travailleurs sont plus susceptibles d'envoyer leurs propres enfants au travail, (ii) les mères qui travaillaient lorsqu'elles étaient enfants sont deux fois plus susceptibles que les pères d'envoyer leurs propres enfants travailler, ceci dans les zones rurales aussi bien que dans les zones urbaines, et (iii) les parents qui ont commencé à travailler plus tôt dans leur enfance sont plus enclins à envoyer leurs enfants au travail³. À ce propos, il serait opportun de rappeler la conclusion à laquelle la Conférence internationale du Travail est arrivée récemment, à savoir que «des politiques et programmes visant à empêcher que les désavantages se perpétuent d'une génération à l'autre sont indispensables pour assurer la cohésion sociale et le travail décent des jeunes». Parmi les politiques et programmes les plus critiques figurent ceux qui visent à l'élimination du travail des enfants.

¹ N. Ilahi; P. Orazem et G. Sedlacek: *How does working as a child affect wage, income and poverty as an adult?* Social Protection Discussion Paper Series No. 0514 (Washington DC, World Bank, 2005). ² P. Emerson et A. Portela Souza: «Is there a child labor trap? Intergenerational persistence of child labor in Brazil» dans *Economic Development and Cultural Change* (Chicago, 2003), Vol. 51.2, pp. 375-98. ³ J. Wahba: *Child labor and poverty transmission: No room for dreams*, ERF Working Paper No. 0108 (Cairo, Economic Research Forum, 2001).

1.3.1. Améliorer la base des connaissances

Il est important de comprendre comment le travail des enfants aggrave les problèmes du marché de l'emploi chez les jeunes afin de pouvoir mieux plaider leur cause et mieux formuler la politique nécessaire. Les études menées à ce sujet permettraient également d'améliorer l'élaboration des outils ainsi que la mise en place des programmes d'action qui devront être testés, modifiés et reproduits. Ceci pourrait comprendre l'élaboration d'indicateurs appropriés concernant à la fois le travail des enfants et l'emploi des jeunes, afin d'étudier par exemple le nombre des enfants de 15 à 17 ans affectés à des travaux dangereux et l'évolution de ce phénomène dans le temps. La grande difficulté réside dans l'absence de données pertinentes qui permettraient d'étudier la dynamique impliqué. Cependant on pourrait encore mieux exploiter les données disponibles, notamment celles fournies par des pays comme le Brésil et qui existent depuis assez longtemps (voir l'encadré 6 pour quelques exemples).

1.3.2. L'éducation et la formation professionnelle

L'éducation et la formation constituent les liens les plus importants entre le travail des enfants et l'emploi des jeunes. Elles représentent le meilleur moyen d'éliminer le travail des enfants et de les préparer à entrer dans la vie active lorsqu'ils seront plus âgés. Trois questions méritent d'être approfondies:

L'alphabétisation: l'alphabétisation est une composante essentielle de l'employabilité et de l'accès au travail décent. Si l'on veut assurer l'accès à l'éducation primaire pour tous les enfants – ce qui est en fait le second des Objectifs du millénaire pour le développement des Nations Unies – il faut absolument éliminer cet obstacle majeur que représente le travail des enfants.

L'éducation non formelle: soustraire les enfants au travail et les réinsérer suppose la plupart du temps, notamment en ce qui concerne les enfants plus âgés, l'accès à des moyens d'éducation non formelle qui leur serviront de tremplin pour leur insertion ou réinsertion dans le système d'éducation formelle soit un cycle de formation

professionnelle et de trouver ainsi des emplois moins dangereux et plus rémunérateurs.

L'acquisition de compétences et l'apprentissage: il semble que les programmes d'apprentissage, bien que séduisants de prime abord, donnent de faibles résultats parce qu'ils ont tendance à être coûteux, qu'ils exigent un engagement sérieux de la part des partenaires sociaux, surtout des employeurs, et parce qu'ils reposent sur un système de référence et de suivi à fort coefficient de main d'œuvre, inexistant dans de nombreux pays en développement. L'expérience montre d'autre part que l'apprentissage non formel est souvent une forme d'exploitation lorsqu'il n'est pas surveillé. En fait, il n'est qu'un prétexte pour retenir des enfants comme «apprentis» pendant des années en les payant très peu ou pas du tout, en échange de l'enseignement de compétences simples pouvant être acquises bien plus rapidement dans un cadre formel. Malheureusement, les formations formelles sont souvent très onéreuses. Cette question mérite d'être approfondie. Pour quelques leçons basées sur l'expérience de l'IPEC, voir l'encadré 7.

1.3.3. Les adolescents affectés aux travaux dangereux

Ainsi que nous l'avons vu précédemment (voir l'encadré 5), les groupes cibles concernés, à savoir les enfants et les jeunes, se chevauchent: ceux qui ont entre 15 et 17 ans se retrouvent dans les deux catégories. Conformément aux conventions de l'OIT, ces «adolescents», sont libres de travailler pour autant qu'ils ne soient pas engagés dans les «pires formes *indiscutables* de travail des enfants» (esclavage, activités illicites, etc., activités en général illégales et de nature criminelle) ni dans des formes de travail dangereuses (travaux miniers, construction, etc.). Les effets d'un travail dangereux, nocif pour la santé ont tendance à diminuer l'employabilité durant les années les plus actives et productives de la jeunesse et parfois même pour le restant de la vie. Les initiatives adoptées pour éliminer le ou les danger(s) sur le lieu de travail (par ex. en adaptant les équipements ou en réduisant les heures de travail) ou pour faciliter la transition des adolescents depuis les formes de travail interdites vers des tâches non dangereuses, permettraient

ENCADRÉ 7. APPRENTISSAGE AVEC LES ARTISANS LOCAUX

Dans le cadre de programmes d'action mis en œuvre par l'IPEC au Bangladesh, au Cambodge, au Kenya, aux Philippines, au Sénégal et en Turquie, des filles et des garçons ont été envoyés en apprentissage chez des artisans locaux. Dans certains pays, les enfants ont étudié la partie théorique dans des centres de formation professionnelle avec des enseignants avant de passer à la pratique auprès d'artisans locaux, tandis que dans d'autres, ils ont été placés directement chez les artisans locaux. Il ressort de ces expériences que:

- il existe des hommes d'affaires et des artisans locaux dans toutes les régions où vivent des enfants: dans les grandes villes et dans les petites, même dans les petites communautés. On trouve un certain nombre de compétences dans ces endroits, généralement plus « modernes » du point de vue des qualifications et de l'équipement que dans les centres de formation traditionnels. Les hommes d'affaires et les artisans locaux sont donc extrêmement utiles et devraient être mobilisés pour fournir aux enfants la formation professionnelle qui leur convient.
- le fait de dispenser l'enseignement théorique dans des centres de formation et l'enseignement pratique auprès d'hommes d'affaires et d'artisans locaux permet d'obtenir les meilleures conditions et garantit aux enfants à la fois l'acquisition de bases solides et l'expérience pratique dans le monde réel.
- le contrôle régulier et le suivi sont essentiels pour s'assurer d'une part que les enfants apprennent vraiment ce qu'ils sont censés apprendre, et d'autre part qu'ils ne sont pas maltraités ou exposés à des risques sur le lieu de travail.
- étant donné que les enfants ne sont généralement pas sensibilisés à la notion de bien-être dans les commerces ou les ateliers locaux, les programmes d'action doivent se charger de cette tâche et mettre à leur disposition des services d'aide supplémentaires afin de leur faire découvrir certaines notions essentielles de la vie et du développement d'un enfant, à savoir la sécurité et la santé au travail et la santé reproductive.

ENCADRÉ 8. COMMENT TRANSFORMER LE TRAVAIL DES ENFANTS EN EMPLOI DES JEUNES: L'EXEMPLE DE LA TURQUIE

Depuis 1994, l'IPEC a aidé en Turquie un grand nombre d'institutions nationales à soustraire les enfants au travail dangereux, en leur proposant des programmes de formation professionnelle qui leur ont permis de trouver de meilleurs emplois et ainsi d'échapper à la pauvreté. Ces programmes s'adressaient à des enfants engagés dans des travaux dangereux dans les secteurs de la métallurgie, de l'ameublement, de la réparation automobile, du textile et du cuir. Au cours de la période allant de 1994 à 2003, grâce aux projets de l'IPEC financés par la République fédérale d'Allemagne, plus de 2500 enfants âgés de 15 à 18 ans ont été soustraits aux travaux dangereux et inscrits dans des programmes existants de formation professionnelle organisés par le ministère de l'Éducation nationale (MONE). En outre, un projet financé par le USDOL (ministère du Travail américain) et mis en œuvre par le Bureau d'inspection du travail du ministère du Travail et de la Sécurité sociale, a permis de sélectionner des enfants du secteur de l'ameublement et de diriger 500 enfants vers des programmes de formation professionnelle.

Ces programmes ont pour caractéristique d'affilier automatiquement les enfants dès leur inscription à un programme MONE, au système de sécurité sociale national et de leur permettre de commencer à travailler légalement à un niveau de salaire fixé par le gouvernement. Les programmes durent trois ans à l'issue desquels les enfants reçoivent un diplôme officiel MONE, les habilitant soit à s'installer à leur propre compte soit à travailler comme contre-maître.

Les centres de formation professionnelle s'avèrent très utiles pour promouvoir l'emploi des jeunes et les cours sont dispensés de deux façons. Les enfants qui travaillent suivent des cours théoriques dans les centres un jour par semaine et reçoivent une formation professionnelle pratique sur leur lieu de travail durant les jours ouvrés. Les enseignants des centres de formation professionnelle, les inspecteurs du travail et le Groupe de consultation et de surveillance des employeurs sur le lieu de travail contrôlent régulièrement les locaux afin de s'assurer que les enfants ne travaillent pas dans des conditions dangereuses et reçoivent une formation professionnelle adéquate.

à la fois de réduire le travail des enfants et d'augmenter l'emploi des jeunes. Voir un exemple de la Turquie dans l'encadré 8.

1.3.4. Réorienter la demande de main d'œuvre

La coexistence du travail des enfants et du chômage des jeunes est à la fois cruelle et ironique: d'une part il existe une demande pour certains types de tâches pouvant être effectuées par des enfants qui ne sont pas censés travailler et d'autre part, une partie de la main d'œuvre des jeunes est inutilisée ou sous-utilisée. Il arrive que dans certains cas, les tâches effectuées par les enfants ne puissent être confiées à des jeunes sans emploi. Dans les régions rurales, les foyers font appel à leurs propres enfants pour les aider dans leurs activités agricoles ou pour aller chercher de l'eau ou du bois et n'ont pas souvent recours à de l'aide extérieure. Par ailleurs, il est également vrai que certains travaux effectués par des enfants en dehors du foyer pourraient être en principe confiés à des jeunes (et des adultes). Certes,

ces travaux devraient être effectués par ces derniers si le travail des enfants était véritablement aboli. Ce qu'il faut faire, c'est explorer les solutions permettant un meilleur fonctionnement des marchés de l'emploi tout en essayant de réorienter la demande de main d'œuvre en remplaçant progressivement les enfants par des jeunes. Il faut également entreprendre des recherches approfondies afin d'identifier les solutions économiquement viables susceptibles de remplacer la pratique actuelle du travail des enfants (par ex., des progrès technologiques ou une meilleure organisation du processus de production).

1.3.5. Collaborer avec le Réseau pour l'emploi des jeunes

Dans le cadre de ses efforts pour contribuer à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement, le Secrétaire général des Nations Unies a créé un Réseau pour l'emploi des jeunes (YEN) en partenariat avec les Nations Unies, l'OIT et la Banque mondiale. L'un des principaux objectifs du YEN est d'aider les pays à mettre en

place des programmes d'action nationaux pour l'emploi des jeunes, conformément aux demandes expresses émanant de deux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le processus est en bonne voie dans un nombre sans cesse croissant de pays «phares» du Réseau, y compris l'Azerbaïdjan, le Brésil, la République démocratique du Congo, l'Égypte, l'Équateur, l'Indonésie, l'Iran, le Mali, la Namibie, le Nigéria, le Rwanda, le Sénégal, le Sri Lanka, la Syrie et l'Ouganda.

1.4. LES INITIATIVES DE L'IPEC

Si l'IPEC a accompli un travail de fond en ce qui concerne les enfants astreints au travail, qu'ils soient petits ou grands, il n'a pas encore mis au point un programme de travail complet prenant en compte la relation entre le travail des enfants et l'emploi des jeunes. Toutefois, plusieurs initiatives sont en cours ou sur le point d'être lancées, généralement en collaboration avec d'autres départements de l'OIT. En voici quelques exemples:

- la promotion et l'encouragement de la recherche empirique dans le cadre de certains projets sélectionnés par l'IPEC, notamment les programmes d'appui assortis de délais, qui montrent comment le travail des enfants et l'emploi des jeunes sont liés et pourquoi il est important de traiter ces deux thèmes simultanément.
- un programme d'une durée de deux ans (financé par la République fédérale d'Allemagne) mis en place en Asie centrale, notamment au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Tadjikistan et en Ouzbékistan, dont l'objectif est de lutter contre les pires formes de travail des enfants par le biais de l'éducation et de l'emploi des jeunes;
- un programme inter-régional d'une année prévu pour le Brésil, l'Indonésie et la République-Unie de Tanzanie (et probablement pour un ou deux autres pays) dont l'objectif est d'améliorer la base des connaissances sur la relation entre le travail des enfants et l'emploi des jeunes. Des stratégies et des méthodologies seront élaborées pour le compte de mandants du BIT dans le but d'intégrer les questions relatives au travail des enfants dans les programmes d'action nationaux pour l'emploi des jeunes, des documents seront rédigés sur les bonnes pratiques visant à réduire les risques au travail chez les adolescents et les adolescentes, une base solide de connaissances sera établie concernant les besoins en matière d'orientation professionnelle pour les enfants travailleurs. Des fonds ont été sollicités auprès de l'Agence suédoise de coopération au développement international pour ce programme.

II.2. LES NORMES INTERNATIONALES SUR LES STATISTIQUES DU TRAVAIL DES ENFANTS: CONSENSUS DES STATISTICIENS SUR L'URGENCE DE LEUR MISE EN PLACE

2.1. INTRODUCTION

Si la nécessité d'abolir le travail des enfants fait incontestablement l'unanimité, il n'en va pas de même pour la définition exacte du terme. Ainsi, d'aucuns sont d'avis que certains types de travail (ou d'activités économiques) effectués par les enfants leur sont bénéfiques et leur apprennent à devenir des adultes responsables. Les normes internationales laissent une grande latitude d'action aux gouvernements pour décider du type et de la variété des travaux permis. Par exemple, même si les normes internationales concernant l'âge de travail minimum fixé par l'OIT sont prises en compte comme références pour définir et réglementer l'entrée des enfants dans la vie active, l'âge minimum varie tout de même suivant les pays. Par ailleurs, tandis que tous s'accordent à penser que les enfants ne devraient pas être affectés à des travaux dangereux - une des pires formes de travail des enfants - en dessous de 18 ans, il n'existe aucune liste internationale indiquant quels travaux devraient être classifiés en tant que tels. Alors que le nombre des pays ayant ratifié les conventions de l'OIT relatives au travail des enfants continue d'augmenter, la nécessité de disposer de statistiques fiables et de parvenir à un accord international définissant et évaluant le travail des enfants apparaît désormais comme une priorité à inscrire à l'ordre du jour des enquêtes statistiques globales.

Le nombre d'études statistiques réalisées sur le travail des enfants a énormément augmenté ces dix dernières années afin de satisfaire la demande de données plus fiables et grâce aux efforts de l'IPEC pour fournir une assistance technique très concrète. Au milieu des années 90, l'IPEC, en collaboration avec le Bureau de statistique (STAT) du BIT, a fortement encouragé les bureaux nationaux de statistique à relever le défi de réunir et d'analyser des données sur le travail des enfants. Le travail des enfants était alors un sujet très délicat dans un grand nombre de pays, et communiquer des données à ce sujet était hors de question. Progressivement, l'IPEC a

convaincu ces bureaux de l'importance de réunir des données fiables, de la nécessité d'accepter la terminologie et d'identifier les problèmes, de mettre au point d'une part des outils permettant de rassembler ces informations et d'autre part des manuels, puis de former les personnels afin qu'ils soient capables de traiter l'enquête avec compétence et en totalité. Il s'agissait avant tout de parvenir à ce que chacun des bureaux accepte d'entreprendre une enquête et la mène à bien en se rapprochant le plus possible des concepts et instruments adoptés à l'échelle internationale. A cette époque-là les conditions n'étaient pas encore réunies pour parvenir à s'accorder sur une définition statistique internationale commune du travail des enfants.

Etant donné le caractère délicat du sujet, il faut reconnaître que les résultats obtenus ces dix dernières années en matière de statistiques sont remarquables: plus de 250 enquêtes de divers types ont été conduites sur le travail des enfants.

2.2. LES PROBLÈMES DUS À L'ABSENCE DE NORMES INTERNATIONALES SUR LES STATISTIQUES DU TRAVAIL DES ENFANTS

Bien qu'il existe un bon nombre d'études nationales de qualité sur le travail des enfants, il est très difficile de préparer des estimations qui puissent être comparées objectivement entre différents pays et même entre différentes régions à l'intérieur d'un même pays. Les documents actuels traitant du travail des enfants, notamment ceux qui proviennent d'organisations et d'agences internationales, utilisent divers critères et définitions statistiques. Ces pratiques non coordonnées risquent de masquer la nature des difficultés soulevées par la question du travail des enfants et de compliquer les efforts de mesure normalisée et de comparaison. Les enquêtes menées sous l'égide de l'IPEC fournissent des

indicateurs statistiques utiles pour évaluer l'ampleur, la nature et la localisation géographique des diverses formes de travail des enfants. Après plusieurs enquêtes, il devient possible de distinguer les différentes tendances. Ces indicateurs seront plus utiles s'ils sont établis à partir de normes statistiques internationales qui seraient garantes de la qualité technique des données et permettraient de faire des comparaisons valables entre les différents pays.

2.3. LES STATISTICIENS RÉCLAMENT DES NORMES

Reflétant la volonté des pays de réunir des statistiques plus fiables et plus comparables sur le travail des enfants, les participants à la dernière Conférence internationale des statisticiens du travail¹ ont demandé à l'unanimité que la question du travail des enfants figure à l'agenda de la 18^e conférence, prévue pour 2008. En fait, la 17^e conférence avait consigné qu'«un grand nombre de participants ont souligné l'importance de ce sujet et évoqué leur expérience en matière de mesure du travail des enfants et les difficultés associées. Plusieurs participants ont indiqué qu'il était nécessaire d'élaborer une définition statistique internationale précise de la notion de travail des enfants, incluant notamment le travail dangereux, ainsi que des directives méthodologiques permettant de garantir la comparabilité entre pays et au fil des années. Les participants à la conférence se sont déclarés unanimement favorables à l'élaboration d'une résolution sur les statistiques du travail des enfants qui serait présentée à la prochaine CIST»².

D'autre part, la 3^e réunion du Comité consultatif externe sur les statistiques liées au travail des enfants du SIMPOC³ (Programme d'information statistique et de suivi du travail des enfants) qui s'est tenue en avril 2004, a également souligné l'importance de la conclusion de la 17^e CIST sur l'élaboration de normes internationales sur les statistiques du travail des enfants. Cela fut considéré comme l'occasion unique d'intégrer pleinement les statistiques du travail des enfants dans des programmes statistiques nationaux et d'améliorer la comparabilité des données entre les pays.

2.4. DE LA NOTION JURIDIQUE À LA DÉFINITION STATISTIQUE

Pourquoi les normes internationales établies dans les conventions de l'OIT sur le travail des enfants ne permettent-elles pas de dégager des définitions statistiques claires du travail des enfants? La véritable raison est que les conventions n° 138 et n° 182 ont été élaborées en tant qu'instruments juridiques, non seulement pour aider à identifier le travail des enfants d'un point de vue conceptuel, mais encore pour faciliter l'action sur le terrain. En conformité avec les normes internationales que les conventions fournissent, il incombe aux législateurs nationaux de mettre en place des réglementations plus précises en ce qui concerne plusieurs questions comme l'âge de travail minimum, le type de travaux que les enfants sont autorisés à effectuer (travail léger par ex.), les activités devant être classifiées comme travaux dangereux interdits aux enfants, les limites des heures de travail, d'autres situations particulières et les éventuelles exclusions. En revanche, l'IPEC dont la tâche consiste à définir statistiquement le travail des enfants, est confrontée à la réalité infiniment complexe de devoir corrélérer les notions juridiques de la convention avec les statistiques de travail, tout en gardant à l'esprit que ceux qui conduisent les enquêtes statistiques ne sont probablement ni experts en matière de réglementation du travail des enfants, ni responsables de l'application de cette réglementation.

Les normes statistiques permettront de régler les questions liées à la mesure du travail des enfants d'une manière très pragmatique, notamment celles de savoir: si le type d'activité exercé par un enfant devrait être classifié comme un «travail», et dans l'affirmative si ce type d'activité se situe dans les limites permises pour un travail de cette nature et du point de vue d'autres critères; à partir de combien d'heures par jour (ou par semaine) devrait-on considérer qu'un enfant a «travaillé»; quelle est la période à considérer, une semaine, un mois, une année etc.

¹ La CIST est une conférence intergouvernementale habituellement organisée tous les 5 ans par le Bureau de statistique du BIT. La conférence la plus récente (la 17^e) a eu lieu à Genève du 24 novembre au 3 décembre 2003. Ce forum mondial fait autorité en matière d'établissement de normes internationales sur les statistiques du travail.

² OIT: *Dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail*, rapport de la conférence, 1^e partie, rapport général (Genève, 2004), chapitre 2, p. 9, par. 28.

³ Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants de l'IPEC.

Étant donné que les conventions n° 138 et n° 182 comportent une certaine flexibilité dans plusieurs domaines très précis, de façon à pouvoir être adaptées au contexte du pays où elles seront appliquées, il faut s'attendre à ce que ce genre de dispositions se retrouvent également dans les normes statistiques internationales.

Le processus d'élaboration des normes statistiques internationales sur le travail des enfants ne met nullement en question la validité d'instruments juridiques tels que les conventions n° 138 et n° 182. Au contraire, étant donné qu'elle devra rester conforme aux principes et notions incarnés dans ces normes juridiques, la définition du travail des enfants qui servira aux mesures statistiques y gagnera en précision. Autrement dit, d'un point de vue purement statistique, les informations dont on dispose pour identifier les activités susceptibles d'être classifiées comme travail des enfants seront évaluées avec soin. À partir de là, l'objectif premier sera de respecter les normes internationales existantes concernant le travail des enfants et ses pires formes, ainsi que les droits de l'enfant (la convention n° 138 sur l'âge minimum de travail et la convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants de l'OIT, la convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant). La tâche consistera à étudier les diverses méthodes utilisées ici ou là pour évaluer le travail des enfants, examiner les travaux de l'IPEC sur les estimations globales du travail des enfants, ainsi que les publications (études et rapports) traitant de l'impact des activités des enfants sur leur scolarisation, leur santé et leur bien-être en général.

2.4.1. Où commencer: Transcrire les notions de base en statistiques

Dès le début de ce processus destiné à définir statistiquement le travail des enfants, toutes les activités non scolaires (économiques ou non) exercées par des enfants seront prises en compte. Le cas des enfants affectés à des travaux appartenant incontestablement aux pires formes de travail des enfants ne pose aucun problème d'identification. Il est cependant difficile de mesurer ces activités en pratique car elles sont souvent «invisibles», ce qui gêne la localisation et l'observation des enfants. En outre, il n'existe pas non plus de consensus international en ce qui concerne la définition du travail dangereux, également une pire forme de travail des enfants, et la décision de considérer ces activités comme telles est donc laissée à l'initiative de chacun des pays.

Quant aux autres types d'activités non scolaires, y compris les activités non économiques comme les tâches ménagères dans le foyer-même de l'enfant (qui pénalisent les filles), tous ne sont pas du même avis. Même dans le cas des activités économiques, les usages varient suivant les pays et l'âge limite (par exemple pour le travail léger et l'âge de travail minimum) est déterminé par la législation nationale pertinente.

2.5. LES PRÉPARATIFS DE L'IPEC À LA 18^e CIST

L'IPEC, en collaboration avec le STAT, est chargé de préparer le rapport technique général ainsi que le projet de résolution sur les statistiques du travail des enfants. Ceux-ci seront présentés à la 18^e CIST pour examen et approbation. Le travail préparatoire du programme SIMPOC de l'IPEC a commencé, bénéficiant de l'immense expérience de ce dernier sur le terrain ainsi que d'un programme de quatre ans financé par un donateur. Ces documents permettront de mieux comprendre les facteurs clés permettant de déterminer ce qui constitue le travail des enfants et ce qui devrait être comptabilisé statistiquement. Le projet de résolution évaluera ce qu'il est possible de faire en pratique et proposera une définition statistique opérationnelle du travail des enfants, universellement utilisée pour mesurer le travail des enfants et lancer des programmes. Il est essentiel de traiter à la fois l'aspect conceptuel et l'aspect pratique. Il faut expliciter la notion de travail des enfants conformément aux normes du travail internationales et nationales. Toutefois, après avoir clarifié ce qui constitue le travail des enfants et ce qui peut être exclu, il faudra mettre en place des directives pratiques pour déterminer ce qui devra être comptabilisé. Ainsi, le projet de résolution fournira également des directives pour sélectionner des outils statistiques permettant de contrôler le travail des enfants et de le mesurer.

Il est communément admis que le travail des enfants est encore une question infiniment délicate dans de nombreux pays, mais la définition de ce qui constitue le travail des enfants telle qu'établie par les législations nationales, diffère selon les pays. Il faudra harmoniser les divers points de vue avant de pouvoir entreprendre cette tâche, et s'accorder sur les normes statistiques relatives au travail des enfants à adopter et à appliquer par tous. De toute évidence, l'énoncé proposé à la 18^e CIST dans le rapport technique

et le projet de résolution devra être relativement flexible de façon à s'adapter aux textes juridiques en vigueur dans les différents pays.

Dans l'esprit d'atteindre un consensus à cet égard, l'IPEC entreprendra de mettre en place un processus de consultation minutieux et complet aux niveaux régional et global. L'IPEC et le STAT soumettront des versions successives des projets du rapport technique et de la résolution lors d'une série de réunions avec des représentants des gouvernements et des statisticiens, des mandants de l'OIT, des partenaires de l'IPEC et des experts en matière de travail des enfants. Parmi ces réunions, il convient de noter la Réunion des experts⁴ organisée par le BIT, ainsi que quatre réunions régionales, dans les deux cas avec la participation des représentants des gouvernements, des représentants des travailleurs et des employeurs. De plus, les études générales, le rapport technique et le projet de résolution seront présentés aux fins de discussion à un groupe plus large de parties prenantes (y compris des chercheurs et des organisations non gouvernementales) dans un forum qui sera créé sur le site web de l'IPEC.

2.6. CONCLUSION

Créer pour la première fois un mécanisme d'élaboration de normes acceptables par tous pour mesurer le travail des enfants en termes statistiques représente un grand progrès, qui d'une part facilitera les comparaisons entre les pays

et d'autre part contribuera à améliorer la durabilité des programmes d'élimination du travail des enfants, en permettant de mesurer les résultats plus exactement et plus facilement sur des périodes plus longues et sur une échelle plus vaste. Les estimations fournies par les pays sur le travail des enfants et sur les professions et industries qui emploient des enfants deviendront quantifiables et exprimées en unités de mesure non contestables et les gouvernements pourront mesurer les tendances sur la base de normes universellement acceptables. La quantité d'informations fiables disponibles sur le travail des enfants sera beaucoup plus importante, du point de vue non seulement du volume, de la diversité, et des types d'activités, mais encore des conditions de travail des enfants, des risques professionnels auxquels ils sont exposés, des biens et services produits et fournis par eux. D'autre part, les informations indiqueront ce dont ces enfants sont privés en termes de scolarisation et d'éducation. Plus tard, elles permettront de contrôler en toute transparence si les Etats Membres respectent les normes internationales du travail. L'adoption d'une série de normes statistiques internationales sur le travail des enfants sera donc comme prévu une composante essentielle de la tâche à accomplir pour aller vers un monde sans travail des enfants.

⁴ Programmée en principe pour le dernier trimestre 2006.

II.3. LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS L'EXPLOITATION MINIÈRE: UN APPEL MONDIAL À L'ACTION

3.1. DES ENFANTS DANS LES MINES

Au début du vingtième siècle, lorsque l'Organisation venait tout juste d'être créée, le spectacle émouvant de jeunes gens, le corps noirci de poussière de charbon, remontant de lourds charriots depuis les entrailles de la terre, a joué un rôle déterminant dans l'adoption par les membres de l'OIT des conventions contre le travail des enfants. Il est surprenant de constater que presque une centaine d'années plus tard, on peut toujours assister au même spectacle dans certaines petites exploitations minières en Asie, en Afrique, en Amérique latine, et même dans certaines parties de l'Europe. La situation s'est bien améliorée depuis, mais le problème persiste.

Pourquoi donc, après toutes les campagnes de sensibilisation et la mise en place d'une législation quasi universelle contre ce phénomène, les enfants travaillent-ils toujours dans des mines et des carrières? C'est en partie parce que le travail des enfants dans les mines représente une des formes de travail très étroitement liée aux troubles économiques et sociaux. Même s'il disparaît pour un temps, le travail des enfants a tendance à revenir en force lorsqu'une guerre civile éclate, bloquant tout commerce existant, lorsque la sécheresse détruit les moyens de subsistance ou chaque fois que les conditions deviennent difficiles. Généralement, le travail des enfants reste invisible, très haut dans les montagnes ou dans les zones frontalières. Et il change soudain de lieu, au gré des rumeurs faisant miroiter ici ou là des opportunités de faire fortune ou de se faire embaucher. Dans ces conditions, le droit, qu'il soit national ou coutumier ne peut faire davantage qu'exercer un semblant de contrôle.

Loin des regards, isolés dans de petites exploitations, les enfants sont vulnérables, exposés à une pléthore de dangers d'ordre social, psychologique et physique, spécifiques à ce type de travail. Les régions minières sont connues pour être un terrain propice à la violence, la prostitution, la consommation de drogue et surtout d'alcool, ainsi qu'aux délits de toutes sortes, car elles atti-

rent ceux qui ne peuvent pas ou ne veulent pas avoir des styles de vies ou des professions traditionnelles. Là où des villes provisoires ont poussé, on trouve rarement de l'eau potable, les écoles sont inexistantes. Travailler dans les mines et les carrières est un métier dangereux et les enfants qui l'exercent risquent fort d'avoir un accident ou de tomber malades, certaines affections ne faisant leur apparition que plusieurs années plus tard. Chaque année, un nombre inconnu d'enfants perdent la vie. Les risques sont si évidents et si extrêmes qu'aucune excuse – même la pauvreté – ne saurait être invoquée pour justifier l'existence du travail des enfants dans les mines.

Le travail des enfants dans l'exploitation minière n'a pas fait l'objet d'autant d'attention que certaines autres formes de travail des enfants, car le nombre des enfants concernés est relativement faible – approximativement un million – plusieurs pays n'en comptant que quelques centaines éparpillées ici ou là. Comparé à cent millions d'enfants dans l'agriculture, cela semble à peine digne d'intérêt.

3.2. LES LEÇONS DU PASSÉ NOUS INSPIRENT POUR PROGRESSER

Toutefois, c'est précisément parce que le travail dans les mines est à la fois extrêmement dangereux et assez peu répandu que l'IPEC a commencé à chercher comment traiter cette question globalement. L'an dernier, l'IPEC a réalisé une évaluation thématique de ses projets miniers (ainsi que de projets analogues entrepris par d'autres) pour voir s'il existait des solutions valables. L'évaluation a révélé que des stratégies innovantes étaient en train d'être mises au point et que des progrès considérables avaient été accomplis, car d'une part certaines législations ont été modifiées et d'autre part, plusieurs milliers d'enfants employés dans des petites exploitations ont été soustraits au travail. Etant donné la difficulté d'essayer de modifier les habitudes sur les chantiers miniers

ENCADRÉ 9. ELIMINER LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES PETITES EXPLOITATIONS MINIÈRES EN UKRAINE

La première enquête sur le travail des enfants dans les mines informelles, souvent appelées «kopankas» ou «terriers de renards», a été réalisée en 2003 par la Confédération des syndicats libres d'Ukraine. Le nombre de petites exploitations minières non enregistrées a été évalué à environ 500 pour la seule région de Donetsk. Les propriétaires de mines illégales recrutent de petites équipes de mineurs, comprenant souvent des enfants, qui travaillent sans horaires fixes dans des conditions de travail dangereuses, à l'aide d'outils manuels primitifs. Il n'y a ni sorties de secours, ni ventilation, ni détecteurs de gaz, ni étayage de plafonds.

Des membres du Syndicat indépendant des mineurs d'Ukraine (ITUMU), appartenant à la Confédération des syndicats libres d'Ukraine, ont questionné des enfants qui avaient été employés dans des mines informelles ou qui s'y trouvaient encore. Les résultats ont clairement montré à quel point ces enfants étaient en danger: ils travaillent dans des conditions dangereuses durant de longues heures, parfois dans l'eau; ils effectuent des tâches ardues comme porter de lourdes charges et ramper dans d'étroits tunnels; ils sont souvent exposés à des risques d'atteinte à la santé, par exemple lorsqu'ils respirent de la poussière de charbon et d'autres poussières nocives et lorsqu'ils sont exposés à des substances toxiques ou des niveaux sonores excessifs; de plus, ils risquent de se blesser en tombant ou d'être blessés par la chute d'un objet.

L'ITUMU a également pris l'initiative d'organiser une réunion nationale avec les parties intéressées, suivie d'une conférence de presse, dans le but de sensibiliser les participants ainsi que le public en général à la question, faisant usage de la documentation de l'OIT et du manuel *Digging for survival* (creuser pour survivre). Les participants ont rédigé un plan d'action contre le travail des enfants dans les mines. Dans le cadre du suivi de la conférence de presse, le représentant de l'ITUMU a été invité à participer à un entretien télévisé intitulé «Le travail des enfants en Ukraine: comment résoudre le problème», diffusé dans tout le pays le 12 juin 2005, déclaré Journée mondiale contre le travail des enfants. Grâce aux résultats obtenus suite à ces efforts de sensibilisation et de mobilisation de l'opinion publique, l'IPEC a pu négocier un programme d'action spécifiquement destiné aux enfants dans les mines. Le programme est en cours d'élaboration par des partenaires locaux en consultation avec l'ITUMU et la CFTUU.

informels, ces points positifs ont bien sûr été accompagnés de quelques amères leçons. Mais dans l'ensemble, les résultats de l'évaluation ont montré que l'expérience avait été très enrichissante. L'IPEC a mené à bien huit projets de grande envergure dans des petites exploitations minières et/ou des carrières, ainsi que plusieurs programmes d'action moins importants dans un certain nombre de pays représentatifs du monde entier. Les pays ayant participé à ces programmes sont notamment: Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Colombie, République Démocratique du Congo, Equateur, Ghana, Guatemala, Inde, Indonésie, Mali, Mongolie, Népal, Nicaragua, Niger, Pakistan, Pérou, Philippines, Roumanie, Sénégal, Tanzanie, Togo et Venezuela. Un nouveau projet prévu en Ukraine, est décrit ci-dessous dans l'encadré 9.

3.3. D'UNE POLITIQUE D'APPUI VERS UNE ACTION CONCRÈTE À L'ÉCHELLE MONDIALE: LA PROCHAINE ÉTAPE

L'expérience sur le terrain a été complétée par l'élaboration d'un cadre réglementaire robuste. En 1999 et 2000, des réunions tripartites mondiales du BIT ont été organisées sur le thème des petites exploitations minières, sous les auspices du Département pour les activités sectorielles (SECTOR) de l'OIT dont les recommandations préconisaient la réalisation d'études par le BIT sur le travail des enfants dans les mines. Ces réunions ont non seulement contribué à établir un cadre réglementaire, mais également ouvert la voie vers une action plus ambitieuse à l'échelle mondiale et en coopération avec des parties prenantes influentes. Ces intervenants clés appartiennent à trois catégories: 1) des syndicats et fédérations liées à l'industrie

minière (par ex. l'ICEM¹); 2) des compagnies et associations minières (par ex. le ICM²); et 3) des agences chargées de fournir une assistance technique ou financière pour l'industrie minière (par ex. le CASM³ et le DFID⁴).

Les relations se sont concrétisées par des réunions et des rapports conjoints. Par exemple en 2001, l'IPEC s'est joint à l'ICEM et SECTOR pour participer à une réunion tripartite sur les pierres précieuses à Bangkok où il a présenté une communication sur le travail des enfants. En 2004, l'OIT/SECTOR a organisé une réunion du CASM pour présenter les résultats de l'évaluation thématique conduite par l'IPEC sur les projets miniers. A cette occasion, les directeurs de plusieurs projets miniers ont été invités à Washington D.C. pour soumettre leurs travaux⁵. Parmi les participants à cette réunion se trouvaient des experts techniques et des donateurs. L'IPEC a démontré comment son expérience sur le terrain et son savoir-faire technique ont contribué à améliorer une situation difficile. Il a donc été invité à animer deux ateliers lors de la réunion annuelle du CASM au Sri Lanka.

Le secteur de l'exploitation minière fait intervenir des intérêts puissants de tous côtés. Qu'il s'agisse des redoutables syndicats miniers d'Afrique du Sud ou des compagnies minières aux ramifications si étendues qu'elles sont parfois plus riches que certains des pays dans lesquels elles opèrent, le bien-être des effectifs au sein de ce secteur intéresse tous les mandants de l'OIT. Même si en théorie, la totalité du travail des enfants est localisée dans les petites exploitations minières et carrières, non organisées, non affiliées au secteur formel et souvent illégales, il n'en reste pas moins vrai que le phénomène existe dans cette industrie et intéresse un grand nombre d'acteurs du secteur privé, qui voient en lui le vestige insupportable d'un passé freinant leurs efforts vers l'établissement d'une image de responsabilité sociale pour eux-mêmes et pour cette industrie.

Les agences de développement et les banques d'investissement, qui contribuent des sommes importantes à l'essor de l'industrie minière, n'accordent leur attention au problème du travail des enfants que depuis peu. Du fait du caractère de plus en plus actuel de cette question, elles sont amenées à la prendre en compte dans leurs procédures d'octroi des prêts. Par ailleurs, elles se rendent compte qu'elles pourraient trouver là un point de départ pour traiter d'autres problèmes plus vastes et plus graves comme la pauvreté, la migration rurale et l'environnement, lesquels ont

un impact direct sur la viabilité économique de l'industrie minière formelle.

Au vu de l'expérience de l'IPEC sur le terrain, des directives politiques de l'OIT, du soutien tripartite et de l'intégration dans les agendas pour un travail décent et l'atténuation de la pauvreté, le choix s'est tout naturellement porté sur le secteur de l'exploitation des mines et des carrières, lorsqu'il a fallu décider d'un thème pour la Journée mondiale contre le travail des enfants en 2005. Cette campagne étant la plus importante de l'OIT sur le travail des enfants dans le monde, il a paru évident de solliciter la participation de divers groupes – notamment les partenaires sociaux – qui avaient exprimé un intérêt pour le sujet. La Journée mondiale est non seulement l'occasion annuelle de plaider contre le travail des enfants dans le monde, mais également un des thèmes de la Conférence internationale du Travail qui a lieu à Genève. C'est donc le moment idéal pour lancer l'idée d'un *Appel à l'action* mondial contre le travail des enfants dans l'exploitation minière.

3.4. UN APPEL À L'ACTION CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MINES

Le 10 juin 2005⁶ à Genève, 15 délégations tripartites représentant des pays ayant admis l'existence du travail des enfants dans leur industrie minière, se sont réunies au palais de Nations. Devant les participants à la Conférence internationale du Travail, chacun d'entre eux a tour à tour, officiellement présenté un document signé l'engageant à éliminer le travail des enfants dans les exploitations minières avant une date limite.

¹ Fédération internationale des syndicats de travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses.

² International Council on Mining and Metals (Conseil international des mines et des métaux).

³ Communities and Small-Scale Mining. (Réseau des communautés et des petites exploitations minières). Il s'agit d'un réseau d'agences et d'experts techniques pour l'industrie minière, opérant sous l'égide de la Banque mondiale et financé en partie par le DFID.

⁴ Department for International Development (Agence pour le développement international).

⁵ L'industrie minière régionale en Amérique du Sud, l'industrie minière en Colombie, un programme national en Mongolie sur l'or et le charbon, un projet sur l'extraction de la tanzanite en Afrique du Sud.

⁶ Le 12 juin 2005 tombant un dimanche.

Les nations qui ont présenté des accords étaient le Brésil, le Burkina Faso, la Colombie, la Côte d'Ivoire, l'Equateur, le Ghana, le Mali, la Mongolie, le Nicaragua, le Pakistan, le Pérou, les Philippines, le Sénégal, la Tanzanie et le Togo. Un autre fait remarquable a été la signature d'un accord par les secrétaires généraux de la fédération des travailleurs de l'industrie minière, l'ICEM, et les employeurs du secteur minier, l'ICMM. Ils se sont engagés à soutenir l'OIT ainsi que les gouvernements dans leur action pour éradiquer ce fléau dans le monde. Auparavant, des discours avaient été prononcés par le Ministre du Travail du Ghana, le Sous-secrétaire adjoint américain au Travail, et le Directeur exécutif du Département des normes et principes et droits fondamentaux au travail du BIT, représentant le Directeur général⁷.

Mais, la Journée mondiale contre le travail des enfants a été célébrée dans bien d'autres lieux que Genève. Plus de 50 pays ont marqué l'événement, manifestant leur engagement aux niveaux national et local, de mettre un terme au travail des enfants dans les mines et les carrières. Des activités avaient été organisées spécialement pour l'occasion: théâtres de rue, concours de danse, expositions de photos, projections de vidéos et de documentaires, séminaires, conférences, et autres événements spéciaux. Lors de ces activités, les enfants employés dans les mines ont pu décrire la dure réalité de leur vie quotidienne et exprimer l'espoir d'une vie meilleure. Les manifestations ont été une réussite du point de vue de la variété, de la qualité, de la quantité et du taux élevé de participation de la part de personnalités politiques, de célébrités et de notables locaux. Il va sans dire que le succès de cet événement mondial est en grande partie dû à l'engagement et à l'enthousiasme des organisateurs locaux.

Des groupes situés dans des pays aussi divers que le Bénin, la Tanzanie, le Brésil, le Chili, le Mexique, le Bangladesh, la Chine, l'Inde, la Guyane, la Bulgarie, le Kazakhstan et la Jordanie ont montré comment le fait de coordonner les événements le même jour dans le monde entier peut sensibiliser le public et les autorités locales à l'impact profond d'un défi humanitaire vécu en commun.

3.5. AU-DELÀ DE L'APPEL À L'ACTION: L'ÉRADICATION DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS L'EXPLOITATION MINIÈRE PAR LE BIAIS D'UN PROGRAMME GLOBAL ET ASSORTI DE DÉLAIS

Profitant de l'impulsion créée par la Journée mondiale contre le travail des enfants, 12 pays sur les 15 signataires ont immédiatement lancé des activités de suivi. Des réunions de planification tripartites ont été programmées dans une demi-douzaine de pays afin d'examiner quelles activités devraient être entreprises dans les cinq prochaines années en vue d'éradiquer le travail des enfants dans l'exploitation minière. Pour sensibiliser des personnalités officielles à divers niveaux et les préparer à prendre part à des réunions de ce type, deux pays ont organisé des visites sur des chantiers miniers afin de leur faire constater la situation par eux-mêmes. D'autre part, l'échange d'informations entre les différentes régions du monde a été facilité par la traduction dans plusieurs langues de fiches d'information rédigées à l'occasion de la Journée mondiale contre le travail des enfants.

Au plan global, un petit groupe de travail inter-agences a été chargé de préparer le plan de travail, ainsi qu'un dossier d'information pour la mobilisation des ressources. Ces activités sont indispensables pour que l'appel à l'action puisse devenir une réalité. Au plan national, de nombreuses initiatives lancées lors de la Journée mondiale contre le travail des enfants se poursuivent tout au long de cette année et au-delà.

L'abolition dans le monde entier du travail des enfants dans les petites exploitations minières représente il est vrai, un défi majeur, mais pour la première fois, un programme mondial applicable à un secteur unique et assorti de délais est envisagé afin d'éradiquer une forme spécifique de travail des enfants dans un délai relativement court. Le moment est donc particulièrement bien choisi pour poursuivre cet élan et redoubler d'efforts.

⁷ Un rapport écrit et un document audiovisuel se trouvent sur le site Web de l'OIT-IPEC.

PARTIE III

Programme et budget 2006-2007

III. INTRODUCTION

Cette partie du rapport présente le Programme et budget du Programme international pour l'abolition du travail des enfants pour 2006-2007 qui s'inscrivent dans le cadre stratégique budgétaire global de l'OIT. Le Programme et budget ont été approuvés par le Conseil d'administration de l'OIT en mars 2005 puis adoptés par la Conférence internationale du Travail en juin 2005.

Le plan de travail du Programme suit les objectifs opérationnels, les indicateurs et les cibles définis dans le Programme et budget globaux de l'OIT pour 2006-2007. Cependant l'IPEC étant un programme avec plusieurs donateurs, l'allocation de ressources à son programme de coopération technique doit prendre en compte plusieurs facteurs importants: les exigences et les capacités d'absorption des pays

récipiendaires, les priorités des donateurs et la disponibilité de nouveaux fonds pour soutenir les activités essentielles.

Les chiffres présentés ici représentent les estimations par l'Organisation des ressources du Budget régulier de l'OIT et des ressources extrabudgétaires de coopération technique disponibles pour le département auquel appartient l'IPEC et doivent être considérés comme indicatifs pour la planification. Les chiffres relatifs à la coopération technique extrabudgétaire sont basés sur les ressources déjà promises et approuvées pour la période 2006-2007. Le soutien de la communauté des donateurs reste élevé bien que les donateurs n'aient aucune obligation contractuelle d'apporter de nouveaux fonds additionnels pour les activités opérationnelles.

III.1. APERÇU STRATÉGIQUE

Avec la restructuration de l'Organisation en 1999 et la mise en œuvre du Programme et budget 2000-2001, l'IPEC est devenu l'un des huit programmes focaux de l'OIT. Depuis lors, il est devenu de plus en plus évident qu'il existait un réel potentiel de synergie entre l'IPEC et DECLARATION¹ qui est l'autre programme focal du Secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail. Cela est en particulier le cas pour l'intégration du travail des enfants dans les politiques nationales d'emploi et de protection sociale et les questions spécifiques telles que le travail forcé et la traite des êtres humains. Ainsi au cours de la dernière partie de 2004-2005, des avancées ont été réalisées vers une meilleure intégration des structures de gestion de l'IPEC et de DECLARATION afin de promouvoir l'action commune, de réduire les coûts et d'éviter les doubles emplois.

Dans le cadre du Programme et budget de l'OIT pour 2006-2007, les deux Programmes, bien que conservant des identités et des buts distincts et l'autorité pour gérer les ressources extrabudgétaires allouées par des donateurs, seront partie intégrante du tout nouveau Département des principes et droits fondamentaux au travail dans le Secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail. La gestion globale des dimensions de coopération technique de DECLARATION et de l'IPEC sera du ressort du nouveau Département. Ce nouveau Département, avec le Département sur les Normes internationales du travail, contribuera à l'Objectif opérationnel 1.a de l'OIT: principes et droits fondamentaux au travail.

L'Objectif opérationnel 1.a combine deux résultats clés, dont l'un se réfère directement à une action ciblée contre le travail des enfants: les progrès accomplis dans le sens d'une application par les Etats membres des deux principales conventions relatives au travail des enfants – n° 138 et n° 182 – est posé comme indicateur de mesure des progrès accomplis pour atteindre cet objectif.

La consolidation de l'IPEC et de DECLARATION en un Département a permis de combiner

leurs services d'appui financier et administratif. Ainsi, les chiffres présentés dans cette section représentent les ressources du budget régulier disponibles à la fois pour l'IPEC et pour DECLARATION et doivent être considérés à titre indicatif pour la planification.

Les chiffres de l'IPEC sur la coopération technique extrabudgétaire sont basés sur les ressources déjà promises et approuvées pour la période 2006-2007. L'IPEC a extrait les chiffres relatifs à son programme afin de rendre compte au Comité directeur international. Ils ne sont pas présentés en tant que tels dans le Programme et budget de l'OIT pour 2006-2007.

Il convient également de noter qu'une nouvelle méthodologie a été introduite au sein du Programme et budget de l'exercice 2006-2007 pour estimer les *ressources stratégiques* du budget régulier. Dans les Programmes et budgets de 2002-2003 et 2004-2005, la répartition des fonds par objectif stratégique était entièrement basée sur une formule qui allouait les budgets administratifs du siège et des unités régionales au cadre stratégique. Dans le Programme et budget pour 2006-2007, l'allocation de ressources techniques au cadre stratégique est réalisée par les gestionnaires de programme en fonction de leurs engagements à atteindre des résultats spécifiques. A la lumière de ce changement de méthodologie, les chiffres de 2004-2005 figurant dans les précédents rapports de l'IPEC ne sont pas comparables aux chiffres 2006-2007 cités dans le tableau 8 ci-dessous.

¹ La Déclaration de l'OIT de 1998 sur les Principes et les droits fondamentaux au travail couvre quatre domaines: 1) la liberté syndicale et le droit à la négociation collective; 2) l'élimination du travail forcé ou obligatoire; 3) l'abolition du travail des enfants et 4) l'élimination des discriminations sur le lieu de travail.

Tableau 8. Ressources stratégiques pour les Principes et les droits fondamentaux au travail 2006-2007

	Ressources stratégiques pour le budget régulier (en dollars des E.-U. constants de 2004-2005)	Dépenses extrabudgétaires estimées (en dollars des E.-U.)	Total
DECLARATION/IPEC	32 982 353	168 983 000	201 965 353
IPEC		130 000 000	

Objectif opérationnel 1.a: Principes et droits fondamentaux au travail

Les Etats Membres de l'OIT donnent effet aux principes et droits relatifs à la liberté syndicale et à la négociation collective, ainsi qu'à l'élimination du travail forcé, du travail des enfants et des discriminations dans l'emploi et la profession.

Résultat 1.a.2: Action ciblée contre le travail des enfants

Les Etats Membres entreprennent des actions ciblées contre le travail des enfants, conformément aux conventions fondamentales de l'OIT sur le travail des enfants, en donnant la priorité à l'élimination urgente des pires formes de travail des enfants et aux solutions de rechange à offrir aux garçons et aux filles et à leurs familles.

Indicateur et cible pour 2006-2007

Indicateur

Les Etats Membres progressent dans l'application des conventions n° 138 et n° 182 grâce à au moins deux interventions sur la base de programmes assortis de délais, notamment sur le plan de l'évolution juridique, de la collecte de données, des objectifs assortis de délais, des systèmes de suivi sur le travail des enfants et de l'intégration de la dimension «travail des enfants» dans des politiques de développement appropriées.

Cible

10 Etats Membres, en plus du nombre qui aura été atteint à la fin de la période 2004-2005. Les progrès seront mesurés sur la base des engagements contractés au titre des conventions n° 138 et n° 182.

III.2. APERÇU DU BUDGET OPÉRATIONNEL

Dans le cadre de la consolidation de l'IPEC et de DECLARATION en un seul Département, la structure de l'IPEC a été simplifiée comme cela est expliqué dans la rubrique 4.1.2 de ce rapport. Les ressources du budget régulier pour l'IPEC (tableau 9) comme pour tous les programmes techniques de l'OIT ont été réduites de 5%. L'afflux de ressources extrabudgétaires pour l'IPEC est resté stable et va permettre une expansion

continue du volume d'activités du Programme pour 2006-2007 (tableau 10).

Les tableaux 11 et 12 donnent un aperçu des ressources extrabudgétaires déjà versées dans le cadre des budgets de projet approuvés pour 2006-2007. L'information est fournie par pays bénéficiaire (tableau 11), ainsi que par donateur (tableau 12).

Tableau 9. Budget opérationnel de l'IPEC – Budget régulier par sous-programme

	2004-2005	2006-2007	2006-2007
	(en dollars E.-U. constants de 2002-2003)		(recalculé en dollars E.-U.)
IPEC	3 260 181	6 041 897	6 721 297
DECLARATION	3 070 310		

Tableau 10. Budget opérationnel de l'IPEC – Estimation de la coopération technique extrabudgétaire comparée à 2004-2005

2004-2005	2006-2007
(en dollars des E.-U.)	
116 400 000	130 000 000

Tableau 11. Affectations approuvées des ressources extrabudgétaires pour la coopération technique pour 2006-2007 par pays bénéficiaire (dollars des E.-U.)¹

Bénéficiaire	Donateur	Total	Bénéficiaire	Donateur	Total
Afrique du Sud	Etats-Unis d'Amérique	1 247	Equateur	Etats-Unis d'Amérique	2 718 450
	Norvège	105 200		Total	2 718 450
	Total	106 447	Ethiopie	Italie	6 668
Albanie	Italie	42 697		Total	6 668
	Total	42 697	Fédération de Russie	Finlande	513 500
Bangladesh	Allemagne	65 258		Remes, M. Seppo Juha	103 852
	BGMEA	34 902		Total	617 352
	Etats-Unis d'Amérique	534 142	Ghana	Etats-Unis d'Amérique	4 055 949
	ISPI	2 074		Total	4 055 949
	Norvège	666 932	Global	Etats-Unis d'Amérique	5 455 684
	Pays-Bas	770 778		Total	5 455 684
	Royaume-Uni	663 910	Guatemala	Etats-Unis d'Amérique	187 412
	Total	2 737 996		Total	187 412
Bénin	France	161 184	Haïti	Canada	222 088
	Total	161 184		Total	222 088
Brésil	Etats-Unis d'Amérique	3 999 046	Honduras	Etats-Unis d'Amérique	67 125
	Total	3 999 046		Total	67 125
Burkina Faso	Belgique	2 412	Inde	Allemagne	30 488
	Etats-Unis d'Amérique	54 949		Etats-Unis d'Amérique	14 167 256
	France	73 816		Italie	3 544 578
	Total	131 177		Royaume-Uni	4 329 553
Cambodge	Etats-Unis d'Amérique	3 497 921		Total	22 071 874
	Total	3 497 921	Indonésie	Allemagne	170 891
Cameroun	Etats-Unis d'Amérique	278 816		Etats-Unis d'Amérique	3 846 268
	Total	278 816		Total	4 017 159
Chili	Canada	18 670	Interrégional	Allemagne	524 142
	Total	18 670		Belgique	112 520
Chine	Royaume-Uni	3 883 942		Canada	325 011
	Total	3 883 942		ECLT	50 426
Colombie	Canada	370 606		Espagne	257 590
	Etats-Unis d'Amérique	7 751		Etats-Unis d'Amérique	12 700 276
	Total	378 357		Finlande	210 879
Costa Rica	Canada	224 211		France	58 018
	Total	224 211		Italie	1 149 684
Egypte	Italie	87 473		Japon	212 639
	Norvège	12 399		Norvège	979 034
	Total	99 872		Pays-Bas	660 978
El Salvador	Etats-Unis d'Amérique	2 556 796		Royaume-Uni	714 000
	Total	2 556 796		Suède	153 305
				Total	18 108 502

Bénéficiaire	Donateur	Total
Jamaïque	Etats-Unis d'Amérique	20 622
	Total	20 622
Jordanie	Etats-Unis d'Amérique	677 205
	Total	677 205
Kenya	Allemagne	232 671
	Canada	5 561
	Etats-Unis d'Amérique	3 890 372
	Norvège	4 219
	Total	4 132 823
Liban	France	42 132
	Total	42 132
Madagascar	Etats-Unis d'Amérique	3 601 568
	France	93 095
	Total	3 694 663
Malawi	Etats-Unis d'Amérique	1 816 502
	Total	1 816 502
Mali	France	22 987
	Total	22 987
Maroc	Belgique	313 793
	Etats-Unis d'Amérique	1 598 516
	France	171 808
	Total	2 084 117
Mexique	Etats-Unis d'Amérique	1 306 343
	Total	1 306 343
Mongolie	Etats-Unis d'Amérique	2 071 560
	Total	2 071 560
Namibie	Suède	17 070
	Total	17 070
Népal	Allemagne	89 801
	Etats-Unis d'Amérique	2 179 802
	ISPI	12 862
	Italie	38 135
	Norvège	94 971
	Total	2 415 571
Nicaragua	Etats-Unis d'Amérique	38 898
	Total	38 898
Niger	France	152 438
	Total	152 438
Ouganda	Etats-Unis d'Amérique	13 305
	Total	13 305

Bénéficiaire	Donateur	Total
Pakistan	Allemagne	104 791
	Danemark	441 875
	Etats-Unis d'Amérique	5 326 137
	FIFA	505 011
	Norvège	37 089
	PCMEA	576 993
	SCCI	7 257
	SIMAP	103 482
	Suisse	484 152
	Total	7 586 787
Panama	Etats-Unis d'Amérique	243 137
	Total	243 137
Philippines	Allemagne	7 695
	Etats-Unis d'Amérique	3 207 827
	Total	3 215 522
Région du Moyen-Orient	Etats-Unis d'Amérique	2 830 020
	Total	2 830 020
Région d'Amérique centrale	Canada	13 546
	Etats-Unis d'Amérique	3 483 883
	Italie	920 781
	Total	4 418 210
Région d'Amérique du Sud	Etats-Unis d'Amérique	4 712 047
	Italie	123 776
	Pays-Bas	119 723
	Total	4 955 546
Région d'Afrique	Canada	1 171 244
	Danemark	2 271 714
	Etats-Unis d'Amérique	14 442 494
	Finlande	165 379
	France	4 073 092
	ICA	588 052
	Pays-Bas	343 774
	Suède	16 497
	Total	23 072 246
Région d'Afrique Occidentale	Etats-Unis d'Amérique	2 071 397
	Total	2 071 397
Région d'Amérique	Canada	381 502
	Espagne	3 227 017
	Etats-Unis d'Amérique	2 430 070
	Total	6 038 590
Région d'Asie	Danemark	93 491
	Etats-Unis d'Amérique	697 176

Bénéficiaire	Donateur	Total	Bénéficiaire	Donateur	Total
Région d'Asie	Italie	666 835	Sénégal	Etats-Unis d'Amérique	1 202 108
	Japon	160 165		Total	1 202 108
	JTUC-RENGO	106 903	Sri Lanka	Etats-Unis d'Amérique	434 461
	Pays-Bas	553 432		Norvège	24 303
	Royaume-Uni	5 742 297		UNICEF	473 308
	Suède	20 452		Total	932 072
	UNHSF	451 185	Togo	France	118 452
Région de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale	Total	8 491 936		Italie	57 172
	Allemagne	1 182 857		- Provincia di Milano	
	Etats-Unis d'Amérique	2 183 754		Total	175 624
Région des Caraïbes	Total	3 366 611	Turquie	Allemagne	436 452
	Canada	6 443		Etats-Unis d'Amérique	1 347 579
Région d'Europe	Total	6 443		Total	1 784 031
	Allemagne	2 477 316	Ukraine	Etats-Unis d'Amérique	466 466
	Etats-Unis d'Amérique	1 004 908		Total	466 466
	Pologne	20 026	Viet Nam	Etats-Unis d'Amérique	56 981
République démocratique populaire lao	Total	3 502 250		Finlande	2 989
	France	23 683		Total	59 970
République dominicaine	Etats-Unis d'Amérique	2 576 706	Yémen	Etats-Unis d'Amérique	244 690
	Total	2 576 706		Total	244 690
République-Unie de Tanzanie	ECLT	298 446	Zambie	Etats-Unis d'Amérique	11 795
	Etats-Unis d'Amérique	5 104 605		Total	11 795
	Total	5 403 050	TOTAL		176 830 522

¹ Inclus les chiffres des revenus de soutien aux programmes (PSI) et les provisions pour augmentation de coût.

ABRÉVIATIONS

APFTU: Confédération des syndicats du Pakistan **BGMEA:** Association des fabricants et exportateurs de vêtements du Bangladesh
ECLT: Fondation pour l'éradication du travail des enfants dans la culture du tabac **FIFA:** Fédération Internationale de Football Association
ICA: Association internationale de la confiserie **ISPI:** Initiative des partenaires sociaux italiens **JTUC-RENGO:** Confédération des syndicats du Japon
PCMEA: Association des fabricants et exportateurs de tapis du Pakistan **SCCI:** Chambre de commerce et d'industrie de Sialkot
SIMAP: Association des fabricants d'instruments chirurgicaux du Pakistan **UNESCO:** Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture **UNHCR:** Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés **UNHSF:** Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine **UNICEF:** Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Tableau 12. Affectations approuvées des ressources extrabudgétaires pour la coopération technique pour 2006-2007 par donateur (dollars des E.-U.)¹

Donateur	Bénéficiaire	Total	Donateur	Bénéficiaire	Total
Allemagne	Bangladesh	65 258	Etats-Unis d'Amérique	Equateur	2 718 450
	Inde	30 488		Ghana	4 055 949
	Indonésie	170 891		Global	5 455 684
	Interrégional	524 142		Guatemala	187 412
	Kenya	232 671		Honduras	67 125
	Népal	89 801		Inde	14 167 256
	Pakistan	104 791		Indonésie	3 846 268
	Philippines	7 695		Interrégional	12 700 276
	Région de l'Europe de l'Est et l'Asie centrale	1 182 857		Jamaïque	20 622
	Région d'Europe	2 477 316		Jordanie	677 205
	Turquie	436 452		Kenya	3 890 372
	Total	5 322 363		Madagascar	3 601 568
Belgique	Burkina Faso	2 412		Malawi	1 816 502
	Maroc	313 793		Maroc	1 598 516
	Interrégional	112 520		Mexique	1 306 343
	Total	428 725		Mongolie	2 071 560
BGMEA	Bangladesh	34 902		Népal	2 179 802
	Total	34 902		Nicaragua	38 898
Canada	Chili	18 670		Ouganda	13 305
	Colombie	370 606		Pakistan	5 326 137
	Costa Rica	224 211		Panama	243 137
	Haïti	222 088		Philippines	3 207 827
	Kenya	5 561		Région d'Amérique centrale	3 483 883
	Interrégional	325 011		Région d'Amérique du Sud	4 712 047
	Région d'Afrique	1 171 244		Région d'Afrique	14 442 494
	Région d'Amérique	381 502		Région d'Afrique Occidentale	2 071 397
	Région d'Amérique centrale	13 546		Région d'Amérique	2 430 070
	Région des Caraïbes	6 443		Région d'Asie	697 176
	Total	2 738 883		Région de l'Europe de l'Est et l'Asie centrale	2 183 754
Danemark	Pakistan	441 875		Région d'Europe	1 004 908
	Région d'Afrique	2 271 714		Région du Moyen-Orient	2 830 020
	Région d'Asie	93 491		République dominicaine	2 576 706
	Total	2 807 080		République-Unie de Tanzanie	5 104 605
ECLT	Interrégional	50 426		Sénégal	1 202 108
	République-Unie de Tanzanie	298 446		Sri Lanka	434 461
	Total	348 871		Turquie	1 347 579
Espagne	Interrégional	257 590		Ukraine	466 466
	Région d'Amérique	3 227 017		Viet Nam	56 981
	Total	3 484 607		Yémen	244 690
Etats-Unis d'Amérique	Afrique du Sud	1 247		Zambie	11 795
	Bangladesh	534 142		Total	125 422 024
	Brésil	3 999 046	FIFA	Pakistan	505 011
	Burkina Faso	54 949		Total	505 011
	Cambodge	3 497 921			
	Cameroun	278 816			
	Colombie	7 751			
	El Salvador	2 556 796			

Donateur	Bénéficiaire	Total
Finlande	Fédération de Russie	513 500
	Interrégional	210 879
	Région d'Afrique	165 379
	Viet Nam	2 989
	Total	892 747
France	Bénin	161 184
	Burkina Faso	73 816
	Interrégional	58 018
	Liban	42 132
	Madagascar	93 095
	Mali	22 987
	Maroc	171 808
	Niger	152 438
	Région d'Afrique	4 073 092
	République démocratique populaire lao	23 683
	Togo	118 452
	Total	4 990 705
ICA	Région d'Afrique	588 052
	Total	588 052
ISPI	Bangladesh	2 074
	Népal	12 862
	Total	14 936
Italie	Albanie	42 697
	Egypte	87 473
	Ethiopie	6 668
	Inde	3 544 578
	Interrégional	1 149 684
	Népal	38 135
	Région d'Amérique centrale	920 781
	Région d'Amérique du Sud	123 776
	Région d'Asie	666 835
	Total	6 580 628
Italie – Provincia di Milano	Togo	57 172
	Total	57 172
Japon	Interrégional	212 639
	Région d'Asie	160 165
	Total	372 804
JTUC-RENGO	Région d'Asie	106 903
	Total	106 903

Donateur	Bénéficiaire	Total
Norvège	Afrique du Sud	105 200
	Bangladesh	666 932
	Egypte	12 399
	Interrégional	979 034
	Kenya	4 219
	Népal	94 971
	Pakistan	37 089
	Sri Lanka	24 303
	Total	1 924 146
Pays-Bas	Bangladesh	770 778
	Interrégional	660 978
	Région d'Afrique	343 774
	Région d'Asie	553 432
	Région d'Amérique du Sud	119 723
	Total	2 448 685
PCMEA	Pakistan	576 993
	Total	576 993
Pologne	Région d'Europe	20 026
	Total	20 026
Remes, M. Seppo Juha	Fédération de Russie	103 852
	Total	103 852
Royaume-Uni	Bangladesh	663 910
	Chine	3 883 942
	Inde	4 329 553
	Interrégional	714 000
	Région d'Asie	5 742 297
	Total	15 333 702
SCCI	Pakistan	7 257
	Total	7 257
SIMAP	Pakistan	103 482
	Total	103 482
Suède	Interrégional	153 305
	Namibie	17 070
	Région d'Afrique	16 497
	Région d'Asie	20 452
	Total	207 324
Suisse	Pakistan	484 152
	Total	484 152
UNHSF	Région d'Asie	451 185
	Total	451 185
UNICEF	Sri Lanka	473 308
	Total	473 308
TOTAL		176 830 522

¹ Inclus les chiffres des revenus de soutien aux programmes (PSI) et les provisions pour augmentation de coût.

ABRÉVIATIONS

APFTU: Confédération des syndicats du Pakistan **BGMEA**: Association des fabricants et exportateurs de vêtements du Bangladesh
ECLT: Fondation pour l'éradication du travail des enfants dans la culture du tabac **FIFA**: Fédération Internationale de Football Association
ICA: Association internationale de la confiserie **ISPI**: Initiative des partenaires sociaux italiens **JTUC-RENGO**: Confédération des syndicats du Japon **PCMEA**: Association des fabricants et exportateurs de tapis du Pakistan **SCCI**: Chambre de commerce et d'industrie de Sialkot
SIMAP: Association des fabricants d'instruments chirurgicaux du Pakistan **UNESCO**: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture **UNHCR**: Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés **UNHSF**: Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine **UNICEF**: Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Annexes

ANNEXE I. SUIVI DE L'ÉVALUATION GLOBALE DE L'IPEC 2004

Evaluation du Programme focal sur l'abolition du travail des enfants (IPEC), novembre 2004

Champ d'application	Suivi proposé
Campagnes de sensibilisation pour poursuivre l'effort de lutte contre le travail des enfants	■ Une stratégie claire remaniée en collaboration avec le Département de la communication et d'autres sur le plaidoyer et la mobilisation sociale ■ Une évaluation globale réalisée par SCREAM
Mise en place de partenariats stratégiques permettant de bénéficier de l'appui et de l'expérience d'organisations et de mouvements internationaux et nationaux, notamment d'organisations d'employeurs et de travailleurs	■ Une stratégie conjointe claire sur les partenariats stratégiques ■ Une évaluation stratégique globale des modalités du programme d'action
Intégration du thème du travail des enfants au sein de l'OIT et en dehors, de façon à pouvoir bénéficier des compétences des institutions et harmoniser les activités dans le cadre de l'Agenda pour le travail décent	■ Des directives élargies et une stratégie conjointe avec d'autres services du BIT pour intégrer d'avantage le thème du travail des enfants et assurer une collaboration étroite et continue avec les programmes pour le travail décent
Amélioration des moyens utilisés pour fournir l'assistance technique en mettant davantage l'accent sur l'allocation et la mobilisation des ressources destinées à l'élaboration d'un programme, sur l'harmonisation des capacités entre le travail au siège et l'action sur le terrain, ainsi que sur la résolution des blocages structurels, ceci dans le cadre des changements institutionnels au sein du BIT	■ Une stratégie claire et élargie ainsi qu'un système de planification et d'assistance technique, étroitement liés au plan-cadre fondé sur les résultats, et une analyse systématique de la situation nationale au moyen des Notes par pays ou autres documents de ce type
Une attention plus soutenue accordée aux interventions en amont aux niveaux national et international, notamment en ce qui concerne les activités liées à la Déclaration et aux Objectifs du Millénaire pour le développement	■ L'élaboration de directives en ce qui concerne les travaux réalisés dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et des documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) en collaboration avec INTEGRATION et d'autres; y compris une liste d'indicateurs ■ Des études montrant comment le travail des enfants et les Objectifs du millénaire pour le développement sont reliés
Elargissement du plan-cadre fondé sur les résultats et des outils logistiques pour la planification et l'évaluation des résultats directs	■ La mise en place du plan-cadre fondé sur les résultats d'ici à novembre 2005
Mise en œuvre du cadre d'évaluation d'impacts	■ Une politique délibérée pour promouvoir l'utilisation d'études rétrospectives de suivi ■ Des efforts de collecte de fonds pour la mise en place du système d'évaluation de l'impact

Champ d'application	Suivi proposé
Autres domaines relatifs au document émanant du Conseil d'administration	
Gestion des connaissances	■ Une stratégie claire sur le renforcement des connaissances dans le cadre du plan-cadre fondé sur les résultats ■ Une stratégie pour reconfigurer les systèmes d'information de l'IPEC et assurer le lien avec les institutions ■ L'évaluation globale des connaissances
Accords de gestion	■ L'élaboration avec INTEGRATION d'un guide de bonnes pratiques pour une collaboration efficace sur le travail des enfants

ANNEXE II. RÉUNIONS TRIPARTITES ORGANISÉES EN 2004-2005

Date	Titre	Lieu	Champ d'application territorial	Composition (G, E, T) *
2004				
1-3 mars	Évaluation du programme SIMPOC en Amérique du Sud, au Belize, en République dominicaine et au Panama	San José, Costa Rica	Belize, Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama	G: 16 E: 2 T: 2 (+ ORIT & CLAT)
22-23 mars	Réunion tripartite des pays de la cordillère des Andes sur l'application des conventions de l'OIT n° 138 et n° 182	Lima, Pérou	Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou, Venezuela	G: 10 E: 5 T: 5
25-26 mars	Progrès dans la législation vers la prévention et l'élimination du travail des enfants	Tegucigalpa, Honduras	Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama	G: 21 E: 7 T: 7
23-25 sept.	Consultation en matière de politique sociale pour les comités nationaux sur le travail des enfants dans les pays du MERCOSUR et au Chili	Buenos Aires, Argentine	Argentine, Brésil, Chili, Paraguay, Uruguay	G: 10 E: 5 T: 5
2005				
16-18 fév.	Atelier de planification inter-régional pour la seconde phase de la «Campagne de sensibilisation de l'APEC: élimination des pires formes de travail des enfants et offre d'opportunités éducatives»	Bangkok, Thaïlande	Indonésie, Philippines, Thaïlande, Viet Nam	G: 4 E: 4 T: 4
11-13 juil.	Atelier tripartite régional sur les ressources et méthodes employées pour faire respecter les dispositions des conventions n° 139 et n° 182 relatives au travail dangereux	Phuket, Thaïlande	Bangladesh, Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, Laos, Mongolie, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande, Viet Nam	G: 13 E: 13 T: 13
1-2 sept.	Atelier sous-régional sur les codes de bonnes pratiques relatifs au travail des enfants au Kenya, en Ouganda, en Tanzanie, en Zambie, et l'élaboration d'une stratégie sous-régionale pour la protection des enfants domestiques	Nairobi, Kenya	Kenya, Ouganda, Tanzanie, et Zambie	G: 4 E: 4 T: 4

* Gouvernement (G), employeurs (E), travailleurs (T).

Date	Titre	Lieu	Champ d'application territorial	Composition (G, E, T)*
2005				
26-27 oct.	Consultation tripartite régionale sur la promotion de la sécurité sociale pour éliminer le travail des enfants	Pretoria, République d'Afrique du Sud	Ethiopie, Ghana, Kenya, Malawi, Nigéria, Afrique du Sud, Tanzanie, Ouganda	G: 8 E: 8 T: 8 (plus représentation suppl. d'Afrique du Sud)
22-23 nov.	Consultation tripartite régionale sur les cadres juridiques et la capacité à respecter la loi pour lutter contre la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle ou de leur travail	Bangkok, Thaïlande	Bangladesh, Inde, Indonésie, Népal, Pakistan, Sri Lanka, Thaïlande	G: 12 E: 7 T: 7
24-25 nov.	Consultation tripartite régionale sur les normes et directives en faveur des enfants pour le rétablissement et la réinsertion des survivants de la traite des enfants en Asie	Bangkok, Thaïlande	Bangladesh, Inde, Indonésie, Népal, Pakistan, Sri Lanka, Thaïlande	G: 14 E: 7 T: 7
1-2 déc.	Troisième réunion des comités nationaux sur le travail des enfants	Montevideo, Uruguay	Argentine, Brésil, Chili, Paraguay, Uruguay	G: 15 E: 5 T: 5

Gouvernement (G), employeurs (E), travailleurs (T).

ANNEXE III. ACTIVITÉS CONJOINTES AVEC D'AUTRES DÉPARTEMENTS ET PROGRAMMES DE L'OIT DURANT 2004-2005

Domaine	Département/Programme BIT: Résultats
Audits de genre	GENDER: Participation de deux modérateurs formés par l'IPEC à des audits de genre au sein du BIT
Autonomisation des familles	IFP/SEED: Elaboration de directives sur la manière d'utiliser des stratégies de croissance d'entreprises pour éliminer le travail des enfants: <i>Comment utiliser le développement de petites entreprises pour réduire le travail des enfants</i> IFP/SFP: Evaluation d'instruments financiers et sociaux
Développement économique local	INTEGRATION: Elaboration d'un module sur les principes et droits fondamentaux au travail et le développement économique local
Dialogue social	ACT/EMP: Création d'un comité coordinateur sur le travail des enfants
Economie informelle	INTEGRATION: Travaux sur les modèles de «théories du changement» et sur l'élaboration de codes de bonnes pratiques EMP/ENT: Participation à des activités de partage des connaissances
Education	SECTOR 1) Coordination des activités de l'IPEC au Kenya sur l'éducation au programme d'action de SECTOR sur le manque d'enseignants 2) Participation au Comité exécutif phare de la campagne l'Education pour tous sur les enseignants et la qualité de l'éducation, organisé par SECTOR et l'UNESCO
Emploi des jeunes	YEN: Etude d'orientation sur les liens existants entre le travail des enfants et l'emploi des jeunes (en cours) YET: Etude d'orientation sur les liens existants entre le travail des enfants et l'emploi des jeunes (en cours) IFP/SKILLS: Elaboration et expérimentation du kit <i>Formation pratique et enseignement professionnel pour les enfants astreints au travail âgés de 14 à 17 ans</i> (Etats arabes)
Enfants affectés à des travaux dangereux	SAFEWORK: Rapport sur le droit et la situation actuelle des enfants affectés à des travaux dangereux
Enfants affectés à des travaux dangereux dans l'agriculture	ACT/EMP 1) Elaboration des termes de référence et de questionnaires pour l'enquête de base sur le travail des enfants dans les plantations de café et autres secteurs de l'agriculture en Ouganda 2) Elaboration des termes de référence et de questionnaires pour l'enquête de base sur le travail des enfants dans le secteur du thé au Malawi 3) Formation par l'IPEC de coordinateurs de projets ACT/TEMP pour ses projets d'agriculture commerciale 4) Atelier pilote pour la formation de formateurs destiné aux agriculteurs utilisant le <i>Kit de formation de l'IPEC pour l'élimination du travail des enfants dans l'agriculture (Ghana)</i> 5) Rapport sur le travail des enfants dans les plantations de coton de huit régions d'Azerbaïdjan 6) Evaluation rapide du travail des enfants dans l'horticulture en Moldavie

Domaine	Département/Programme BIT: Résultats
Enfants soldats	IFP/CRISIS: Collaboration sur la question des enfants ex-soldats et participation conjointe au groupe de travail inter-agences des Nations Unies sur leur désarmement, démobilisation et réintégration
Enfants soumis au travail forcé et à la servitude	DECLARATION: Coordination de projets entre les Philippines et l'Indonésie
Exploitation minière	DCOMM: Journée mondiale contre le travail des enfants SECTOR 1) Evaluation thématique de projets sur le travail des enfants dans l'exploitation minière 2) Participation au réseau CASM (Réseau des communautés et des petites exploitations minières)
Exploitation sexuelle des enfants et tourisme sexuel	SECTOR: Coordination avec le Service de l'hôtellerie et du tourisme (HOTOURL) concernant le groupe de travail de l'Organisation mondiale du tourisme sur l'exploitation sexuelle commerciale des enfants
Formation	INST: Assistance en matière de travail des enfants pour les cours de formation dispensés par INST destinés aux partenaires sociaux
Intégration des questions de genre	GENDER 1) Intégration des questions de genre dans les programmes d'action, y compris le travail domestique des enfants, l'exploitation sexuelle commerciale et la traite d'enfants, avec l'aide d'experts du BIT en matière de problématique hommes-femmes 2) Publication du document: <i>Egalité des sexes et travail des enfants: outil pédagogique pour les éducateurs et les éducatrices</i> (2005)
Intégration des questions liées au travail des enfants	ACTRAV: Elaboration de plans d'action nationaux pour les syndicats en Amérique centrale, en République dominicaine et au Mexique
Normes du BIT	NORMES: Analyses comparatives de la loi et de la pratique (conventions n° 138 et n° 182)
Normes statistiques sur le travail des enfants	STAT: Elaboration (en cours) de normes en vue de la 18 ^e Conférence internationale des statisticiens du travail (2008)
Protection sociale pour les familles des enfants astreints au travail	STEP: Coordination entre des actions contre le travail des enfants et des actions pour la protection sociale
Suivi sur le travail des enfants	SAFEWORK 1) Rédaction de matériels pédagogiques et de formation destinés aux inspecteurs du travail 2) Réunions interrégionales sur le suivi du travail des enfants (Genève) 3) Six ateliers techniques: Afrique anglophone, Europe, Amérique latine, Asie du Sud et Asie du Sud-Est (2) DECLARATION, DIALOGUE: Formation des inspecteurs du travail en Amérique latine
Travail décent et travail des enfants	INTEGRATION 1) Collaboration pour la révision technique et le suivi des nouvelles estimations globales relatives au travail des enfants à utiliser dans le prochain Rapport global sur le travail des enfants 2) Activités conjointes au Ghana et aux Philippines entre les PAD subventionnés par l'IPEC et les projets pilotes subventionnés par INTEGRATION sur le travail décent 3) Participation à des réunions, séminaires, comités consultatifs, etc., impliqués dans la promotion du travail décent

Domaine	Département/Programme BIT: Résultats
Traite des enfants	MIGRANT: Coordination entre différents projets sur la traite des enfants en Europe et dans les Balkans, ainsi qu'en Afrique occidentale et centrale DECLARATION: Coordination entre différents projets sur la traite des enfants en Europe, dans la région du Mékong et en Afrique occidentale et centrale
Travail des enfants et VIH/SIDA	ILO/AIDS 1) Supplément au code de bonnes pratiques de l'OIT sur le VIH/SIDA dans le monde du travail (en cours) 2) Planification conjointe pour l'obtention de fonds du President's Emergency Program for AIDS Relief (PEPFAR) à allouer à des consultations et à la coopération logistique en vue du lancement d'un projet financé par l'USDOL en Ouganda 3) Préparation de questionnaires d'évaluation rapide pour l'IPEC au Cameroun et au Malawi
Travail des enfants et populations indigènes	NORMES: Collaboration dans le cadre d'un projet sur la convention de l'OIT relative aux populations indigènes et tribales, 1989 (n° 169) COOP/INDISCO 1) Projet conjoint dans la province de Mindanao aux Philippines 2) Document de travail conjoint sur les liens existants entre les conventions n° 182 et n° 169
Travail domestique des enfants	ACTRAV: Elaboration d'un manuel destiné à l'usage des organisations des travailleurs DECLARATION: Coordination entre différents projets sur le travail domestique des enfants aux Philippines et en Indonésie GENDER: Intégration de la composante Genre dans un projet sur le travail domestique des enfants en Asie du Sud-Est (cadre TCRAM Pays-Bas)
Travail domestique des enfants et éducation	EMPLOYMENT: Coordination de projets menés dans le cadre du Programme 2004-2005 de partenariat avec les Pays-Bas SOC/POL: Coordination de projets menés dans le cadre du Programme 2004-2005 de partenariat avec les Pays-Bas
Tri des ordures	IFP/SEED: Evaluation thématique de projets conduits par le BIT ou par d'autres en Afrique, dans les Etats arabes, en Asie et en Amérique latine
Utilisation d'outils financiers et sociaux dans les programmes contre le travail des enfants	SFU: Elaboration de directives techniques: la microfinance contre le travail des enfants

ANNEXE IV. TABLEAUX FINANCIERS

Annexe IV.1. Dépenses de l'IPEC en 2002-2005 par bénéficiaire (en dollars des E.-U.)¹

Bénéficiaire	Donateur	2002	2003	2004	2005
Afrique du Sud	Etats-Unis d'Amérique	(22 797)	87 505	0	10 836
	Total	(22 797)	87 505	0	10 836
Albanie	Italie	117 325	90 327	30 987	52 101
	Total	117 325	90 327	30 987	52 101
Bangladesh	Allemagne	214 400	3 634	0	(895)
	BGMEA	0	0	27 260	1 515
	Etats-Unis d'Amérique	1 599 428	1 598 038	741 708	391 722
	ISPI	63 913	39 300	33 957	0
	Norvège	290 938	194 647	131 908	266 142
	Pays-Bas	1 387 464	1 040 884	1 209 836	1 229 045
	Royaume-Uni	0	0	377 756	291 917
	Total	3 556 143	2 876 503	2 522 425	2 179 446
Belize	Etats-Unis d'Amérique	0	0	(1 381)	0
	Total	0	0	(1 381)	0
Benin	Belgique	0	0	232	0
	France	18 295	91 257	61 369	94 857
	Total	18 295	91 257	61 601	94 857
Brésil	Allemagne	228 875	185 938	2 157	0
	Etats-Unis d'Amérique	237 547	133 519	1 617 623	1 660 008
	Italie	0	0	78 655	0
	Total	466 422	319 457	1 698 435	1 660 008
Burkina Faso	Belgique	0	0	7 016	461
	Etats-Unis d'Amérique	0	0	19 436	35 318
	France	190 491	69 442	36 861	46 894
	Total	190 491	69 442	63 313	82 673
Cambodge	Danemark	76 073	18 866	68 339	0
	Etats-Unis d'Amérique	215 183	334 942	320 769	484 614
	Pays-Bas	0	14 348	0	0
	Total	291 256	368 156	389 108	484 614
Cameroun	Etats-Unis d'Amérique	0	0	37 623	207 424
	Total	0	0	37 623	207 424

¹ Ces chiffres sont provisoires et peuvent être soumis à révision.

Bénéficiaire	Donateur	2002	2003	2004	2005
Chili	Canada	45 854	228 689	92 538	114 392
	Total	45 854	228 689	92 538	114 392
Chine	Royaume-Uni	0	0	406 589	1 075 739
	Total	0	0	406 589	1 075 739
Colombie	Canada	0	0	141 082	285 958
	Etats-Unis d'Amérique	225 716	447 162	175 310	1 752
	Total	225 716	447 162	316 392	287 710
Costa Rica	Canada	96 266	178 093	476 478	621 469
	Etats-Unis d'Amérique	261 412	200 295	61 607	0
	Total	357 678	378 388	538 085	621 469
Côte d'Ivoire	UNHCR	0	0	12 200	0
	Total	0	0	12 200	0
Egypte	Danemark	139 338	86 078	23 104	0
	Italie	22 217	5 604	0	18 938
	Norvège	18 834	0	0	0
	Pays-Bas	(4 497)	0	0	0
	Total	175 892	91 682	23 104	18 938
El Salvador	Etats-Unis d'Amérique	676 872	1 479 302	2 996 878	2 111 110
	Total	676 872	1 479 302	2 996 878	2 111 110
Equateur	Espagne – Comunidad Autónoma de Madrid	89 030	1 639	0	0
	Etats-Unis d'Amérique	0	4 238	339 747	748 584
	Total	89 030	5 877	339 747	748 584
Ethiopie	Italie	2 880	66 096	0	0
	Total	2 880	66 096	0	0
Fédération de Russie	Allemagne	0	62 889	16 447	0
	Finlande	172 731	100 793	146 938	136 391
	Remes, M. Seppo Juha	0	0	0	18 247
	Total	172 731	163 682	163 385	154 638
Ghana	Etats-Unis d'Amérique	158 271	310 278	0	436 213
	Total	158 271	310 278	0	436 213
Guatemala	Etats-Unis d'Amérique	1 040 531	717 570	850 021	425 653
	Total	1 040 531	717 570	850 021	425 653
Haïti	Canada	0	51 448	83 984	180 675
	Etats-Unis d'Amérique	128 149	320 049	0	0
	Total	128 149	371 497	83 984	180 675
Honduras	Etats-Unis d'Amérique	151 258	217 363	299 113	331 219
	Total	151 258	217 363	299 113	331 219
Inde	Allemagne	588 880	435 333	(62 640)	65 363
	Etats-Unis d'Amérique	27 039	362 048	1 468 787	4 491 603
	Finlande	84 204	23 801	(262)	0
	Italie	0	9 990	619	80 885

Bénéficiaire	Donateur	2002	2003	2004	2005
Inde	Royaume-Uni	1 213 567	1 464 460	(796)	362 440
	Suède	77 574	40 020	0	0
	Total	1 991 264	2 335 652	1 405 708	5 000 291
Indonésie	Allemagne	265 255	101 467	(10 748)	0
	Etats-Unis d'Amérique	59 519	493 888	970 986	1 187 236
	Total	324 774	595 355	960 238	1 187 236
Interrégional	Allemagne	671 439	91 316	478 643	704 286
	Belgique	0	0	124 190	33 836
	Canada	236 166	158 713	428 096	168 221
	Danemark	0	87 610	473	0
	ECLT	0	5 594	106 396	12 480
	Espagne	40 543	25 617	69 246	86 938
	Etats-Unis d'Amérique	4 787 500	5 393 067	7 422 920	7 699 647
	Finlande	472 893	220 090	273 017	116 792
	France	174 351	342 345	374 144	233 324
	Hey U MultiMedia AG	0	0	22 987	197
	Hongrie	4 956	0	0	0
	Italie	550 637	504 256	427 150	634 733
	Japon	0	0	74 584	46 489
	Norvège	731 182	975 680	472 874	538 356
	Pays-Bas	723 777	1 884 364	1 584 578	656 388
	Pologne	7 182	0	0	0
	Royaume-Uni	1 547 232	1 118 706	467 866	450 904
	Suède	20 350	12 916	150 146	85 515
	Total	9 968 208	10 820 274	12 477 310	11 468 106
Jamaïque	Etats-Unis d'Amérique	182 597	211 131	121 655	17 463
	Total	182 597	211 131	121 655	17 463
Jordanie	Etats-Unis d'Amérique	3 991	1 198	135 358	205 940
	Total	3 991	1 198	135 358	205 940
Kenya	Allemagne	368 817	105 305	121 083	27 936
	Canada	15 867	0	0	0
	Etats-Unis d'Amérique	0	0	0	426 434
	Norvège	27 323	6 167	0	0
	Total	412 007	111 472	121 083	454 370
Liban	France	276 538	170 597	10 836	8 729
	Total	276 538	170 597	10 836	8 729
Madagascar	Etats-Unis d'Amérique	0	0	0	454 415
	France	107 616	50 949	27 370	11 770
	Total	107 616	50 949	27 370	466 185
Malawi	Etats-Unis d'Amérique	283 364	10 560	5 650	10 325
	Total	283 364	10 560	5 650	10 325

Bénéficiaire	Donateur	2002	2003	2004	2005
Mali	France	44 760	2 563	10 577	22 803
	Total	44 760	2 563	10 577	22 803
Maroc	Belgique	215 016	73 782	0	39 084
	Etats-Unis d'Amérique	0	1 295	139 170	386 559
	France	203 710	78 998	18 254	106 665
	Total	418 726	154 075	157 424	532 308
Mexique	Etats-Unis d'Amérique	15 087	310 040	476 095	895 341
	Total	15 087	310 040	476 095	895 341
Mongolie	Etats-Unis d'Amérique	72 404	321 699	388 178	221 237
	Total	72 404	321 699	388 178	221 237
Namibie	Suède	13 440	0	0	0
	Total	13 440	0	0	0
Népal	Allemagne	149 186	0	0	0
	Danemark	3 128	0	53 157	0
	Etats-Unis d'Amérique	264 870	857 122	1 649 299	2 082 658
	ISPI	8 964	0	0	0
	Italie	192 299	48 868	5 153	(6 309)
	Norvège	0	0	85 860	90 716
	Total	618 447	905 990	1 793 469	2 167 065
Nicaragua	Etats-Unis d'Amérique	1 006 921	540 922	473 104	191 124
	Total	1 006 921	540 922	473 104	191 124
Niger	France	106 164	62 405	15 315	38 225
	Total	106 164	62 405	15 315	38 225
Nigéria	Etats-Unis d'Amérique	304 381	220 370	0	0
	Total	304 381	220 370	0	0
Ouganda	Etats-Unis d'Amérique	371 487	374 608	29 864	13 108
	Total	371 487	374 608	29 864	13 108
Pakistan	Allemagne	241 818	223 188	60 077	23 755
	APFTU	0	577	0	1 468
	Commission européenne	161 197	0	0	0
	Danemark	0	0	271	223 577
	Etats-Unis d'Amérique	741 033	939 574	1 194 982	1 179 460
	FIFA	0	153 707	76 573	61 821
	ISPI	48 975	41 499	0	0
	Italie	25 901	31 675	0	0
	Norvège	0	6 800	86 886	195 770
	PCMEA	216 682	228 770	207 305	174 078
	SCCI	170 432	6 575	0	0
	SIMAP	13 250	28 506	21 299	74 395
	Suisse	133 064	413 107	550 618	570 627
	Total	1 752 352	2 073 978	2 198 011	2 504 951

Bénéficiaire	Donateur	2002	2003	2004	2005
Panama	Etats-Unis d'Amérique	0	126 421	236 845	450 469
	Total	0	126 421	236 845	450 469
Paraguay	Espagne – Ayuntamiento Alcalá de Henares	45 650	0	0	0
	Total	45 650	0	0	0
Philippines	Allemagne	141 574	27 919	0	0
	Etats-Unis d'Amérique	92 379	609 322	719 631	784 208
	Finlande	162 245	96 974	11 727	0
	JTUC-RENGO	14 521	0	1 839	22 535
	Total	410 719	734 215	733 197	806 743
Portugal	Portugal	4 858	20 574	9 301	0
	Total	4 858	20 574	9 301	0
Région d'Amérique centrale	Canada	0	0	0	190 127
	Espagne	225 243	48 640	0	0
	Etats-Unis d'Amérique	654 485	214 790	261 311	(697)
	Italie	32 555	413 934	593 170	896 510
	Total	912 283	677 364	854 481	1 085 940
Région d'Amérique du Sud	Espagne	419 389	179 918	0	0
	Espagne – Comunidad Autónoma de Madrid	62 031	2 769	0	0
	Etats-Unis d'Amérique	859 513	241 795	61 758	1 385 600
	Italie	0	0	15 297	92 388
	Pays-Bas	0	0	30 033	395 776
	Total	1 340 933	424 482	107 088	1 873 764
Région d'Afrique	Autriche	193 472	17 534	0	0
	Belgique	0	0	54 958	0
	Canada	0	93 402	26 400	402 689
	Danemark	0	116 654	283 934	714 844
	Etats-Unis d'Amérique	1 633 950	3 868 108	5 544 780	7 280 156
	Finlande	0	0	0	92 292
	France	569 998	459 178	285 481	1 009 834
	ICA	0	28 351	128 945	287 757
	Pays-Bas	0	0	49 370	668 567
	Suède	0	61 948	260 968	124 294
	Total	2 397 420	4 645 175	6 634 836	10 580 433
Région d'Afrique centrale	Belgique	0	0	32 809	87 331
	Total	0	0	32 809	87 331
Région d'Asie	Danemark	0	0	26 589	88 968
	Etats-Unis d'Amérique	1 401 515	666 958	1 174 893	1 350 544
	Italie	0	54 643	256 318	322 843
	Japon	11 058	33 690	25 707	96 911

Bénéficiaire	Donateur	2002	2003	2004	2005
Région d'Asie	JTUC-RENGO	0	0	0	24 345
	Nouvelle Zélande	33 364	0	0	0
	Pays-Bas	0	0	373 990	1 055 376
	Royaume-Uni	1 536 513	1 466 103	1 500 387	2 086 618
	Suède	0	0	81 000	7 343
	UNHSF	0	58 052	235 653	464 596
	Total	2 982 450	2 279 446	3 674 537	5 497 544
Région de l'Europe de l'Est et l'Asie centrale	Allemagne	0	0	0	29 755
	Etats-Unis d'Amérique	0	0	0	357 358
	Total	0	0	0	387 113
Région des Caraïbes	Canada	0	0	0	333 186
	Total	0	0		333 186
Région d'Europe	Allemagne	11 179	128 926	835 817	975 593
	Etats-Unis d'Amérique	0	2 434	120 147	420 937
	Total	11 179	131 360	955 964	1 396 530
Région du Moyen-Orient	Etats-Unis d'Amérique	0	0	0	192 077
	UNESCO	0	16 733	3 000	0
	Total	0	16 733	3 000	192 077
Région interaméricaine	Canada	875 901	965 783	1 031 425	0
	Espagne	721 661	1 321 385	2 086 477	1 922 494
	Etats-Unis d'Amérique	2 269 709	4 436 935	3 724 380	2 897 934
	Total	3 867 271	6 724 103	6 842 282	4 820 428
République de Corée	République de Corée	29 485	2024	0	0
	Total	29 485	2024	0	0
République démocratique populaire lao	France	111 277	160 927	107 205	16 307
	Total	111 277	160 927	107 205	16 307
République dominicaine	Etats-Unis d'Amérique	416 965	917 627	1 295 699	1 858 773
	Total	416 965	917 627	1 295 699	1 858 773
République-Unie de Tanzanie	Allemagne	101 539	147 059	76 440	2 909
	ECLT	0	4 062	155 086	113 151
	Etats-Unis d'Amérique	383 897	918 132	1 803 569	971 167
	Norvège	5 204	0	17 049	0
	Royaume-Uni	30 292	0	0	0
	Total	520 932	1 069 253	2 052 144	1 087 227
Roumanie	Roumanie	366 499	153 168	0	0
	Total	366 499	153 168	0	0
Sénégal	Etats-Unis d'Amérique	0	0	298 592	564 209
	Pays-Bas	50 308	0	0	0
	Total	50 308	0	298 592	564 209

Bénéficiaire	Donateur	2002	2003	2004	2005
Sri Lanka	Australie	0	0	147 234	0
	Danemark	149 559	166 574	80 569	0
	Etats-Unis d'Amérique	0	0	0	117 468
	Norvège	0	0	224 775	129 140
	UNICEF	0	0	0	26 692
	Total	149 559	166 574	452 578	273 300
Thaïlande	Allemagne	123 443	54 710	7 303	0
	Total	123 443	54 710	7 303	0
Togo	France	118 439	99 619	49 902	86 757
	Italie – Provincia di Milano	0	0	0	3 718
	Total	118 439	99 619	49 902	90 475
Turquie	Allemagne	352 447	304 593	163 144	65 267
	Etats-Unis d'Amérique	0	0	304 088	958 616
	Suède	11 255	0	0	0
	Total	363 702	304 593	467 232	1 023 883
Ukraine	Etats-Unis d'Amérique	106 406	358 300	64 322	86 620
	Pays-Bas	4 140	0	0	0
	Total	110 546	358 300	64 322	86 620
Viet Nam	Etats-Unis d'Amérique	2 718	105 318	216 820	132 827
	Total	2 718	105 318	216 820	132 827
Yémen	Etats-Unis d'Amérique	190 000	254 175	300 014	209 607
	Total	190 000	254 175	300 014	209 607
Zambie	Etats-Unis d'Amérique	163 442	166 857	38 205	0
	Total	163 442	166 857	38 205	0
TOTAL		40 806 603	47 247 089	57 165 748	69 537 892

ABRÉVIATIONS

APFTU: Confédération des syndicats du Pakistan **BGMEA**: Association des fabricants et exportateurs de vêtements du Bangladesh
ECLT: Fondation pour l'éradication du travail des enfants dans la culture du tabac **FIFA**: Fédération Internationale de Football Association
ICA: Association internationale de la confiserie **ISPI**: Initiative des partenaires sociaux italiens **JTUC-RENGO**: Confédération des syndicats du Japon
PCMEA: Association des fabricants et exportateurs de tapis du Pakistan **SCCI**: Chambre de commerce et d'industrie de Sialkot
SIMAP: Association des fabricants d'instruments chirurgicaux du Pakistan **UNESCO**: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNHCR: Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés **UNHSF**: Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine
UNICEF: Fonds des Nations Unies pour l'enfance

**Annexe IV.2. Dépenses de l'IPEC en 2002-2005 par donateur
(en dollars des E.-U.)¹**

Donateur	Bénéficiaire	2002	2003	2004	2005
Allemagne	Bangladesh	214 400	3 634	0	(895)
	Brésil	228 875	185 938	2 157	0
	Fédération de Russie	0	62 889	16 447	0
	Inde	588 880	435 333	(62 640)	65 363
	Indonésie	265 255	101 467	(10 748)	0
	Interrégional	671 439	91 316	478 643	704 286
	Kenya	368 817	105 305	121 083	27 936
	Népal	149 186	0	0	0
	Pakistan	241 818	223 188	60 077	23 755
	Philippines	141 574	27 919	0	0
	Région de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale	0	0	0	29 755
	Région d'Europe	11 179	128 926	835 817	975 593
	République-Unie de Tanzanie	101 539	147 059	76 440	2 909
	Thaïlande	123 443	54 710	7 303	0
	Turquie	352 447	304 593	163 144	65 267
	Total	3 458 852	1 872 277	1 687 723	1 893 969
APFTU	Pakistan	0	577	0	1 468
	Total	0	577	0	1 468
Australie	Sri Lanka	0	0	147 234	0
	Total	0	0	147 234	0
Autriche	Région d'Afrique	193 472	17 534	0	0
	Total	193 472	17 534	0	0
Belgique	Bénin	0	0	232	0
	Burkina Faso	0	0	7 016	461
	Interrégional	0	0	124 190	33 836
	Maroc	215 016	73 782	0	39 084
	Région d'Afrique	0	0	54 958	0
	Région d'Afrique centrale	0	0	32 809	87 331
	Total	215 016	73 782	219 205	160 712
BGMEA	Bangladesh	0	0	27 260	1 515
	Total	0	0	27 260	1 515
Canada	Chili	45 854	228 689	92 538	114 392
	Colombie	0	0	141 082	285 958
	Costa Rica	96 266	178 093	476 478	621 469
	Haïti	0	51 448	83 984	180 675
	Interrégional	236 166	158 713	428 096	168 221
	Kenya	15 867	0	0	0
	Région d'Amérique centrale	0	0	0	190 127
	Région d'Afrique	0	93 402	26 400	402 689

Donateur	Bénéficiaire	2002	2003	2004	2005
Canada	Région des Caraïbes	0	0	0	333 186
	Région interaméricaine	875 901	965 783	1 031 425	0
	Total	1 270 054	1 676 128	2 280 003	2 296 717
Danemark	Cambodge	76 073	18 866	68 339	0
	Egypte	139 338	86 078	23 104	0
	Interrégional	0	87 610	473	0
	Népal	3 128	0	53 157	0
	Pakistan	0	0	271	223 577
	Région d'Afrique	0	116 654	283 934	714 844
	Région d'Asie	0	0	26 589	88 968
	Sri Lanka	149 559	166 574	80 569	0
	Total	368 098	475 782	536 436	1 027 389
ECLT	Interrégional	0	5 594	106 396	12 480
	République-Unie de Tanzanie	0	4 062	155 086	113 151
	Total	0	9 656	261 482	125 631
EEC – Commission européenne	Pakistan	161 197	0	0	0
	Total	161 197	0	0	0
Espagne	Interrégional	40 543	25 617	69 246	86 938
	Région d'Amérique centrale	225 243	48 640	0	0
	Région d'Amérique du Sud	419 389	179 918	0	0
	Région interaméricaine	721 661	1 321 385	2 086 477	1 922 494
	Total	1 406 836	1 575 560	2 155 723	2 009 432
Espagne – Ayuntamiento Alcalá de Henares	Paraguay	45 650	0	0	0
	Total	45 650	0	0	0
Espagne – Comunidad Autónoma de Madrid	Equateur	89 030	1 639	0	0
	Région d'Amérique du Sud	62 031	2 769	0	0
	Total	151 061	4 408	0	0
Etats-Unis d'Amérique	Afrique du Sud	(22 797)	87 505	0	10 836
	Bangladesh	1 599 428	1 598 038	741 708	391 722
	Belize	0	0	(1 381)	0
	Brésil	237 547	133 519	1 617 623	1 660 008
	Burkina Faso	0	0	19 436	35 318
	Cambodge	215 183	334 942	320 769	484 614
	Cameroun	0	0	37 623	207 424
	Colombie	225 716	447 162	175 310	1 752
	Costa Rica	261 412	200 295	61 607	0
	El Salvador	676 872	1 479 302	2 996 878	2 111 110
	Equateur	0	4 238	339 747	748 584

Donateur	Bénéficiaire	2002	2003	2004	2005
Etats-Unis d'Amérique	Ghana	158 271	310 278	0	436 213
	Guatemala	1 040 531	717 570	850 021	425 653
	Haïti	128 149	320 049	0	0
	Honduras	151 258	217 363	299 113	331 219
	Inde	27 039	362 048	1 468 787	4 491 603
	Indonésie	59 519	493 888	970 986	1 187 236
	Interrégional	4 787 500	5 393 067	7 422 920	7 699 647
	Jamaïque	182 597	211 131	121 655	17 463
	Jordanie	3 991	1 198	135 358	205 940
	Kenya	0	0	0	426 434
	Madagascar	0	0	0	454 415
	Malawi	283 364	10 560	5 650	10 325
	Maroc	0	1 295	139 170	386 559
	Mexique	15 087	310 040	476 095	895 341
	Mongolie	72 404	321 699	388 178	221 237
	Népal	264 870	857 122	1 649 299	2 082 658
	Nicaragua	1 006 921	540 922	473 104	191 124
	Nigéria	304 381	220 370	0	0
	Ouganda	371 487	374 608	29 864	13 108
	Pakistan	741 033	939 574	1 194 982	1 179 460
	Panama	0	126 421	236 845	450 469
	Philippines	92 379	609 322	719 631	784 208
	Région de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale	0	0	0	357 358
	Région d'Amérique centrale	654 485	214 790	261 311	(697)
	Région d'Amérique du Sud	859 513	241 795	61 758	1 385 600
	Région d'Afrique	1 633 950	3 868 108	5 544 780	7 280 156
	Région d'Asie	1 401 515	666 958	1 174 893	1 350 544
	Région d'Europe	0	2 434	120 147	420 937
	Région du Moyen-Orient	0	0	0	192 077
	Région interaméricaine	2 269 709	4 436 935	3 724 380	2 897 934
	République dominicaine	416 965	917 627	1 295 699	1 858 773
	République-Unie de Tanzanie	383 897	918 132	1 803 569	971 167
	Roumanie	366 499	153 168	0	0
	Sénégal	0	0	298 592	564 209
	Sri Lanka	0	0	0	117 468
	Turquie	0	0	304 088	958 616
	Ukraine	106 406	358 300	64 322	86 620
	Viet Nam	2 718	105 318	216 820	132 827
	Yémen	190 000	254 175	300 014	209 607
	Zambie	163 442	166 857	38 205	0
	Total	21 333 241	28 928 123	38 099 556	46 324 876

Donateur	Bénéficiaire	2002	2003	2004	2005
FIFA	Pakistan	0	153 707	76 573	61 821
	Total	0	153 707	76 573	61 821
Finlande	Fédération de Russie	172 731	100 793	146 938	136 391
	Inde	84 204	23 801	(262)	0
	Interrégional	472 893	220 090	273 017	116 792
	Philippines	162 245	96 974	11 727	0
	Région d'Afrique	0	0	0	92 292
	Viet Nam	0	0	0	0
	Total	892 073	441 658	431 420	345 475
France	Bénin	18 295	91 257	61 369	94 857
	Burkina Faso	190 491	69 442	36 861	46 894
	Interrégional	174 351	342 345	374 144	233 324
	Liban	276 538	170 597	10 836	8 729
	Madagascar	107 616	50 949	27 370	11 770
	Mali	44 760	2 563	10 577	22 803
	Maroc	203 710	78 998	18 254	106 665
	Niger	106 164	62 405	15 315	38 225
	Région d'Afrique	569 998	459 178	285 481	1 009 834
	République démocratique populaire lao	111 277	160 927	107 205	16 307
	Togo	118 439	99 619	49 902	86 757
	Total	1 921 639	1 588 280	997 314	1 676 165
Hey U MultiMedia AG	Interrégional	0	0	22 987	197
	Total	0	0	22 987	197
ICA	Région d'Afrique	0	28 351	128 945	287 757
	Total	0	28 351	128 945	287 757
ISPI	Bangladesh	63 913	39 300	33 957	0
	Népal	8 964	0	0	0
	Pakistan	48 975	41 499	0	0
	Total	121 852	80 799	33 957	0
Italie	Albanie	117 325	90 327	30 987	52 101
	Brésil	0	0	78 655	0
	Egypte	22 217	5 604	0	18 938
	Ethiopie	2 880	66 096	0	0
	Inde	0	9 990	619	80 885
	Interrégional	550 637	504 256	427 150	634 733
	Népal	192 299	48 868	5 153	(6 309)
	Pakistan	25 901	31 675	0	0
	Région d'Amérique centrale	32 555	413 934	593 170	896 510
	Région d'Amérique du Sud	0	0	15 297	92 388
	Région d'Asie	0	54 643	256 318	322 843
	Total	943 814	1 225 393	1 407 349	2 092 089

Donateur	Bénéficiaire	2002	2003	2004	2005
Italie – Provincia di Milano	Togo	0	0	0	3 718
	Total	0	0	0	3 718
Japon	Interrégional	0	0	74 584	46 489
	Région d'Asie	11 058	33 690	25 707	96 911
	Total	11 058	33 690	100 291	143 400
JTUC-RENGO	Philippines	14 521	0	1 839	22 535
	Région d'Asie	0	0	0	24 345
	Total	14 521	0	1 839	46 880
Norvège	Bangladesh	290 938	194 647	131 908	266 142
	Egypte	18 834	0	0	0
	Interrégional	731 182	975 680	472 874	538 356
	Kenya	27 323	6 167	0	0
	Népal	0	0	85 860	90 716
	Pakistan	0	6 800	86 886	195 770
	République-Unie de Tanzanie	5 204	0	17 049	0
	Sri Lanka	0	0	224 775	129 140
	Total	1 073 481	1 183 294	1 019 352	1 220 124
Nouvelle-Zélande	Région d'Asie	33 364	0	0	0
	Total	33 364	0	0	0
Pays-Bas	Bangladesh	1 387 464	1 040 884	1 209 836	1 229 045
	Cambodge	0	14 348	0	0
	Egypte	(4 497)	0	0	0
	Interrégional	723 777	1 884 364	1 584 578	656 388
	Région d'Amérique du Sud	0	0	30 033	395 776
	Région d'Afrique	0	0	49 370	668 567
	Région d'Asie	0	0	373 990	1 055 376
	Sénégal	50 308	0	0	0
	Ukraine	4 140	0	0	0
	Total	2 161 192	2 939 596	3 247 807	4 005 152
PCMEA	Pakistan	216 682	228 770	207 305	174 078
	Total	216 682	228 770	207 305	174 078
Pologne	Interrégional	7 182	0	0	0
	Total	7 182	0	0	0
Portugal	Portugal	4 858	20 574	9 301	0
	Total	4 858	20 574	9 301	0
Remes, M. Seppo Juha	Fédération de Russie	0	0	0	18 247
	Total	0	0	0	18 247
République de Corée	République de Corée	29 485	2 024	0	0
	Total	29 485	2 024	0	0

Donateur	Bénéficiaire	2002	2003	2004	2005
Royaume-Uni	Bangladesh	0	0	377 756	291 917
	Chine	0	0	406 589	1 075 739
	Inde	1 213 567	1 464 460	(796)	362 440
	Interrégional	1 547 232	1 118 706	467 866	450 904
	Région d'Asie	1 536 513	1 466 103	1 500 387	2 086 618
	République-Unie de Tanzanie	30 292	0	0	0
	Total	4 327 604	4 049 269	2 751 802	4 267 618
SCCI	Pakistan	170 432	6 575	0	0
	Total	170 432	6 575	0	0
SIMAP	Pakistan	13 250	28 506	21 299	74 395
	Total	13 250	28 506	21 299	74 395
Suède	Inde	77 574	40 020	0	0
	Interrégional	20 350	12 916	150 146	85 515
	Namibie	13 440	0	0	0
	Région d'Afrique	0	61 948	260 968	124 294
	Région d'Asie	0	0	81 000	7 343
	Turquie	11 255	0	0	0
	Total	122 619	114 884	492 114	217 152
Suisse	Pakistan	133 064	413 107	550 618	570 627
	Total	133 064	413 107	550 618	570 627
UNESCO	Région du Moyen-Orient	0	16 733	3 000	0
	Total	0	16 733	3 000	0
UNHCR	Côte d'Ivoire	0	0	12 200	0
	Total	0	0	12 200	0
UNHSF	Région d'Asie	0	58 052	235 653	464 596
	Total	0	58 052	235 653	464 596
UNICEF	Sri Lanka	0	0	0	26 692
	Total	0	0	0	26 692
TOTAL		40 806 603	47 247 089	57 165 748	69 537 892

ABRÉVIATIONS

APFTU: Confédération des syndicats du Pakistan **BGMEA**: Association des fabricants et exportateurs de vêtements du Bangladesh
ECLT: Fondation pour l'éradication du travail des enfants dans la culture du tabac **FIFA**: Fédération Internationale de Football Association
ICA: Association internationale de la confiserie **ISPI**: Initiative des partenaires sociaux italiens **JTUC-RENGO**: Confédération des syndicats du Japon **PCMEA**: Association des fabricants et exportateurs de tapis du Pakistan **SCCI**: Chambre de commerce et d'industrie de Sialkot
SIMAP: Association des fabricants d'instruments chirurgicaux du Pakistan **UNESCO**: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture **UNHCR**: Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés **UNHSF**: Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine **UNICEF**: Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Annexe IV. 3. Contributions reçues des gouvernements et organisations donateurs pour la période 1992-2005 (en dollars des E.-U.)

Donateur	1991-2002 ¹	2003	2004	2005	TOTAL
Allemagne	57 475 610	4 863 557	867 684	1 500 180	64 707 031
APFTU	2 029	-	-	-	2 029
Australie	352 281	-	-	-	352 281
Autriche	237 941	-	-	-	237 941
Belgique	865 755	131 042	60 945	108 492	1 166 234
BGMEA	63 677	25 000	(25 000)	-	63 677
Brésil				200 000	200 000
Canada	7 204 070	2 049 768	2 352 380	381 304	11 987 522
Commission européenne	581 395	-	95 376	-	676 771
Corée, République de	99 982	-	(68 473)	-	31 509
Danemark	2 530 207	426 276	1 994 844	1 790 910	6 742 237
ECLT	-	373 460	200 000	157 729	731 189
Espagne	17 172 705	1 940 427	2 025 361	2 006 729	23 145 222
Espagne (Ayuntamiento de Alcalá de Henares)	62 936	-	-	-	62 936
Espagne (Comunidad Autónoma de Madrid)	357 586	-	-	(17 896)	339 690
Etats-Unis (USAID)	-	-	295 000	40 000	335 000
Etats-Unis (US-DOL)	54 289 175	26 414 040	34 130 307	45 637 361	160 470 883
Etats-Unis (US-DOS)	-	868 341	248 000	-	1 116 341
FAO	-	-	-	4 125	4 125
FIFA	250 000	-	-	540 000	790 000
Finlande	3 685 281	273 947	527 783	373 915	4 860 926
France	6 249 566	2 507 427	780 414	3 141 380	12 678 787
Hey-U MultiMedia AG	-	-	23 697	-	23 697
Hongrie	16 000	-	-	-	16 000
ICA	-	449 940	449 940	100 000	999 880
ISPI	910 185	-	-	-	910 185
Italie	7 276 419	1 989 692	957 542	1 643 952	11 867 605
Italie (Provincia di Milano)	-	-	60 890	-	60 890
Japon ²	144 984	-	-	254 147	399 131
JTUC-RENGO	126 966	-	44 523	40 771	212 260
Luxembourg	10 994	-	-	-	10 994
Norvège	3 055 014	1 822 569	113 961	1 032 500	6 024 044

Donateur	1991-2002 ¹	2003	2004	2005	TOTAL
Norvège (NORAD)	1 447 378	363 362	258 186	(87 662)	1 981 264
Nouvelle Zélande	41 360	-	-	-	41 360
Pays-Bas	7 945 434	2 803 088	606 154	2 235 961	13 590 637
PCMEA	904 866	309 664	302 572	-	1 517 102
Pologne	19 249	20 026	-	-	39 275
Portugal	36 536	-	-	-	36 536
Remes, M. Seppo Juha -(Finlande)	-	-	-	120 000	120 000
Royaume-Uni	9 648 364	6 277 478	1 627 981	5 435 733	22 989 556
SCCI	341 443	37 024	-	-	378 467
Serono International S.A	-	7 353	-	-	7 353
SIMAP	49 210	16 722	-	94 764	160 696
Suède	2 366 737	-	-	(9 565)	2 357 172
Suisse	1 126 238	613 000	460 282	385 746	2 585 266
UNESCO	19 970	-	-	-	19 970
UNHCR	-	12 200	-	-	12 200
UNHSF	-	1 179 092	-	-	1 179 092
UNICEF	-	20 000	5 000	15 000	40 000
Total	186 967 543	55 794 495	48 395 349	67 125 576	358 282 963

¹ Les chiffres pour 1991-2002 incluent les contributions reçues en 2002 du Japon, 144 984 dollars des Etats-Unis, et de l'Australie, 216 982 dollars des Etats-Unis, qui ont été enregistrés dans le Fond de dépôt multi-bilatéral dans les comptes de l'OIT pour la coopération technique de l'IPEC. ² Les fonds ont été directement affectés au bureau régional de l'OIT à Bangkok et n'apparaissent pas dans les chiffres concernés.

ABRÉVIATIONS

APFTU: Confédération des syndicats du Pakistan **BGMEA**: Association des fabricants et exportateurs de vêtements du Bangladesh
ECLT: Fondation pour l'éradication du travail des enfants dans la culture du tabac **FAO**: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture **FIFA**: Fédération Internationale de Football Association **ICA**: Association internationale de la confiserie
ISPI: Initiative des partenaires sociaux italiens **JTUC-RENGO**: Confédération des syndicats du Japon **NORAD**: Agence norvégienne de coopération et de développement **PCMEA**: Association des fabricants et exportateurs de tapis du Pakistan **SCCI**: Chambre de commerce et d'industrie de Sialkot **SIMAP**: Association des fabricants d'instruments chirurgicaux du Pakistan **UNESCO**: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture **UNHCR**: Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés **UNHSF**: Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine **UNICEF**: Fonds des Nations Unies pour l'enfance **USAID**: Agence des Etats-Unis pour le développement international **US-DOL**: Département du travail des Etats-Unis **US-DOS**: Département d'Etat des Etats-Unis

ANNEXE V. ENQUÊTES DE L'IPEC SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS EN 2004-2005

Annexe V.1. Enquêtes nationales de l'IPEC sur le travail des enfants achevées ou en cours durant la période 2004-2005

Rapport disponible pendant 2004-2005	Collecte de données sur le terrain achevée; phase d'analyse des données et de préparation du rapport	Activités préparatoires achevées ou proches de l'être (élaboration des instruments d'enquête, formation, essai pilote)
Bangladesh Chili République dominicaine Equateur Ethiopie Géorgie Jamaïque Lesotho Malawi Mongolie Roumanie Sri Lanka Ouganda	Argentine Sénégal	Azerbaïdjan Burkina Faso Côte d'Ivoire Mali Népal
13	2	5

Annexe V. 2. Enquêtes régionales ou sectorielles sur le travail des enfants achevées ou en cours durant la période 2004-2005

46 évaluations rapides, 54 enquêtes/études de base et 27 autres enquêtes

Pays	Rapport disponible	Rapport en cours de finalisation
Algérie		Travail des enfants
Bangladesh	Allumettes Ateliers automobiles Construction Enfants des rues Lieu de travail Recharge et recyclage de batteries Soudure Tabac (bidis) Transport routier Travail domestique des enfants	
Bolivie	Exploitation minière	Exploitation sexuelle commerciale Travail domestique des enfants
Brésil	Ecoles	

Pays	Rapport disponible	Rapport en cours de finalisation
Cambodge	Production de briques Travail domestique des enfants	Agriculture (pêche) Caoutchouc Sel
Chili	Exploitation sexuelle commerciale	Emploi du temps
Colombie	Exploitation minière	Exploitation sexuelle commerciale
Costa Rica	Agriculture	Travail dangereux (en milieux agricole et urbain)
République dominicaine	Agriculture (café, riz, tabac, tomates) Enfants des rues Exploitation sexuelle commerciale Travail domestique des enfants	
Equateur	Agriculture (bananes) Agriculture (café) Construction Décharges d'ordures Exploitation minière Exploitation sexuelle commerciale	
El Salvador		Marchés de rues
Ghana	Agriculture (cacao) Salaires des enfants et productivité Enfants des rues	Travail en régime de servitude
Guatemala	Agriculture (cacao) Exploitation sexuelle commerciale Fabriques de feux d'artifice Décharges d'ordures	Décharges d'ordures
Guyane		Travail dangereux (en milieux agricole et urbain)
Haïti	Agriculture (commerciale) Exploitation sexuelle commerciale Travail domestique des enfants	
Honduras	Travail domestique des enfants	Décharges d'ordures
Inde	Salaires des enfants et productivité Main d'œuvre enfantine féminine dans la culture du coton hybride	Industrie du laiton Briqueterie Fabriques de feux d'artifice Chaussures Bracelets de verre Serrures Allumettes Soie Pierre Tabac (bidis)
Jordanie	Ecole	
Kenya	Agriculture (commerciale) Ecole	Travail domestique des enfants Exploitation minière
Lao, République démocratique populaire	Production de briques	Migration des travailleurs Secteur tertiaire

Pays	Rapport disponible	Rapport en cours de finalisation
Liban	Ecole Agriculture (tabac)	
Malawi	Agriculture (commerciale) Enfants des rues et exploitation sexuelle commerciale (dans le cadre de l'enquête sur le travail des enfants)	
Népal	Travail en régime de servitude Travail domestique des enfants Traite d'enfants Porteurs Chiffonniers	Exploitation minière
Niger		Travail en régime de servitude
Nigéria		Enfants des rues
Pakistan	Pêche en eaux profondes, traitement des fruits de mer et casse de navires Bracelets de verre Mines (charbon) Décharges d'ordures Instruments chirurgicaux Tanneries	Travail en régime de servitude
Panama	Travail dangereux en milieu urbain Agriculture Exploitation sexuelle commerciale	Travaux agricoles dangereux
Paraguay	Enfants des zones rurales	
Pérou	Travail domestique des enfants	Exploitation sexuelle commerciale
Philippines	Salaires des enfants et productivité	
Roumanie	Enfants des rues Enfants des zones rurales et éducation	
Fédération de Russie	Travail des enfants dans l'Arkhangelsk Enfants des rues	
Sénégal	Agriculture (commerciale) Agriculture (pêche)	
Sri Lanka	Ecole Pires formes de travail des enfants parmi les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays	
Tanzanie	Travail domestique des enfants Travail des enfants (tous secteurs)	
Trinité-et-Tobago	Agriculture Travail domestique des enfants Exploitation sexuelle commerciale Tourisme	Décharges d'ordures
Turquie	Agriculture (coton) Ecole	

Pays	Rapport disponible	Rapport en cours de finalisation
Ouganda	Agriculture (commerciale) Conflits armés Travail domestique des enfants Salaires des enfants et productivité Exploitation sexuelle commerciale VIH/SIDA Commerce et industries limitrophes Travail informel urbain	
Ukraine		Plusieurs pires formes de travail des enfants
Viet Nam	Exploitation sexuelle commerciale	Travail domestique des enfants
Zambie	Agriculture (commerciale)	Travail domestique des enfants

ANNEXE VI. SÉLECTION DE PRODUITS DE L'IPEC POUR 2004-2005 ¹

Politiques de développement et PAD
Directives et instruments IPEC et SEED: <i>Using small enterprise development to reduce child labour</i> (2004) IPEC: <i>Child labour in Bangladesh: A forward looking policy study</i> (2005) IPEC: <i>Manuel de planification de l'action pour les Programmes assorties de délais</i> (2004) A, E
Education, mobilisation sociale et dialogue social
Directives et instruments Guidelines on working with trade union organizations, including training module (2004) IPEC: <i>Child Labour: An Information Kit for Teachers, Educators and their Organizations</i> (édition 2004) Pedagogical teaching tools responsive to children at risk (2004) Publications IPEC: <i>Compulsory Education and Child Labour: Historical Lessons, Contemporary Challenges and Future Directions</i> (2004) IPEC: <i>Situational analyses on child labour, education and gender in Egypt, Turkey and Lebanon</i> (2004)
Suivi des formes dangereuses de travail des enfants et du travail des enfants
Directives et instruments IPEC et IFP SEED: <i>Action to Combat Child labour in Scavenging and Rag-picking – An Evaluation</i> (2004) IPEC et SECTOR: <i>Action to Combat Child Labour in Mining and Quarrying – An Evaluation</i> (2004) IPEC: <i>Child labour monitoring training manual</i> (2005) IPEC: <i>Guidelines on Child Labour Monitoring. A Manual for IPEC Staff and Partners</i> (2004) IPEC: <i>Steps in Determining Hazardous Child Labour: Examples</i> (2004) IPEC: <i>Training resource pack for farmer trainers/farmers on Elimination of Hazardous Child Labour in Agriculture</i> (2005) Publications Documents de recherche sur le suivi du travail des enfants de l'IPEC – n° 6 à n° 15: Castro, A.: <i>Desk Review on Trade Union participation in Child Labour Monitoring in the Philippines</i>, No.12 (2004) Cindoglu, D.: <i>Case study on child labour monitoring model of Turkey</i>, No.13 (2005) Gillespie, A.: <i>Desk review on trade union participation in child labour monitoring in Laos</i>, No. 9 (2004) Gulino, A.: <i>Desk review on school based monitoring: The potential role and participation of teachers, parents and the community in school-based child labour monitoring</i>, No. 8 (2004) Gulino, A.: <i>Desk review on school-based monitoring, An overview of historical and current legislation in the UK concerning the inspection process in the education system</i>, No. 7 (2004) Hunter, P.: <i>Case study on government, employer and trade union experiences in child labour monitoring</i>, No. 15 (2005) Hunter, P.: <i>Case study on private and voluntary monitoring initiatives and child labour monitoring</i>, No. 6 (2004) Msangi Y.K.: <i>Desk Review on trade union participation in child labour monitoring in Tanzania</i>, No. 10 (2004) Sakyi, A et al.: <i>Desk review on trade union participation in child labour monitoring in Ghana</i>, No. 11 (2004) Sornkaew, C.: <i>Case study on CLM and trafficking – Comparative analysis of models of interventions</i>, No. 16 (2005) Vargas, S.: <i>Case Study on community-based child labour monitoring in IPEC mining in Latin America</i>, No. 14 (2005)

¹ Documents disponibles seulement dans la langue de publication, à moins d'indications spécifiques.

Recherche et statistiques

Directives et instruments

ILO/UNICEF, *Investigating child labour: Guidelines for rapid assessment - a field manual* (Geneva, ILO, 2005)
 IPEC: *Manuel d'analyse des données et de rapports statistiques sur le travail des enfants* (2004) A, E
 IPEC: *Manuel de méthodologies de collecte de données au moyen d'enquêtes* (2004) A, E
 IPEC: *Le travail des enfants: Un manuel à l'usage des étudiants* (2004) A, E
 IPEC: *Traitement des données et stockage des fichiers électroniques concernant une enquête sur le travail des enfants: Guide pratique* (2004). A, E

Publications

Abu Gazaleh, K. et al.: *Gender, education and child labour in Egypt* (2004)
 Dayioglu, M. et Y. Erturk: *Gender, education and child labour in Turkey* (2004)
 Guarcello, L., S. Lyon, et F. Rosati: *The impact of working time on children's health*, document de travail (2004)
 Guarcello, L.: *Review of child labour data from a gender perspective in Latin America* (IPEC-UCW, 2004)
 IPEC: *A comparative analysis: Girl child labour in domestic work, sexual exploitation and agriculture in the Philippines, Ghana and Ecuador, Girl child labour, Paper N° 2* (2004)
 IPEC: *Annotated Bibliography on girl child labour, Girl child labour, Paper N° 4* (2004)
 IPEC: *Child labour data review: a gender perspective, Girl child labour, Paper N° 3* (2004)
 IPEC: *Child labour wages and productivity* (à paraître)
 IPEC: *Costs and benefits of eliminating child labour in Kenya*, document de travail (2005)
 IPEC: *Girl child labour in domestic work, sexual exploitation and agriculture: rapid assessments in the Philippines, Ghana and Ecuador, Girl child labour, Paper n° 1* (2004)
 IPEC: *Investir dans chaque enfant: étude économique sur les coûts et les bénéfices de l'élimination du travail des enfants* (2004) A, E
 IPEC: *Policy Paper on the linkages of education, HIV-AIDS and child labour in Uganda* (2004)
 IPEC: *The impact of child labour on schooling* (à paraître)
 IPEC: *The worldwide movement against child labour* (à paraître)
 Lambert S. et C. Dumas: *Trajectoires de scolarisation et de travail des enfants le cas du Sénégal* (2005).
 Lancaster, G. et R. Ray: *The impact of children's work on schooling: Multi-country evidence based on SIMPOC data*, document de travail (2004)
 Partners for Development et al.: *Gender, education and child labour in Lebanon* (2004)

Groupes vulnérables (traite, exploitation sexuelle et travail forcé)

Directives et instruments

Documents d'information sur le travail domestique des enfants et les conventions n° 138 et n° 182 (2004)
 IPEC: *Contenidos mínimos en material de explotación sexual comercial de personas menores de edad según la legislación internacional* (2004)
 IPEC: *Manual for Rapid Assessment - Trafficking in Children for Labour and Sexual Exploitation in the Balkans and Ukraine* (2004)
 Page Web interactive sur le travail domestique des enfants (2004)
 TRAFLEX *Cadre juridique concernant la lutte contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre* (CD-ROM) (2004)

Publications

Documento básico de información sobre la problemática de la explotación sexual comercial de niños, niñas y adolescentes. Centroamérica, Panamá y República Dominicana (2004)
 IPEC: *Boletín Temático N° 3: Reformas penales para combatir la Explotación Sexual Comercial de personas menores de edad*, (2005)
 IPEC: *Buenas Prácticas y Lecciones Aprendidas sobre Trabajo Infantil Doméstico en América Central y República Dominicana: Una perspectiva de género* (2005) E
 IPEC: *Child domestic labour*, dépliant (2004)

Groupes vulnérables (traite, exploitation sexuelle et travail forcé) (suite)

- IPEC: *Commercial Sexual Exploitation and Masculinity: A qualitative regional study of males from the general population, summary and results* (2004) A, E
- IPEC: *Coup de main ou vie brisée: Comprendre le travail domestique des enfants pour mieux intervenir* (2004) A, E
- IPEC: *Derrière les portes closes: Le travail domestique des enfants, brochure* (2004) A, E
- IPEC: *Drug Trafficking in South-East Asia* (2004)
- IPEC: *Estudio comparado de las legislaciones de América Central y República Dominicana en materia de trabajo infantil doméstico. Costa Rica* (2004)
- IPEC: *Estudio de la legislación sobre trabajo infantil doméstico en Honduras. Análisis de la legislación nacional e internacional* (2004)
- IPEC: *Explotación Sexual Comercial y Masculinidad: Un estudio regional cualitativo con hombres de la población general* (2004)
- IPEC: *Fichas de salud y seguridad sobre trabajo infantil doméstico peligroso. Costa Rica* (2004)
- IPEC: *Investigación jurídica sobre trabajo infantil doméstico en Nicaragua: Explotación entre cuatro paredes* (2005)
- IPEC: *La explotación sexual comercial de niños, niñas y adolescentes en las legislaciones de Argentina, Brasil y Paraguay: alternativas de armonización para el Mercosur* (2004)
- IPEC: *Perfil del trabajo infantil doméstico en Brasil, Colombia, Paraguay y Perú. Contexto, estudios y resultados* (2004)
- IPEC: *The Labour Market and Training Needs Assessment, Mapping of Reintegration Opportunities for Children Associated with Fighting Forces, covering Liberia* (2005)
- IPEC: *The People Involved - Trafficking in children for labour and sexual exploitation in Albania, Moldova, Romania and Ukraine. A Synthesis Report* (2004)
- IPEC: *Trafficking in Children for Labour and Sexual Exploitation in Albania: Results of a Rapid Assessment Survey* (2004)
- IPEC: *Trafficking in Children for Labour and Sexual Exploitation in Moldova: Results of a Rapid Assessment Survey* (2004)
- IPEC: *Trafficking in Children for Labour and Sexual Exploitation in Romania: Results of a Rapid Assessment Survey* (2004)
- IPEC: *Trafficking in Children for Labour and Sexual Exploitation in Ukraine: Results of a Rapid Assessment Survey* (2004)
- IPEC: *Un Mirada de Género al Trabajo Infantil Doméstico* (2004)
- IPEC: *Vers une harmonisation des systèmes juridiques nationaux en matière de lutte contre le trafic des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre, Document de Travail* (2004)

ANNEXE VII. PROGRÈS VERS LA RATIFICATION UNIVERSELLE

Annexe VII.1. Pays n'ayant pas encore ratifié les conventions n° 138 et/ou n° 182

Pays	Convention n° 138	Convention n° 182
AFRIQUE		
Cap-Vert	X	Ratifiée le 23.10.2001
Erythrée	Ratifiée le 22.02.2000 (âge minimum requis: 14 ans)	X
Gabon	X	Ratifiée le 28.03.2001
Ghana	X	Ratifiée le 13.06.2000
Guinée-Bissau	X	X
Libéria	X	Ratifiée le 02.06.2003
Sierra Leone	X	X
Somalie	X	X
AMÉRIQUES		
Canada	X	Ratifiée le 06.06.2000
Cuba	Ratifiée le 07.03.1975 (âge minimum requis: 15 ans)	X
Haïti	X	X
Mexique	X	Ratifiée le 30.06.2000
Sainte-Lucie	X	Ratifiée le 06.12.2000
Saint-Vincent-et-les Grenadines	X	Ratifiée le 04.12.2001
Suriname	X	X
Etats-Unis	X	Ratifiée le 02.12.1999
ÉTATS ARABES		
Bahreïn	X	Ratifiée le 23.03.2001
Qatar	X	Ratifiée le 30.05.2000
Arabie saoudite	X	Ratifiée le 08.10.2002

X: non ratifiée. En **GRAS**: pays n'ayant ratifié ni la convention n° 138 ni la convention n° 182.

Pays	Convention n° 138	Convention n° 182
ASIE		
Afghanistan	X	X
Australie	X	X
Bangladesh	X	Ratifiée le 12.03.2001
Cambodge	Ratifiée le 23.08.1999 (âge minimum requis: 14 ans)	X
Inde	X	X
Iran, République islamique d'	X	Ratifiée le 08.05.2002
Kiribati	X	X
Myanmar	X	X
Nouvelle-Zélande	X	Ratifiée le 14.06.2001
Pakistan	X	Ratifiée le 11.10.2001
Iles Salomon	X	X
Timor-Leste, République démocratique du	X	X
Vanuatu	X	X
EUROPE		
Arménie	X	X
République tchèque	X	Ratifiée le 19.06.2001
Estonie	X	Ratifiée le 24.09.2001
Lettonie	X	X
Ouzbékistan	X	X
Turkménistan	X	X

ANNEXE VIII. EVALUATIONS ACHEVÉES EN 2004-2005 ¹

(Evaluations indépendantes, sauf indications contraires)

	Evaluations intérimaires (32)	Evaluations finales (41)
Afrique (11)	■ Building the foundations for combating the worst forms of child labour in Anglophone Africa (Capacity Building Programme) – RAF/02/P51/USA ■ Combattre le travail des enfants au Maroc en créant un environnement national favorable et en développant une action directe contre les pires formes de travail des enfants dans les zones rurales – MOR/03/P50/USA ■ Projet d'appui à la mise en œuvre d'un programme assorti de délais au Sénégal – SEN/03/P50/USA ■ Supporting the Time-Bound Programme on the worst forms of child labour in Tanzania – RT/01/P50/USA ■ West Africa cocoa and commercial agriculture project to combat hazardous and exploitative child labour (WACAP) – RAF/00/51/USA	■ Combating exploitation of child domestic workers in Uganda and Zambia – INT/02/66P/NET ■ Contribution à l'abolition du travail des enfants en Afrique Francophone: L'action d'IPEC en Burkina Faso, Madagascar, Mali et Sénégal) RAF/01/50/FRA & MLI/00/51/FRA (auto-évaluation) ■ National Programme on the elimination of child labour in Ghana – GHA/99/05/060 ■ Regional programme on prevention, withdrawal and rehabilitation of children engaged in hazardous work in commercial agriculture – RAF/00/P51/USA ■ Statistical Information and Monitoring Programme on Child Labour (SIMPOC) in Uganda – UGA/99/05/060 ■ Statistical Information and Monitoring Programme on Child Labour (SIMPOC) in Malawi – MLW 01 P50 USA
Amériques (28)	■ Combating child labour in the fireworks industry of Guatemala (Phase II) – GUA/03/P50/USA ■ Combating the worst forms of child labour in Ecuador: support to the Time-Bound Programme on the worst forms of child labour in Ecuador – ECU/03/P50/USA ■ Contribution to the prevention and eradication of the commercial sexual exploitation of children in Central America, Panama, and the Dominican Republic – RLA/02/P51/USA ■ Country programme for combating the worst forms of child labour in Panama – PAN/02/P50/USA ■ Eliminating the worst forms of child labour in Brazil – Support for the Time-Bound Programme on the elimination of the worst forms of child labour – BRA/03/P50/USA	■ Combating child labour in the fireworks industry in El Salvador – ELS/00/05/060 ■ Combating child labour in the fireworks industry of Guatemala (Phase II) – GUA/03/P50/USA ■ Combating the worst forms of child labour in Costa Rica. Supporting the Time-Bound programme for the elimination of worst form of child labour (Phase II) – COS/03/P03/CAN ■ Eradication of child labour in the dumpsite La Chureca, Managua – NIC/00/50P/USA ■ National programme for the prevention and elimination of child labour in Jamaica and SIMPOC survey – JAM/01/P50/USA ■ Prevention and elimination of child domestic labour in South America (Brazil, Colombia, Paraguay and Peru) – RLA/00/53P/USA

¹ Ce tableau inclut les évaluations définies dans le rapport d'activité 2002-2003 de l'IPEC comme étant en cours et achevées en 2004.

	Evaluations intérimaires (32)	Evaluations finales (41)
Amériques (28)	■ Eradicating child labour in Latin America (Phases I & II) – RLA/01/50P/SPA ■ Preparatory activities for the elimination of the worst forms of child labour in the Dominican Republic & Supporting the Time-Bound Programme on the worst forms of child labour in Dominican Republic – DOM/01/P50/USA & DOM/02/P50/USA ■ Prevention and elimination of child labour in dumpsites in El Salvador, Guatemala and Honduras – RLA/01/P04/ITA ■ Prevention and Gradual elimination of Child Labor in Agriculture in Central America, Panama, and the Dominican Republic, Phase II: RLA/03/P50/USA ■ Prevention and reintegration of children involved in armed conflict: an inter-Regional Programme – National activities in Colombia – INT/03/P52/USA ■ Programme for the prevention and progressive elimination of child labour in small-scale traditional mining in South America (Phase II) – RLA/02/P50/USA (Self Evaluation) ■ Progressive eradication of child labour in gravel production, Retalhuleu, Guatemala (Phase I) – GUA/01/51P/USA ■ Support for the prevention and elimination of commercial sexual exploitation of children and the protection of victims in Mexico (self-evaluation)- MEX/02/P50/USA ■ Supporting the Time-Bound Programme for the elimination of the worst forms of child labour in El Salvador & Combating child labour through education in the Time-Bound Programme of El Salvador – ELS/01/P50/USA & ELS/02/P02/USA	■ Prevention and elimination of child labour in small-scale traditional mining in Colombia – COL/01/P50/USA ■ Prevention and elimination of commercial sexual exploitation of children in Chile – CHI/02/50PCAN ■ Prevention and elimination of commercial sexual exploitation of children and adolescents in the border of Paraguay/Brazil/Argentina – (Project + Addendum), RLA/00/55/USA & RLA/04/55/USA ■ Prevention and elimination of the worst forms of child domestic labour in Central America and the Dominican Republic (Phases I + II) – RLA/01/P02/CAN) & RLA/02/P54/CAN ■ Programme for the prevention and progressive elimination of child labour in small-scale traditional mining in South America (Phase II) – RLA/02/P50/USA ■ Progressive eradication of child labor in the commercial agriculture sector in Central America and the Dominican Republic, Phase I: RLA/00/P54/USA ■ Progressive eradication of child labour in gravel production, Retalhuleu, Guatemala (Phase I) – GUA/01/51P/USA ■ Support for the prevention and elimination of commercial sexual exploitation of children and the protection of victims in Mexico – MEX/02/P50/USA (Self Evaluation)
Europe et Etats arabes (3)	■ Combating the worst forms of child labour in Turkey – supporting the Time-Bound Programme for the elimination of worst forms of child labour in Turkey – TUR/03/P50/USA	■ Country programme on child labour in Yemen – YEM/00/50P/USA ■ National programme for the elimination of child labour in Lebanon – LEB/00/P51/FRA

	Evaluations intérimaires (32)	Evaluations finales (41)
Asie (24)	■ Combating child labour in the carpet industry in Pakistan (Phase II) – PAK/02/50P/USA – PAK/03/01P/PCM (Self Evaluation) ■ Combating child trafficking for labour and sexual exploitation (TICSA) South Asia (Phase II) – RAS/02/P51/USA ■ National programme for the prevention and elimination of child labour in Mongolia (Phase II) – MO/02/P50/USA ■ Prevention and reintegration of children involved in armed conflict: an inter-regional programme – National activities in Sri Lanka – INT/03/P52/USA ■ Prevention and reintegration of children involved in armed conflict: an inter-regional programme – National activities in the Philippines – INT/03/P52/USA ■ Support to the Indonesian National Action Plan and the development of the Time-Bound National Action Programme on the elimination of the worst forms of child labour -INS/03/P50/USA ■ Supporting the Time-Bound Programme on the elimination of the worst forms of child labour in the Republic of the Philippines – PHI/02/P50/USA ■ Sustainable elimination of bonded labour Nepal – NEP/00/P51/USA & NEP/00/M50/USA ■ Time-Bound Programme in Nepal – NEP/01/P50/USA	■ A provincial programme against child labour through integrated strategies in education, vocational skills training and small business development in the Philippines – PHI/99/M03/FIN ■ Activating media in combating child labour in Pakistan – PAK/01/P02/NAD ■ Assessing the situation of children in the production, sales and trafficking of drugs in South East Asia – RAS/02/P52/USA ■ Combating child labour in hazardous work in the salt production, rubber plantations, and fish/shrimp processing sectors in Cambodia – CMB/01/P51/USA ■ Combating child labour in the carpet industry Pakistan – PAK/02/P50/USA ■ Combating child labour through education and training (Phase II) – PAK/028/P03/SDC ■ Combating exploitation of child domestic workers in Cambodia – INT/02/66P/NET ■ Elimination of child labour in the soccer ball industry in Sialkot, Pakistan (Phase I) – PAK/00/P50/USA ■ Global programme to combat child domestic labour in Indonesia and in the Philippines – INT/00/12P/NET (Self Evaluation) ■ National programme for the prevention and elimination of child labour in the Lao PDR – LAO/00/51P/FRA ■ National programme for the prevention and elimination of child labour in Mongolia (Phase II) – MON/02/P50/USA ■ National programme for the prevention and elimination of child labour in Viet Nam – VIE/01/P50/USA ■ Preventing and eliminating the worst forms of child labour in selected formal and informal sectors in Bangladesh – BGD/00/P50/USA ■ Prevention and elimination of the worst forms of child labour in the urban informal sectors of Bangladesh – BGD/00/P01/NET ■ Sustainable elimination of bonded labour in Nepal – NEP/00/P51/USA & NEP/00/50M/USA

	Evaluations intérimaires (32)	Evaluations finales (41)
Projet global & interrégional (7)	■ Information system for a knowledge base on child labour – INT/02/P52/USA ■ Measuring longer term impact on children and families through tracer/tracking methodology (Self Evaluation) – INT/02/P78/USA ■ Towards child labour monitoring as a tool for prevention, protection and withdrawal of children from work – INT/02/P54/USA	■ Global awareness and collective actions towards the elimination of the worst forms of child labour (ICCLE) – INT/01/76P/USA ■ Improving data collection, analysis and dissemination of information and research on child labour, especially its worst forms & Design and support to the implementation of national Time-Bound Programmes to combat child labour – INT/00/P65/USA & INT/00/P66/USA ■ IPEC global campaign to raise public awareness and understanding about problems and solutions for the worst forms of child labour – INT/00/ P05 /080 ■ Measuring longer term impact on children and families through tracer/tracking methodology – INT/02/P78/USA

Autres évaluations achevées courant 2004-2005

- 1) **Evaluation thématique:** *Addressing the Exploitation of Children in Scavenging (Waste Picking): a Thematic Evaluation of Action on Child Labour.*
- 2) **Evaluation thématique:** *Action against Child Labour in Small-Scale Mining and Quarrying.*
- 3) **Evaluation thématique:** *Formal and Non-Formal Education and Skills Training.*
- 4) **Analyse:** *Evaluation du partenariat entre la France et l'IPEC en Afrique Francophone.*
- 5) **Rapport de synthèse:** *Global programme to combat child domestic labour in Africa and Asia.*
- 6) **Rapport de synthèse:** *Addressing Child Labour in the Bangladesh Garment Industry 1995-2001* (en collaboration avec l'UNICEF).

